

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

Publié avec l'appui
du Ministère de l'Instruction Publique

=====
47^e - 50^e ANNÉES
=====



PUBLICATION DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEAIS

1956 - 1959

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

Publié avec l'appui
du Ministère de l'Instruction Publique

=====
47^e - 50^e ANNÉES
=====



PUBLICATION DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

1956 - 1959

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
75 FR. PAR AN
pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut.



Pour tout ce qui concerne
la *Chronique*,
s'adresser au Secrétariat
de
l'Institut archéologique
liégeois
Musée Curtius.

Séance du 27 janvier 1956

Communication de M. José Quitin, professeur d'histoire de la musique au Conservatoire Royal de Liège. — Gilles Hayne (1590-1650), chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste, maître de chapelle du prince-évêque de Liège, Ferdinand de Bavière.

Diverses trouvailles dans les archives de notre pays ont permis à M. Quitin d'établir l'origine liégeoise de ce compositeur et de situer à Saint-Lambert sa première éducation musicale. L'étude de son œuvre le fait apparaître comme un compositeur traditionaliste, influencé par l'École romaine. Considéré comme excellent musicien par ses contemporains, il n'en a pas moins freiné le mouvement moderniste qu'avait cherché à promouvoir son aîné Léonard de Hodémont (1575-1636), maître de chant à Saint-Lambert.

Séance du 24 février 1956

Communication de M. Emile S. Monseur, bibliothécaire au Conservatoire Royal de Liège. — Léonard Terry et sa bibliothèque.

Romantique par ses attitudes, ses colères, ses amitiés, ses opinions outrancières, Léonard Terry était le petit-fils

d'un marchand de musique, dans le fonds de commerce duquel il devait puiser les premiers éléments de sa fameuse bibliothèque musicale et musicologique.

Professeur au Conservatoire et compositeur, il s'est surtout consacré à l'éducation musicale des classes populaires, puis, après 1871, à une gigantesque histoire de la musique liégeoise. Il mourut laissant inachevé ce projet trop grandiose, mais ses livres et ses manuscrits, recueillis par Théodore Radoux et achetés par les pouvoirs publics, sont aujourd'hui conservés au Conservatoire de Liège.

Séance du 23 mars 1956

Communication de M. Joseph de Borchgrave d'Allena, conservateur en chef des Musées Royaux d'Art et d'Histoire. — A propos des ivoires mosans.

En pays mosan, il y a continuité de tradition artistique du Bas-Empire à la fin du XII^e siècle : l'ivoire de Notger et les fonts de Saint-Barthélemy sont le point d'aboutissement de cette continuité. La première de ces œuvres, en particulier, est le dernier reflet liégeois de l'antiquité classique. Ses caractéristiques s'opposent à ce qu'on lui assigne une date postérieure à l'époque notgérienne.

Séance du 27 avril 1956

Communication de M. Fernand Linon, lieutenant-colonel honoraire. — L'héraldique des grès de Raeren.

Le conférencier s'attache à l'examen des armoiries dont sont marqués les grès de Raeren : maisons régnautes, bourgeois, marchands font frapper les pièces modelées de blasons réguliers ou fantaisistes.

Séance du 25 mai 1956

Communication de M. Joseph Philippe, conservateur des Musées Curtius et d'Ansembourg. — La collection Brassinne.

Grand connaisseur, l'archéologue et historien Joseph Brassinne avait constitué une collection où figurent quelques pièces de grand intérêt. L'acquisition de cette collection accroît la richesse du Musée Curtius, déjà favorisé par la réunion de nombreuses pièces remarquables.

Séance du 29 juin 1956

Communication de M^{me} Irène Vrancken-Pirson, archiviste du fonds wallon. — L'histoire du mouvement wallon par ses archives.

Séance du 28 septembre 1956

Communication de M. Pierre Laloux, ancien président de l'I. A. L. — Voyage en Saintonge.

Représentant de l'Institut au Congrès de la Fédération Archéologique de France, M. Laloux a rapporté de Saintonge, de ses églises et de ses châteaux, des souvenirs et des photos. Il commente celles-ci en évoquant ceux-là.

Séance du 26 octobre 1956

Communication de la Révérende Mère Donnel, religieuse au Val Notre-Dame à Antheit. — L'abbaye du Val Notre-Dame des origines à 1316.

En 1209, le comte Albert III de Moha installe sur son alleu de *Rodum* une communauté de femmes bientôt rattachée à l'ordre de Citeaux. En 1222, la jeune abbaye essaime à Argensolles, en Champagne, monastère dont la première abbesse, Ide, une liégeoise, avait été prieure au Val Notre-Dame. La prospérité économique de la maison d'Antheit se maintient au long du XIII^e siècle.

Séance du 30 novembre 1956

Communication de M^{me} Suzanne Collon-Gevaert, professeur à l'Université de Liège. — Le mystérieux langage des sculptures du Palais de Liège.

Le thème essentiel de la décoration sculpturale de la première cour du Palais de Liège est la folie universelle, thème littéraire à la mode au XVI^e siècle et traité à l'époque par Erasme.

Séance du 28 décembre 1956

Communication de M. Albert Pulers, professeur à l'Université de Liège. — Les croix de pierre en pays mosan.

Le conférencier décrit ces modestes monuments sous divers rapports : matière, forme, dimensions, ornementation, inscriptions.

Glanes historiques sur les musiciens de l'ancien Pays de Liège (Moyen âge — XIX^e siècle)

Le chanoine Henri Hamal (1744-1820), musicien et biographe liégeois dont le buste par Lambert Salaye est conservé au Musée Curtius ⁽¹⁾, eut le grand mérite de consacrer de nombreuses notes manuscrites aux artistes liégeois, peintres, sculpteurs et musiciens. Elles furent utilisées ou intégralement publiées par Jules Helbig, le Dr Jorissenne, Antoine Auda, René Lesuisse et moi-même ⁽²⁾.

Le Dr Alexandre, ancien Conservateur du Musée Curtius et des Archives provinciales, nous a laissé une copie des « Notes sur les musiciens liégeois » dues au chanoine Hamal, terminées cinq ans au plus avant sa mort, car dans son texte figure, sous la rubrique Regnier, la date du 16 mars 1815.

Elles sont une source précieuse pour l'étude des musiciens liégeois. Comme nous l'apprend un mot écrit en 1930 par Antoine Auda à Théodore Gobert ⁽³⁾, celui-ci avait révélé l'existence du manuscrit Alexandre à Antoine Auda, l'auteur de « La musique et les musiciens

⁽¹⁾ Le Musée des Beaux-Arts de Liège conserve le portrait peint du même personnage.

⁽²⁾ Voir *Sculpteurs et ornemanistes de l'ancien pays de Liège*, Liège, Musée Curtius, 1958, p. 5 ss. (avec références bibliographiques).

⁽³⁾ Ce mot est conservé dans les archives du Musée Curtius.

de l'ancien pays de Liège » (Bruxelles-Paris-Liège, 1930), mais après la sortie de presse de cet ouvrage. Auda (1) connaissait trois manuscrits de Hamal, y compris la « Notice » autographe publiée par René Lesuisse (2), et des notes sur les musiciens liégeois moins complètes que celles que nous publions. Ces notes appartenaient alors à la baronne de Bonhome, qui épousa M. Amand de Mendiéta (3).

Nous renvoyons le lecteur au livre d'Auda, pour un complément d'informations et les mises au point utiles, relatives aux musiciens Guyot, Pietkin, Lamalle et Gresnick.

Le manuscrit Alexandre, où Hamal, qui ne fut pas un grand compositeur, se cite lui-même, mentionne cinq musiciens non repris par Auda : Gontran, Eustache Hamal, Olivier Petri, Corneille Detiege, Trico. Il fournit des renseignements qui complètent l'ouvrage d'Auda, en ce qui concerne les musiciens Delhaye, Wenick, Moreau, Bernard et Pâque, mais il omet les noms de maîtres du XVIII^e siècle — surtout Pieltain — qui ont contribué à la grandeur de l'école liégeoise de violon (4).

Signalons enfin que les notes manuscrites publiées en 1910 par le D^r Jorissenne (5) sont loin d'être aussi complètes que celles que nous éditons. Si les premières retiennent le nom de Hubert Renotte, non repris dans les secondes, celles-ci répertorient en plus vingt musi-

(1) *O. c.*, pp. 174, 209.

(2) Cf. *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. XIX (1956). — La « Notice » de HAMAL mentionne plusieurs musiciens liégeois (voir l'index du volume précité).

(3) Mon prédécesseur au conservatoire des Musées Curtius et d'Ansembourg eut connaissance des manuscrits de Hamal appartenant à feu Madame Armand de Mendiéta (voir Archives du Musée Curtius).

(4) Cf. J. QUITIN, *Défense et illustration de l'École liégeoise de violon*, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, t. XLV (1954), p. 2 s.

(5) *Un manuscrit historique de Henri Hamal*, dans *Wallonia*, t. XVII (1910), pp. 85-88.

ciens. Les unes et les autres présentent des différences ou variantes quant aux dates relatives à Francon, Eustache Hamal, Jean Guyot, Gilles Hayne et Lambert Pietkin.

M. Maurice Piron prépare la publication d'un autre manuscrit de Hamal intitulé : « Annales des progrès du théâtre et de l'art musical et de la composition de l'ancienne principauté de Liège depuis 1738 jusqu'en 1806 ». La Bibliothèque du Conservatoire Royal de Liège conserve de ce manuscrit une copie due à Léonard Terry ; il s'agit d'un cahier portant sur la feuille de titre : « Mr le Notaire Parmentier est possesseur du Mst autographe ». La Bibliothèque de l'Université de Liège en possède, sous le n^o d'inventaire 1577, une autre copie faite sur l'ortographe.

Encouragé par le musicologue M. Louis Lavoye, nous publions ci-après (sous les astérisques), *in extenso* et avec quelques annotations, le texte de Hamal conservé au Musée Curtius, en souhaitant que les musicologues tirent du manuscrit Alexandre tout l'enseignement utile.

Le cadre historique de ces notes est l'ancienne Principauté de Liège, entité historique distincte des anciens Pays-Bas. Les musiciens dont parle le chanoine Hamal, — compositeurs, organistes, violonistes, maîtres de musique, chanteurs, — ont pratiqué leur métier à Liège, la capitale, et dans d'autres bonnes villes : Maastricht, Saint-Trond. Plusieurs d'entre eux étaient nés à Liège, Châtelet, Visé et Jupille près Liège. Nombre d'entre eux furent formés au sein de la remarquable école musicale que constitua l'insigne cathédrale Saint-Lambert de Liège, dont le Grand livre de chœur (Bibliothèque du Conservatoire de Liège) contient cinquante-six compositions de musiciens liégeois du XVII^e siècle.

Le chanoine Henri Hamal qui, à la Révolution, sauva ce livre combien précieux, eut le mérite de nous laisser d'utiles données aidant à retracer « Mille ans de

tradition musicale » liégeoise (1). S'il a omis ou ignoré de grands musiciens liégeois — tels Jean Cicogne (vers 1335-1441), les Lantions et peut-être Arcadelt, qui fut chanoine à Liège —, son méritoire effort d'ordre musicologique lui donne droit à notre reconnaissance.

Charlemagne (2) introduisit dans ses États le chant grégorien, y fit venir d'Italie Théodore et Benoit deux des plus habiles professeurs de ce temps ; fonda des écoles de musique à Metz (3), à Sens et à Orléans. Il fit enseigner aux Liégeois la note romaine et institua une école de musique à la Cathédrale de Saint-Lambert (4).

X^e siècle. — Etienne (5) élu évêque de Tongres en 904, mort le 16 mai 921, savant musicien, grand docteur et poète, composa pour son église les repons de saint Etienne, de saint Lambert, de saint Etienne avec les antiennes qu'on a chantés à la Cathédrale jusqu'en 1794 de même que l'office de la Sainte Trinité, qu'il établit à Saint-Lambert au Vieux Chœur et qui se répandit peu à peu dans d'autres églises.

Eracle (6), évêque de Liège en 960, mort en 971, savant musicien, établit des écoles dans les cloîtres de la Cathédrale et des Collégiales.

(1) Sous ce titre, voir l'article de Mme Suzanne CLERCX, dans *Liège et l'Occident*, Liège, 1958 p. 253 ss.

(2) Cf. J. PHILIPPE, *L'Évangélaire de Notger et la chronologie de l'art mosan des époques pré-romane et romane*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1956.

Mieux encore que les collégiales liégeoises, la cathédrale avait une chapelle musicale qui, pendant plusieurs siècles, a formé des organistes, des compositeurs et des chanteurs. Liège bénéficie de la tradition grégorienne au X^e siècle.

(3) L'école carolingienne de Metz était alors la plus célèbre des Gaules. Metz fut « Ville-sœur » de Liège au point de vue intellectuel et artistique.

(4) Il existait vraisemblablement à l'emplacement de la cathédrale Saint-Lambert une construction d'époque carolingienne. Cf. J. PHILIPPE, *Les fouilles archéologiques de la place Saint-Lambert, à Liège*, Liège, Musée Curtius, pp. 34-36.

(5) Fondateur de la tradition musicale liégeoise, Etienne, formé à l'école de Metz, fut évêque de Liège (901-920). Rappelons que la fête de la Sainte Trinité est d'origine liégeoise.

(6) Evêque Eracle (959-971).

X^e siècle. — **Notger** (1), évêque de Liège en 972, mort en 1007, s'est beaucoup distingué dans la musique, a écrit sur cet art, et a mis en musique les Hymnes que le pape Nicolas avait instituées pour chanter les jours de jeûne.

Goderan, joueur de luth, originaire de Saint-Gilles, petite ville du Bas-Languedoc, musicien de Saint-Lambert, se fit ermite en 976, bâtit sur le Mont Public une chapelle et un hermitage en l'honneur de la Sainte Vierge et de saint Gilles et quelques petites maisons pour servir de retraite à des pieuses personnes. L'évêque Albéron (1122-1129) ordonna à tous les musiciens de la ville et des faubourgs qui en faisaient profession, de se trouver tous les ans le jeudi après la fête de saint Jean à la maison de ville, de se transporter tous ensemble avec un cierge conduits par l'abbé de ce cloître, avec la croix et l'eau bénite et tous les chanoines en forme de procession, jouant chacun de leur instrument jusqu'à Saint-Gilles où l'abbé devoit chanter la messe après laquelle le dit abbé devoit donner à tous les musiciens un grand repas.

XI^e siècle. — **Olbert** (2), abbé de Gembloux, 6 août 1012, mort le 14 juillet 1048, se rendit célèbre par la musique qu'il composa pour les offices de saint Veron et de saint Vaudou.

Franco (3), chanoine et écolâtre de Liège qui vécut depuis 1047 jusqu'en 1083, inventa des caractères musicaux pour le temps qu'on a attribué à Jean de Muris. Un manuscrit du Vatican composé par Jean de Muris (4) = *Computum Joannis de Muribus*, n° 1146 = dit : « Magister Franco qui invenit in cantu mensuram figurarum ». — Un autre manuscrit dû à Marchetto de Padoue sous le titre de : *Lucidarium in arte Musicae planæ*, en 1274, cite Franco comme ayant écrit sur la mesure. Voir Burnay auteur de l'Histoire générale de la musique.

(1) Evêque Notger (972-1008). Cf. KURTH, *Notger de Liège*; J. PHILIPPE, *L'Évangélaire de Notger et la chronologie de l'art mosan des époques préromane et romane*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1956.

(2) Otbert qui fut le premier abbé de Gembloux, avait étudié à l'abbaye de Saint-Germain et à Troyes.

(3) Francon de Liège. Sur le musicien français Jean de Muris, voir AUDA-pp. 23, 64. — Les théories de Guy d'Arezzo étaient, dès le XI^e siècle, connues à Liège.

(4) Jean de Muris, grand musicien français du XIV^e siècle dont les théories musicales ont joué un grand rôle dans l'enseignement de la musique.

Franco est auteur des ouvrages suivants :

De Quadratura Circuli liber I ; ad Hermanum archiepiscopum Coloniensem ;

De computu ecclesiastico liber I ;

De jejuniis quatuor temporum ; le manuscrit se conservait au monastère de Saint Laurent, à Liège.

De laudibus Beatae Mariae Virginis ; le manuscrit était au monastère de Sept Fontaines, près de Bruxelles.

La notation de Guy d'Arezzo ⁽¹⁾ remplaça les sept premières lettres de l'alphabet qui marquaient les sons, par des points distribués sur différentes lignes, la position de chaque point en désignait l'intonation. Toutefois, cette gamme n'indiquait pas la durée des nouvelles notes. Franco n'employa que trois caractères ou formes de notes, mais par leurs différentes propriétés d'étendue et de diminution, ils fournissent une grande variété de mesures et de proportions. Ce musicien a aussi suggéré la Barre et le point d'augmentation.

Gontran, abbé de Saint-Trond en 1039, avoit une voix si estimée par sa force, son étendue et son beau timbre qu'aux jours solennels on le faisoit venir à Liège pour présider au chant des chantres.

Rodulphe ⁽²⁾, abbé de Saint-Trond, introduisit sur la fin du XI^e siècle la nouvelle méthode de Guy d'Arezzo dans son abbaye pour le chant d'église ; il est auteur d'un volume d'Hymnes pour les grandes solennités.

XII^e siècle. — **Etienne**, abbé de Saint-Jacques, à Liège, profit des ouvrages de Guy d'Arezzo et de Franco ; d'après leurs principes, il devint un musicien expert.

Wazelin, abbé de Saint-Laurent, à Liège, était bon musicien ; il composa plusieurs chants fort mélodieux pour la fête de saint Georges, de sainte Begge et pour différentes fêtes de l'année.

(1) Les notes de Hamal ne sont pas tout à fait conformes aux connaissances actuelles sur la notation guidonienne.

(2) L'abbé Rodulphe (1108-1138) avait constaté la difficulté que les moines avaiient à suivre la notation. Cf. J. YERNAUX, *Orgues et organistes du pays mosan*, dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. XIV (1937), p. 42 s.

Ses élèves, entre autres, Gilbert, Jean et Vison, à Saint-Laurent composèrent des hymnes pour les offices de plusieurs Saints.

XIII^e et XIV^e siècles (1). — Les noms des auteurs de ces siècles ne nous sont pas parvenus dans nos pays.

XV^e siècle. — **Eustachius Hamalia**, musicien distingué et bénéficiaire de la Cathédrale de Saint-Lambert, mort en 1504, a laissé des messes, antiennes, psaumes à 4, 6 et 8 voix qu'on y a chantés pendant beaucoup d'années.

Jean Guyot (2), né à Chatelet, vers l'an 1445, fut chanoine impérial dans la Cathédrale de Liège, puis Maître de musique de l'empereur Ferdinand, revint à Liège diriger la musique de Saint-Lambert où il acquit une grande réputation ; il est mort en 1518. Il a laissé des ouvrages d'église fort estimés.

Christian Raymond, savant musicien et chanoine de Saint-Materne, mort en 1534, s'est distingué par des antiennes, des *Salve Regina* et des *Ecce panis* à 4, 6 et 8 voix.

XVI^e siècle. — En 1520, Christian Raymond, alors Maître de musique à Saint-Lambert fit entendre sa musique à l'Empereur Charles-Quint au concert que notre prince Erard de la Marck

Les auteurs en vogue à Saint-Lambert à cette époque étaient : Robertus Quercentius, de Cambrai qui florissait en 1555, Cornelius Comis (?), Nicolas Gombert, Thomas Créquillon, Pierre Manchicourt, Jacques Clément, Cornelius Pistor, organiste, Orlandus di Lassus de Mons mort en 1594, Ghisilius Dancherts, clerc du diocèse de Liège qui se distinguoit à Rome, Freris Castiletus, Jacquettus Montuanus, Joannes ab Atrio, etc (3).

Gerard Haine (4), maître de musique de la Collégiale de Saint-Jean Evangéliste, mort en 1588, se fit remarquer par de savants et bons ouvrages d'église qui ont été fort recherchés.

(1) Cf. AUDA, *o. c.*, pp. 45-48 ; *Art mosan et Arts anciens du pays de Liège*, Liège, Catalogue de l'Exposition, 1951, n° 470 (Jean Cicogne), 455 (musique polyphonique, fin XIII^e siècle), 412 (Jean d'Afflighem) ; S. CLERCX, *La tradition musicale à Liège*, dans *La Revue française*, année 1953 p. 64 s. ; J. YERNAUX, *o. c.*, pp. 44 s., 48.

(2) Jean GUYOT est né en 1512 ; il mourut en 1588. Son séjour à Vienne comme maître de chapelle de l'empereur Ferdinand se situe en 1563-1564.

(3) Cf. AUDA, *o. c.*, pp. 76-79, 141.

(4) Gérard Hayne fut chanoine de Saint-Jean l'Evangéliste. On a cité son testament du 15 novembre 1601 (Cf. J. YERNAUX, *o. c.*, p. 72).

Arnold Raymond, bénéficiaire et musicien de la Cathédrale, mort en 1554, s'est encore fait connaître par des ouvrages savants et d'un bon style.

Henri Jamar, chanoine de Saint-Materne et maître de musique pendant près de 40 ans, doué d'une voix de taille extraordinaire, a écrit plusieurs ouvrages, surtout une messe à 4 voix intitulée *A demi mort*. Jamar mourut le 19 octobre 1619 ; son épitaphe était placée dans les cloîtres au-dessus de la porte du quartier des maîtres de musique.

Daniel Raymond ⁽¹⁾, chanoine de Saint-Materne et savant musicien, mort en 1634, littérateur, ami de Chapeauville qu'il a aidé dans ses recherches historiques ; il a composé plusieurs ouvrages à 6 et 8 voix et des Mémoires intéressants sur l'histoire de Liège.

Léonard de Hodemont ⁽²⁾, un des plus savants musiciens des Pays-Bas, nommé chanoine de Saint-Materne vers 1610 ; auteur de beaucoup d'ouvrages pour Saint-Lambert et les autres églises du Pays ; le Kyrie des Pâques, un Ecce panis à 6 voix, un Salve Regina à 8 voix, une antienne de saint Lambert à 6 voix. Il est mort en 1639.

Henri Remouchant, bénéficiaire et musicien de Saint-Lambert, mort en 1640, a composé des Antiennes pour sainte Anne à 8 voix qu'on chantait le dimanche à la Cathédrale et d'autres bons ouvrages.

Gilles Hennius, Hayne, neveu de Gérard Hayne, né à Liège vers l'an 1582, fut nommé intendant de la musique de Ferdinand de Bavière évêque et prince de Liège, écrivit des compositions d'un nouveau genre. Ce prince lui conféra, le 3 janvier 1627, une prébende de Saint-Jean-Evangéliste, et la Chantrie de la même église le 15 mars 1631. Hayne a écrit 18 psaumes à 5 voix, des antiennes à 5 et 6 voix, et surtout une messe de mort avec les leçons et les repons qu'il dédia, le 12 avril 1647, au Chapitre Cathédral de Liège. Appelé à la cour du duc de Neubourg, il préféra rester à Liège. Une partie de ses ouvrages à 8 voix a été gravée à Anvers ; entre autres :

⁽¹⁾ Daniel de Raimondi, Frère d'Abacué de Raimondi, seigneur de My, est né à Liège peu après 1560. Il y mourut le 24 mars 1634. Cf. L. LAVOYE, *Un motel du « Grand Livre de Saint-Lambert »*, dans *La Vie wallonne* t. XXXII (1958), pp. 93-98.

⁽²⁾ Léonard de Hodémont.

« IV Missæ Solemnes octo vocum stylo hilari, ac pleno, et
» nova huius temporis modulatione, authore Aegidio Hennio.
» Opus tertium. Antverpiæ, Typis hæridum Petri Phalesii.
» M.DC.XLV. »

On a exécuté ses ouvrages pendant plus de 50 ans à Saint-Lambert ; il a laissé par son testament plusieurs fondations ; son portrait a été gravé en 1633.

Gerard Heine est mort le 28 mai 1650.

Lambert Colen, intonateur, musicien de la Cathédrale et chanoine de Saint-Materne, mort le 31 mai 1654, doué de rares talents, d'une voix de taille claire et brillante, d'une étendue extraordinaire ; a écrit plusieurs antiennes de sainte Anne, de saint Joseph à 8 voix, des Salve Regina, des Ecce Panis qu'on chantoit encore à Saint-Lambert en 1750.

Oliverius Petri, bénéficiaire de Saint-Lambert, mort en 1656, savant musicien, a composé un Ecce panis à 8 voix, un Ave Maria à 6 voix, des Tantum ergo à 6 et 8 voix.

XVII^e siècle. — **Henri Dumont** (1), fils de Henri Dumont, du village de Villers-l'Evêque et d'Elisabeth Orban, de Liège, naquit à Villers-l'Evêque en 1610. Son père habita quelque temps à Borgloon près de Maestricht, puis s'établit dans cette ville et y mourut. Sa veuve restée avec 3 enfants plaça en 1616 Henri à Saint-Servais en qualité d'enfant de chœur ; il y resta 12 à 15 ans, puis se fit chasser pour de petites fredaines de jeunesse. Le Chapitre toutefois lui fit apprendre le métier de serrurier ; sa mère lessivait les linges de la sacristie de Notre-Dame pour nourrir ses enfants. Elle y fut enterrée ; son fils y fonda un anniversaire.

En 1630, un Colonel français qui se promenait dans la ville entendit Henri chanter dans la boutique du serrurier ; il lui proposa de le conduire en France. Avec la permission de sa mère, Dumont se rendit à Paris, étudia la musique et surtout l'orgue ; son protecteur lui procura des leçons de chant et de clavecin. En 1640, il fut nommé organiste de l'église de Saint Paul (2) ; quelque temps après, il épousa Mathilde Loijens qui mourut sans enfants après peu d'années de mariage.

(1) Il existe un autre musicien liégeois du nom de Dumont, Barthélemi-Etienne (1756-1841), qui fut notaire, receveur des Hospices et poète. Il composa une cantate « Mathi l'Ohai ».

B.-E. Dumont était tenu en haute estime par Grétry. — Cf. M. PIRON et L. LAVOYE, *Barthélemi-Etienne Dumont*, Liège, Musée Curtius, 1950.

(2) En 1649, d'après les notes publiées par G. JORISSENNE, dans *Waldonia*, t. XVII (1910), p. 86, n° 6.

Dumont est le premier musicien qui fit usage de la basse continue dans ses ouvrages ; il fut nommé Maître de musique et Compositeur des musiques de la Chapelle de Louis XIV, puis de celle de la Reine qui le fit nommer à l'abbaye de Notre-Dame de Silly, en Normandie, au diocèse de Seez.

Dumont résista à la volonté du Roi qui vouloit introduire la symphonie des violons dans les Mottets, prétendant que le Concile de Trente l'avait défendu. Malgré l'avis contraire de l'archevêque de Paris, Dumont persista dans son opinion ; le Roi lui accorda la vétérance ⁽¹⁾ en 1674, avec les mêmes titres et émoluments, et lui fit donner par le Pape, le 9 mars 1676, une prébende de Saint-Servais à Maestricht, il y fut reçu et devint diacre.

Ses confrères ayant des difficultés avec les Etats de Hollande au sujet de leurs droits et privilèges sur les Onze Bans de Saint-Servais, envoyèrent au Roi une Députation à Paris qui pria Dumont, en 1678, de la présenter à Louis XIV pour inscrire ces droits dans le Traité de Nimègue. Dumont réussit dans cette mission ; le Chapitre le maintint à Paris comme son Chargé d'affaires avec jouissance des revenus de sa prébende. Il fonda un anniversaire à Saint-Servais.

Dumont fit présent à ce Chapitre, en 1682, d'un grand crucifix d'argent avec cette inscription :

D. O. M. Virgini Matri et Sancto Servatis. Henricus Dumont alias de Thier abbas de Sylli huius ecclesiæ Sancti Servatii Traiecti ad Mosam canonicus, nec non Cappellarum Christianissimi regis Ludovici XIV et reginæ musices præfectus.

Dumont ne quitta jamais les orgues de Saint-Paul ; le 6 novembre 1682, il fit son testament olographe, en faveur de M. Mercier, prêtre et maître des enfants de chœur de Saint-Paul, comme légataire universel de tout ce qu'il possédoit en France, argenterie, tableaux, musiques, instruments, etc. ; laissa 10.000 livres pour des œuvres pies, fonda une messe septimanale à Saint-Paul.

Dumont mourut le 8 mai 1684 ; on l'enterra dans la Chapelle des fonts de cette église, auprès de sa femme. Il a écrit beaucoup de Mottets estimés et cinq grand'Messes dans un beau plain-chant, appelées Messes Royales, qu'on chantoit encore avant la Révolution dans plusieurs églises de Paris.

« Pierre Thorette, bénéficiaire et savant musicien de Saint-Lambert, né à Liège vers l'an 1620 s'est fait une grande répu-

⁽¹⁾ Dumont était encore à son poste en 1682. Cf. G. JORISSENE, dans *Wallonia*, t. XVII (1910), p. 86, n° 7.

tation par la composition de la Chasse de Saint Hubert qu'il dédia en 1670 à Monsieur Nicolas baron de La Pierre, tréfoncier et abbé de Ciney, grand amateur de musique.

BEATI HUBERTI
DIE DICABAT PETRUS THORETE LEODIVS.

» C'est un ouvrage extraordinaire, fait par un homme de génie, composé avec des instruments obligés qui étoient alors rarement employés dans les musiques.

» Cette Chasse depuis ce temps là s'est exécutée tous les ans à la fête de Saint-Hubert (3 novembre) dans la grotte de la Collégiale de Saint-Pierre jusqu'à l'an 1793. Cet habile homme, après avoir fait beaucoup d'autres ouvrages d'église, est mort en 1684. »

Lambert Pietkin (1), élève de Gilles Hennius, né à Liège en 1621, s'appliqua au Contrepoint, devint chanoine de Saint-Materne et, en 1644, maître de musique de la Cathédrale. Il composa 12 messes à 6 et 8 voix, des antiennes, des Salve Regina à 6, 7 et 8 voix et beaucoup d'autres ouvrages. En 1688, il fit imprimer son troisième ouvrage à Liège sous ce titre :

« Sacri Concertus 2, 3, 4, 5, 7 et 8 vocom, tum instrumentorum, Auctore R. D. Lamberto Pietkin, Collegii Sancti Materni in perillustri Ecclesiæ Leodiensi canonico et phonasco primario. »

Il fit aussi imprimer trois œuvres de mottets avec violons obligés.

Pietkin laissa par testament 10.000 florins Brabant en œuvres pïes, tous ses ouvrages à la Cathédrale, et son patrimoine à ses parents. Il mourut le 16 septembre 1696 ; enterré dans le Couvent des Pauvres Clarisses.

En 1694, il donna à la Confrérie de Sainte-Cécile dans la Chapelle des Flamands un tableau peint par Bertholet Flémalle, représentant sainte Cécile avec son orgue couronnée par les Anges.

Pierre Lamalle, chanoine de Saint-Materne, remplaça Pietkin pendant la longue maladie de celui-ci et fut nommé en sa place en 1696. En 1711, Lamalle devenu vieux et maladif chercha un aide ; on ne trouva que Henri-Guillaume Hamal alors maître de musique de Saint-Trond pour le remplacer :

(1) Lambert Pietkin, chanoine de Saint-Materne à la cathédrale Saint-Lambert, est né en 1612.

mais comme il était marié, il ne pouvait remplir au chœur les fonctions de maître de musique qui étoit un office ecclésiastique. Alors le Chapitre nomma Hamal sous-maître pour enseigner les enfants de chœur et diriger la musique et Henri Denis Dupont alors organiste fut chargé des devoirs du Chœur. La maîtrise fut ainsi partagée entre Dupont et Hamal. — Lamalle mourut en 1713.

Henri-Denis Dupont (1), organiste de la Cathédrale, devint Maître de musique. Né à Liège en 1660, étudia la philosophie, entra au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris pour étudier la théologie, la composition musicale et l'art de jouer de l'orgue. Revenu à Liège devint organiste de Saint-Lambert, reçut en 1713 une prébende impériale et cette même année devint Maître de musique. Il est auteur de Messes, de Mottets et de messes de Requiem à 8 voix.

En 1717, il composa un *Te Deum* à deux chœurs *Pro Turcarum destructione*, exécuté à la Cathédrale à l'occasion d'un drapeau pris sur les Turcs à Belgrade et que l'Empereur avait envoyé à Liège.

Dupont était savant théologien et organiste compositeur distingué. Il faisait exécuter à la Cathédrale les plus belles musiques de l'Italie, qu'il recevait de son frère ; ces œuvres furent propagées dans le pays par lui et son ami Henri Guillaume Hamal.

Dupont mourut le 1^{er} septembre 1727 ; il laissa tous ses ouvrages à l'usage de la Cathédrale de Saint-Lambert.

Cornelius Detiege, savant musicien, dont le style n'était pas brillant, Maître de musique de la Collégiale de Saint-Paul, né à Visé, en 1680, a formé des élèves qui l'ont surpassé et a fait de savans ouvrages pour son église. Mort en 1741.

Henri Guillaume Hamal, sous-maître de musique de Saint-Lambert, né à Liège en 1685, resta orphelin fort jeune, fut élève de Pietkin pour le chant et le clavecin, il avait une voix de basse taille fort belle et fort étendue. Après la mort de Pietkin, il prit des leçons de chant et de composition de Trevisani, maître de musique du prince-évêque Joseph-Clément de Bavière.

En 1708, il épousa Catherine Corbusy et obtint en 1709 la place de maître de musique de la grande église de Saint-Trond.

(1) Henri-Denis DUPONT a formé beaucoup d'élèves, notamment Jean-Noël Hamal pour la composition, Dekaine, Pascal Hubert et d'autres pour l'orgue. Cf. G. JORISSENNE, dans *Wallonia*, t. XVII (1910), p. 87.

En 1711, le Chapitre de Saint-Lambert lui conféra la sous-maîtrise pour enseigner les enfants de chœur et diriger la musique parce que Lamalle était vieux et ne convenait plus pour cette partie. Hamal enseigna la musique dans beaucoup de familles et dans des couvents qui tenaient des pensionnaires, aux religieuses anglaises, aux Ursulines, à Sainte-Agathe. Il chantait agréablement, jouait parfaitement du clavecin et a composé des mottets, des psaumes, des *Tantum ergo*, des Messes, un *Te Deum* qu'on exécutait à Saint-Lambert, une infinité de cantates italiennes. Tous ces ouvrages sont restés manuscrits. Il improvisait aussi sur des paroles françaises, italiennes, liégeoises, flamandes, qu'il chantoit avec accompagnement de clavecin, violoncelle ou autres instruments. Ces airs étaient ordinairement de genre comique.

En 1738, son fils Jean-Noël devint maître de musique de Saint-Lambert. Henri-Guillaume enseignait sans intérêt la musique à des jeunes gens qui aimaient cet art et leur distribuait des prix. Pendant plus de 30 ans il a été le chef de l'école de musique à Liège, et pendant 41 ans sous-maître de musique de la Cathédrale. Au mois de novembre 1752, il fut atteint d'un catarre suffocant dont il mourut le 3 décembre suivant.

On l'enterra à la Cathédrale dans la Chapelle des Flamands.

Arnold Delhaye, chanoine de Saint-Materne, intonateur et violoniste, né à Liège vers 1693, suppléa Dupont pendant sa maladie ; après la mort de celui-ci le Chapitre ne conféra pas la charge de maître de musique à Delhaye, mais le laissa continuer les devoirs de la maîtrise au chœur depuis 1727 jusqu'en 1738. A cette date Delhaye reprit sa place d'intonateur jusqu'en 1756 époque où il mourut. Le Chapitre lui avait assigné une pension.

Monsieur Trico, né à Châtelet vers 1802 (*sic*), maître de musique de la Collégiale de Saint-Denis avait appris la composition de Trevisani. Il a composé beaucoup de musiques d'église et surtout un Requiem, une messe de... dans le temps qu'il souffrait beaucoup de la goutte.

M. de Liverlo, trésorier et prévôt de Notre-Dame de Maestricht lui fit obtenir une prébende de cette Collégiale ; il alla y résider et y mourut au mois de janvier 1769.

Jean Noël Hamal, fils de Henri-Guillaume et de Catherine Corbusy, né à Liège le 21 décembre 1709, reçut de son père des leçons de chant et des leçons de composition de Henri-Denis Dupont, maître de musique de la Cathédrale. Il fit beaucoup de progrès ; ses parents le firent partir pour Rome le

10 mars 1728 ; il y reçut des leçons des plus célèbres maîtres, entre autres de Straccioncino et de Joseph Amadori pour la composition.

Revenu à Liège en 1731, le Chapitre lui conféra un bénéfice avantageux et en 1738 le nomma maître de musique de Saint-Lambert. De concert avec son père, il établit à Liège de grands concerts ; il écrivit de nombreuses et savantes compositions, Messes, mottets, psaumes à grand orchestre, etc.

En 1745, il obtint une prébende impériale ; il retourna en Italie en 1749 et se lia à Rome avec Nicolas Jomelli, maître de musique de Saint-Pierre. Il alla ensuite à Naples où François Duranti l'accueillit parfaitement ; et revint à Liège en 1750. En hiver, il recommença ses grands concerts à l'Hôtel de ville.

En 1752, il fit un voyage à Paris où il eut des relations avec les principaux musiciens ; on l'engagea à y rester, mais il préféra revenir dans son pays.

Le 5 décembre 1756, il fit entendre à ses concerts un *Lauda Sion* ; et le 19 suivant : *In hac die triumphali* et *A Solis ortu*, mottets à grand orchestre avec chœurs de sa composition. Le 16 janvier 1757 : *Obstupescite gentes* ; le 23 du même mois, dans le grand vestibule de l'Hôtel de ville Li première act de *Voëgge di Chôfontaine*, opera burlesque et treus act (1).

Le 13 février : Au concert le Mottet : *Ite, o pompæ fallaces*, et un nouveau *Beatus vir* ; le 16, on entendit au concert *li deuzeme act du Voëgge di Chôfontaine*, et le 25 du même mois *li treuzeme act* du même opera.

Le 14 avril, *Li Ligeoi egagi* et, au mois de décembre de la même année *Li Fiesse di Houle Si ploû* ; enfin, au mois de février de l'an 1758, il donna les *Ypoconles opera burlesque et treus act avou de grand Kœur*.

Hamal n'a fait graver que deux œuvres de Symphonies ; le reste de ses nombreuses compositions est resté en manuscrit. Il refusa des offres avantageuses qu'on lui fit dans des pays étrangers et préféra rester à Liège. En avançant en âge il pensa à se faire aider par son neveu.

(1) On sait que Jean-Noël Hamal utilisa aussi comme langue le wallon liégeois. Le « Voyage de Chaudfontaine » fut publié en 1757 (Cf. J. PHILIPPE, *La Violette. L'hôtel de ville de Liège (Moyen âge - 1919)*, Liège, 1956, n° 93. Voir M. DE SMET, *Jean-Noël Hamal (1709-1778), chanoine impérial et directeur de la Musique de la Cathédrale Saint-Lambert. Vie et œuvre*, Bruxelles, 1959.

Henri Hamal, qui étudiait depuis longtemps la composition à Rome ; il le fit revenir à Liège en 1769 ; après avoir fait entendre à la Cathédrale plusieurs grands morceaux de musique écrits par ce jeune homme, il obtint pour lui la survivance de la place de maître de musique ; c'était la première fois qu'on accordait cette faveur.

Dans l'année qui précéda sa mort, il fut frappé de paralysie ; mais il continua à produire ; quelques semaines avant sa mort, arrivée le 26 novembre 1778, il mit en musique à grand orchestre, le psaume : *In te, Domine, speravi*, qui n'est pas le moins intéressant de ses ouvrages.

Il fut enterré, auprès de son père, dans la Chapelle des Flamands.

1710. **Albert Gheine** ⁽¹⁾, maître de musique de la Collégiale de Saint-Martin en Mont, né à Liège vers l'an 1710, élève de Henri-Guillaume Hamal pour la composition, écrivit des œuvres fort recherchées en son temps. Mais il mourut, à peine âgé de 30 ans des suites d'une blessure au petit orteil.

Georges Wenick, né à Visé en 1718, d'abord enfant de chœur à Saint-Paul, sous son oncle Cornelius Detiege dont il fut l'élève, devint prêtre en 1743 et ensuite organiste de la grande église d'Aix la Chapelle. Il revint à Liège occuper la place [d'organiste] et de Maître de musique de la Collégiale de Saint-Denis, où il se distingua tant pour la composition que pour toucher l'orgue. Quand il composait, il commandait à ses enfants de chœur de faire le plus grand bruit possible. Sa musique étoit savante, mais assez difficile, il avoit autant de génie dans ses ouvrages que son oncle étoit borné. Il étoit aimé des jeunes chanoines, se trouvant souvent avec eux, il s'accoutuma peu à peu à la boisson. Un jour, un des vieux chanoines lui en fit des reproches ; il se chagrina et demanda en 1751 au Chapitre un an de congé pour aller à Rome. Il y resta deux ans, et ne put revenir à Liège faute d'argent, malgré l'invitation du Chapitre de reprendre ses fonctions. En 1754, il devint organiste au Mont Cassin et y mourut très regretté en 1760.

Henri Moreau, maître de musique à la Collégiale de Saint-Paul, y fut enfant de chœur sous Cornelius Detiege. En 1751 il alla à Rome étudier la composition sous Lustrini et Ansicchio ; revenu à Liège en 1758 il fut choisi cette année pour

⁽¹⁾ AUDA mentionne un Albert Gheine ou Guerin, musicien du XVII^e siècle.



FIG. 1. — *Buste du chanoine Henri Hamal* (1744-1820), auteur des notes manuscrites publiées dans notre étude. Œuvre du sculpteur liégeois Jean-Lambert SALAÏE (1781-1833).

matre de musique de Saint-Paul ; en 1769 il se maria. Moreau a écrit plusieurs messes, des mottets, des *Tantum ergo*, qui ont prouvé qu'il était savant musicien, mais n'avait pas cette fertilité qu'on désire à présent.

Il dédia en 1783 à la Société d'Emulation de Liège un ouvrage élémentaire sous ce titre : *L'Harmonie mise en pratique*, imprimé à Liège chez Loxhay. Sa famille conserve en manuscrit un autre ouvrage intitulé : *Nouveaux principes d'Harmonie selon le système d'Antoine Ximenes*.

Moreau né à Liège en 1718 était un homme bien modeste et savant qui a bien essuyé des revers. Ce bon père de famille chargé d'enfants s'est trouvé dans les circonstances du temps sans ressources. En germinal an IV, son mérite le fit nommer associé non résident de l'Institut National. Il est mort le 3 novembre 1803 à l'âge de 81 ans (*sic.*).

Théodore Paque, musicien très distingué, né à Liège, en 1737, placé comme enfant de chœur à la Collégiale de Sainte-Croix, en 1753, séjourne pendant 9 ans à Naples au Conservatoire de Sant'Onofrio où il apprit la composition et s'y maria vers 1762 avec une jeune fille dont les parents avaient eu soin de lui pendant ses études au Conservatoire. Il fut appelé à Turin pour y faire un grand opéra qui réussit ; puis se rendit à Venise et à Milan pour le même objet, oubliant sa femme et son enfant, il arriva à Paris. L'ambassadeur de Naples sachant que Paque y résidait depuis deux ans voulut le faire arrêter pour l'obliger à rejoindre sa femme ; mais il s'enfuit en Pologne et devint directeur de l'Opéra de Warsovie. On croit qu'il y est mort vers l'an 1800.

André Grétry (1), fils de François-Pascal Grétry, premier violon de la Collégiale de Saint-Denis et de Marie Jeanne des Fossés, né à Liège, le 11 février 1741. Mort le 24 septembre 1813, à Montmorency, près de Paris, dans l'Hermitage de Jean-Jacques Rousseau.

Bernard, Joseph-Léonard-Arnold, fils de Pierre Bernard, prélocuteur et de Marie-Jeanne Hélines, né à Liège le 7 septembre 1747. Il devint orphelin fort jeune, puis enfant de chœur à Saint-Lambert ; apprit le violon avec Martiny à

(1) Grétry est né le 8 février 1741. Cf. G. DE FROIDCOURT *La date et le lieu de la naissance d'André Grétry*, dans « Bulletin de la Société Royale Le Vieux Liège », octobre-décembre 1952, pp. 165-178. Voir aussi C. DEZOBRY-T. BACHELET, *Dictionnaire général de biographie et d'histoire*, t. I (Paris, 1880), s. v. Grétry.

l'âge de 12 ans, devint bon organiste, obtint des prix dans toutes ses classes et fut couronné en 1778 au Collège des Jésuites.

Le Comte de Méan, trésorier et prévôt de Sainte-Croix, lui fit donner des leçons de composition par M. Hamal. En 1773, il obtint la maîtrise de Saint-Denis, composa des messes, des mottets, et des psaumes à grand orchestre. Il était assez bon poète et écrivit les paroles de l'opéra : *Le Triomphe du Sentiment*, mis en musique par Henri Hamal et représenté en 1775 sur le théâtre de Liège.

Bernard est mort d'une maladie de langueur le 5 mai 1780, âgé de 33 ans.

Regnier, Jean-Jacques, né à Jupille près de Liège, fut enfant de chœur à Saint-Barthélemy. M. Lekart, doyen de cette collégiale le recommanda à M. Hamal qui lui fit obtenir une place au Collège Liégeois à Rome où il se rendit en 1772, prit des leçons de composition de Grégoire Bellabene. Après 5 années d'études, il occupa la maîtrise de Saint-Barthelemy ; quelques années après il devint maître de musique de Saint-Servais à Maestricht. Regnier a composé plusieurs œuvres de symphonie gravées à Liège ; des messes, des mottets et un *Te Deum* à grand orchestre. Regnier, frappé de paralysie, mourut quelques mois après, le 16 mars 1815, âgé de soixante huit ans.

Gresnick, Antoine, fils de Godefroid et d'Elisabeth Cramer, est né à Liège en 1758. M. le baron de Cortenback le fit recevoir comme enfant de chœur à Saint-Lambert en 1764. Il reçut des leçons de M. Hamal, puis le chapitre l'envoya à Naples étudier le violoncelle au Conservatoire de Sant'Onofrio. Il quitta cet instrument pour étudier la composition et y réussit. En 1779, il s'arrêta à Milan où M. Hamal lui envoya de l'argent pour le faire revenir à Liège et le placer avantageusement. Mais Gresnick resta à Paris et s'y maria.

En l'an VII, il donna au Théâtre de l'opéra comique, rue Favart, *Le Rêve*, opéra en un acte, paroles du citoyen Etienne ; en fructidor de la même année, *Léonidas*, en un acte, paroles de Persuis, professeur au Conservatoire et d'autres ouvrages qui ont eu du succès, pour le Théâtre de la République. Pour le Théâtre des arts, il composa *La Forêt de Brama*, avec la citoyenne Viot Bourdie. Des tracasseries pour faire recevoir ses ouvrages et une trop grande application lui occasionnèrent une maladie dont il mourut à Paris le 24 Brumaire an VIII.

Joseph PHILIPPE,

Conservateur des Musées d'Archéologie
et d'Arts décoratifs de la Ville de Liège



ANNEXE

**ICONOGRAPHIE DE GRÉTRY
AUX MUSEES D'ARCHEOLOGIE
ET D'ARTS DÉCORATIFS DE LA VILLE DE LIÈGE**

Inventaire (1)

Dans les notes que nous publions, Henri Hamal ne s'arrête guère à André Modeste Grétry, le maître de l'opéra-comique français, décédé en 1813, avec lequel il a correspondu en 1787 (document n° 159 conservé au Musée Grétry) et en 1798 (2).

L'iconographie consacrée à Grétry est une des plus fournies qu'ait connu un compositeur de musique. En 1946, Ch. Radoux Rogier recensait pour le Musée Grétry, cent vingt-cinq effigies (3). Les Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de la Ville de Liège (Musées du Verre, Curtius et d'Ansembourg) (4) en conservent quinze, dont nous donnons l'inventaire ci-après (4) ;

(1) Une lettre autographe (10 juin 1811) de Grétry à Dewandre, premier adjoint au maire de Liège, pour le remercier du discours qu'il a prononcé lors de l'inauguration de la place Grétry en Outremeuse à Liège, a été versé par l'Institut archéologique liégeois dans les collections du Musée Grétry, au siècle dernier. Sauf indications contraires (Musées d'Ansem, bourg ou Musée du Verre), les pièces reprises à notre inventaire sont conservées au Musée Curtius.

Bibliographie : S. BORMANS, *Lettres inédites de Grétry*, dans « Bulletin de l'Institut archéologique liégeois », t. XVII (1883), pp. 184, 200 s. ; *La maison de Grétry, Catalogue illustré*, Liège, Bénard, 1913, n° 177 ; C. RADOUX ROGIER, *La maison de Grétry*, Liège, 1946, n° 177.

(2) Cf. E. LAVALLEYE, *Ecole de musique à Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. III (1857), p. 373 s.

(3) Cf. *La Maison de Grétry. Suivez le guide* l..., Liège, 1946, p. 4. Le Musée Curtius conserve, dans son médaillier, plusieurs médailles relatives aux musiciens liégeois (César Franck, Henri Vieuxtemps, François Prume, Isaye) et à la musique à Liège (Conservatoire royal de musique, Société d'Orphée de Liège), ainsi qu'une médaille (inv.) à l'effigie de Jean-Théodore Radoux, Directeur du Conservatoire royal de Musique de Liège (1872-1911) et fondateur du Musée Grétry en 1882.

(4) Le Musée d'Ansembourg conserve dans son grand salon aux Tapisseries une jolie harpe signée HOLSTMAN (facteur à Paris), provenant d'un

nombre de ces pièces font partie de la donation Moxhon, dont les conditions d'exposition sont spécifiées dans un acte notarié de 1910 (Cf. *Collection Moxhon. Etat descriptif et estimatif*, Liège, H. Poncelet, 1910).

— *Miniature ovale sur vélin : portrait de Grétry*. D.

Placée sous un verre à décor doré formant médaillon.

Cadre en bois sculpté de style Louis XVI.

H. 6 cm 3 × L. 4 cm 7.

(N° inv. : Mx/1138).

— *Miniature ovale sur ivoire : portrait de Grétry*. Œuvre signée de D. DU CAJU (D. Du Caju p^t).

Personnage en buste, léger trois-quarts à dextre ; porteur de la croix de la Légion d'Honneur (1).

Cadre doré de style Empire : D. 18 cm × 15,5 cm.

(N° inv. : Mx/1108).

— *Buste en terre cuite de Grétry*. Œuvre signée de Henri-Joseph RUTXHIEL (Lierneux, 1775 - Paris, 1837) (2), statuaire de l'Empire. Modèle ou réplique du buste en marbre, conservé au Conservatoire de Liège, exécuté en l'an XIII à Paris. H. 0,57 m.

BIBLIOGRAPHIE : *Les Amis des Musées Curtius et d'Ansembourg. Exposé de l'activité de l'Association*,

château des environs de Liège. Cf. *Les Amis des Musées Curtius et d'Ansembourg. Exposé de l'activité de l'Association*, Tongres, 1939, fig. p. 19. Le plafond de ce salon est décoré de beaux stucs dédiés à la musique ; l'une des tapisseries d'Audenaerde (XVIII^e siècle) représente une danse des paysans (il existe au château d'Uppsala, en Suède, une même série de tapisseries, mais comportant cinq pièces). Signalons aussi, au Musée Curtius, un piano Mercier de la première moitié du XIX^e siècle (n° inv. : 58/323).

(1) Cette croix, remise à la Ville de Liège, a été déposée dans l'urne en bronze placée dans le socle de la statue du musicien érigée à Liège en 1842. Cf. G. DE FROIDCOURT, *Le « Confllebor de Grétry »*, dans « Bulletin de la Société Royale Le Vieux Liège », 1947, p.

(2) Le Musée Curtius possède plusieurs souvenirs de Rutxhiel : une lettre du duc de Frioul au sculpteur (9 octobre 1811) (n° inv. : 42/6) ; un canif et un livre. Cf. J. PHILIPPE, *Liège sous la République et l'Empire*, p. 251 ; *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LXV (1945), p. 154.

Tongres, 1939, fig. p. 8; Maurice DEGEY, *André-Modeste Grétry*, Bruxelles, I. N. R., 1939, fig. p. 12; Joseph PHILIPPE, *Une copie de l'Hermaphrodite Borghèse par le sculpteur Rutxhiel*, dans « Chronique archéologique du pays de Liège », t. XXXIX (1948), p. 94; Joseph PHILIPPE, *Liège sous la République et l'Empire (1795-1814). Catalogue de l'Exposition*, Liège, Hôtel de Ville, 1955, n° 252; Joseph PHILIPPE, *Sculpteurs et ornemanistes de l'ancien Pays de Liège*, Liège, 1958, n° 121 s.

(N° inv. : 1/35/15; Musée d'Ansembourg).

- *Buste de Grétry en biscuit de Sèvres*. Œuvre de BRACHARD aîné, signée en creux dans la pâte et datée juin 1823. Socle en porcelaine de Sèvres bleu et or.
H. totale : 0,32 m.

(N° inv. : Mx/725).

- *Buste de Grétry, en plâtre teinté terre cuite*.
Identique au buste par Rutxhiel, sauf le socle.
H. 0,65 m.

(N° inv. : 1/6703).

- *Gravure à l'effigie de Grétry*. Œuvre de MOREAU le Jeune. Cadre en bois sculpté et doré de style Louis XVI. Dimensions de la gravure.
H. 0,193 m × L. 0,14 m.

(N° inv. : Mx/2153).

- *Portrait de Grétry*. Gravure de I. P. SIMON, d'après Isabey, imprimée à Paris et vendue chez Flamand. Collée sur carton, elle portait au revers l'inscription manuscrite « donnée par Grétry, à son ami Henkart, Paris, 10 mai 1810 ».

Dimensions du carton : H. 0,199 m × L. 0,14 m.

(Inv. : fonds Jamar).

- *Statue de Grétry, inaugurée à Liège le 18 juillet 1842.*
Lithographie de Palante Frères, rue Petite Tour à Liège.

H. 0,45 m × 0,363 m.

(Inv. : fonds Jamar).

- *Médaille en bronze à l'effigie de Grétry, signée MON.F.*
Droit : buste avec profil à droite ; revers : inscription latine (NATUS//LEODII//AN.M.D.CC.LI//OBIIT//AN.M.D.CCC.XIII.//

D. 4,1 cm.

- *Médaille en bronze à l'effigie de Grétry, signée GAYLARD.*

Droit : buste avec profil à droite ; revers : inscription française avec date 1818. Pièce de la galerie métallique des grands hommes français.

D. 4 cm.

(Inv. : 1/53/10).

- *Jeton en bronze de l'inauguration à Liège de la statue de Grétry (1).*

Inscriptions : LIÈGE ÉLÈVE UNE STATUE A GRÉTRY//LE 18 JUILLET 1842. — ANDRÉ ERNEST MODESTE GRÉTRY//NÉ A LIÈGE LE 11 FÉVRIER 1741 MORT A PARIS LE 24 7 bre 1813.

D. 3 cm.

(Inv. : Cap/2010).

- *Essai en étain pour une médaille à l'effigie de Grétry (2), par Constant JÉHOTTE.*

Tête de profil à droite.

D. 5,1 cm.

(Inv. : 31/10).

(1) et (2) Cf. V. TOURNEUR, *Catalogue des médailles du Royaume de Belgique*, t. I (Bruxelles, 1911), nos 596, 601.

- *Essai en étain pour le revers de la médaille à l'effigie de Grétry* (voir n° inv. 31/10), par Constant JÉHOTTE. Lyre entourée des titres des opéras du musicien; 1842; LIÈGE A GRÉTRY.
D. 5,1 cm.

(Inv. : 31/11).

- *Médaille en bronze à l'effigie de Grétry*, par le Liégeois Louis DUPONT, éditée par l'« Œuvre des Artistes » en 1930.

Droit : buste avec profil à dextre. Revers : lyre chargée du Perron liégeois; ANDRE. MODESTE. GRETRY.//1741 1813.

Le modèle du droit en plâtre patiné terre cuite ayant servi à la frappe de cette médaille est conservé au Musée Grétry (cf. C. RADOUX ROGIER, *o. c.*, p. 27).
D. 5 cm.

(Inv. : 31/67).

- *Verre plat gravé : portrait de Grétry*. XIX^e siècle. Buste avec profil à dextre; croix de la Légion d'Honneur.

H. 0,142 m × L. 0,102 m.

(Inv. : Cap/1339; Musée du Verre).

Index des musiciens liégeois et étrangers cités

- MUSICIENS LIÉGEOIS
- ARCADELT (chanoine de Liège), 7.
Joseph BERNARD, 5, 20 s.
Jean CICOONE, 7, 10.
Lambert COLON, 11.
Ghiselins DANCKERTS (clerc du diocèse de Liège), 10.
Léonard de HODÉMONT, 11
DEKAINE, 15.
Arnold DELHAYE, 5, 16.
Corneille DETIEGE, 5, 15, 18.
Barthélemy-Etienne DUMONT, 12.
Henri DUMONT, 12 s..
Henri-Denis DUPONT, 15, 16.
ERACLE, 7.
ETIENNE DE LIÈGE, 7.
ETIENNE (abbé), 9.
César FRANCK, 22.
FRANCON DE LIÈGE, 6, 8, 9.
Albert GHEINE, 18.
GILBERT, 10.
GODERAN, 8.
GONTRAN, 5, 9.
André GRÉTRY, 12, 20, 22-26.
François-Pascal GRÉTRY, 20.
Antoine GRESNICK, 5, 21.
Jean GUYOT, 5, 6, 10.
Eustache HAMAL 5, 6, 10.
Henri HAMAL, 4, 5, 6, 9 18, 19, 21, 22.
- Henri-Guillaume HAMAL, 14, 15 s, 18.
Jean-Noël HAMAL, 16.
Gérard HAYNE 10.
Gilles HAYNE, 6, 11 s, 14.
Pascal HUBERT, 15.
Eugène ISAYE, 22.
Henri JAMAR, 11.
JEAN, 10.
Pierre LAMALLE, 5, 14, 16.
Henri MOREAU, 5, 18, 20.
NOTGER, 8.
OTBERT, 8.
Théodore PÂQUE, 5, 20.
Olivier PETRI, 5, 11.
PIELTAIN, 5.
Lambert PIETKIN, 5, 6, 14, 15.
François PRUME, 22.
Jean-Théodore RADOUX, 22.
Arnold RAYMOND 11.
Christian RAYMOND, 10.
Daniel RAYMOND, 11.
Jean-Jacques REGNIER, 4, 21.
Henri REMOUCHANT, 11.
Hubert RENOTTE, 5.
RODULPHE DE SAINT-TROND, 9.
Pierre THORETTE, 13.
TRICO, 5, 16.
Henri VIEUXTEMPS ⁽¹⁾, 22.
VISON, 10.
WAZELIN, 9.
Georges WENICK, 5, 18.

⁽¹⁾ L'inscription latine reprise p. 14 est un chronogramme (1670).

MUSICIENS ÉTRANGERS

Joseph AMADORI, 17.

ANSISICCHIO, 18.

Joan de ATRIO, 10.

Grégoire BELLABENE, 21.

Freris CASTILETUS, 10.

Jacques CLÉMENT, 10.

Cornelius COMIS (?), 10.

Thomas CRÉQUILLON, 10.

Guy d'AREZZO, 9.

Roland DE LASSUS, 10.

Jean DE MURIS, 8.

François DURANTI, 17.

Nicolas GOMBERT, 10.

Nicolas JOMELLI, 17.

LUSTRINI, 18.

Pierre MANCHICOURT, 10.

MARCHETTO DE PADOUE, 8.

Jacques MONTUANUS, 10.

Corneille PISTOR, 10.

STRACCIONCINO, 19.

TREVISANI, 15.

L'exil de l'Official Clercx en 1703

Critique de textes relatifs à l'attitude du Chapitre cathédral devant l'autorité occupante

Lorsque leurs armées prirent possession de la Cité en 1703, l'Empereur et les Provinces Unies confièrent l'administration de la principauté à un gouverneur, Philippe-Louis, comte de Zinzendorff.

Les Liégeois connurent les avanies de l'occupation militaire, évoquées par Paul Harsin dans sa magistrale étude sur les relations extérieures de la principauté de Liège sous Jean Louis d'Elderen et Joseph Clément de Bavière (1688-1718).

Certains hauts dignitaires furent frappés d'ostracisme. Parmi eux se trouvait l'official Clercx qui, non content de ne pas avoir comparu devant le gouverneur sur sa convocation, avait refusé de prêter serment de fidélité à l'Empereur ⁽¹⁾.

Jusqu'à ce jour cette anecdote nous était connue, en ordre principal, par les procès-verbaux des séances du Chapitre cathédral volant au secours d'un de ses membres. La découverte d'un dossier personnel provenant vraisemblablement de papiers de famille ⁽²⁾, nous permet d'apporter un complément d'information sur les faits eux-mêmes et sur le mouvement d'opinion qui secoua la principauté à l'occasion de ces événements pénibles.

⁽¹⁾ Paul HARSIN, *Les relations extérieures de la principauté de Liège sous Jean-Louis d'Elderen et Joseph-Clément de Bavière (1688-1718)*, Liège (Faculté de Philosophie et Lettres), p. 200.

⁽²⁾ Dossier constitué par l'archiviste G. HENNEN ; nous l'avons retrouvé au grenier et replacé au fonds de famille : Clercx.

Plus d'un rapprochement avec l'Histoire récente s'imposera au lecteur.

Le Conseil Impérial, institué par le gouverneur pour remplacer le Conseil Privé du prince-évêque, enjoint, le 13 mars, au greffier de la Cour féodale de faire prêter serment de fidélité à l'Empereur par tous les membres de ce tribunal. Toute la cour « ayant été semoncée », une partie des magistrats s'exécuta le 4 avril 1703. Parmi les réfractaires se trouvait Clercx, archidiacre de Hesbaye et official de l'évêque.

Assisté du notaire Arnold Jossart, Guillaume de Sluse, se présente le 7 avril au domicile de Clercx, qu'il interpelle au moment où il rentre de l'église, sans même lui donner le loisir d'enlever ses habits sacerdotaux. L'official nous a laissé une relation de l'incident ; adaptée, — entre autre rédigée à la troisième personne — ; elle sera portée ultérieurement à la connaissance du Chapitre en vue de souligner le caractère vexatoire de la démarche du représentant de l'exécutif. A la question qui lui était posée de savoir « pourquoi il ne s'était pas trouvé à la cour féodale pour y prêter le serment », l'official répondit : « je n'y avois pas esté appelé pour ce sujet, mais... un jour de la même semaine j'ay esté averti par quelqu'un de mes domestiques de me trouver à la court féodale à l'instance de Mr le Grand vicaire et... comme il y avoit si longtemps que je n'y avois comparu, le lendemain je ne m'en estois pas souvenu et... estant allé à l'esglise pour l'office divin, au sortir de l'esglise mon valet me dit qu'on estoit venu luy dire que l'assemblée de la dite court s'estoit faite à l'instance de Mr. le Chancelier, sans qu'on eusse fait mention *du sujet de la convocation* (1). »

Au moment de prendre congé, sur le pas de la porte, le ton de la conversation monte et les deux interlocuteurs, qui jusqu'alors se sont cantonnés dans les limites d'une

(1) *Ibidem.*

joute procédurière placide, manifestent quelque nervosité et abordent malgré eux le fond du litige :

« Que si Mr. le comte croit de pouvoir pour ce sujet me priver de la dite charge, il en pouroit user comme il trouveroit à propos, sur quoy le dit avocat Sluse m'ayant dit « Si bien, Monsieur, que vous quitterez plustost votre charge que de prester le dit serment ? », je luy respondis que je ne luy disois pas cela et qu'il n'avoit pas ordre de me faire une telle demande, mais seulement, selon qu'il m'avoit dit luy-même, de me demander les raisons pourquoy je ne m'estois pas trouvé à la dite court pour prester le serment, à quoy je luy avais desia répondu. »

De son côté, Guillaume de Sluse, confia au notaire Jossart la rédaction, en latin, d'un procès-verbal de l'entrevue. Quelles que soient les variantes attribuables à la traduction, il appert que sur le fond les deux textes ne concordent pas. Sans doute, l'excuse alléguée — basée sur l'ignorance de la citation — est identique dans les deux versions : l'official était retenu à l'église. Mais l'essentiel de la citation — touchant au débat même — varie d'un texte à l'autre. D'après Sluse, l'official a répondu :

1. qu'il n'avait plus fréquenté la cour féodale depuis tellement longtemps qu'il avait oublié qu'il en était membre (*seque a tanto tempore dictam feudalem curiam non frequentasse, quod ipsi memoria exciderat se illius esse membrum*).

2. que, du reste, si le dit office devait être surchargé d'un semblable serment, on pouvait disposer de la charge (*et de caetero si dictum officium tali juramento aggravandum foret, de illo disponi possit*).

3. Interrogé ensuite sur ce que j'avais à rapporter comme réponse à Son Excellence prédite (le gouverneur) il repartit en terminant : « n'as-tu pas compris ce que j'ai dit ; je n'ai rien à y ajouter » (*Ulleriis interrogatus quid ergo responsi Excel^{mo} Dno. suprafato referendum esset,*

respondit in lermis nunquid intellexisti quid dixerim, nihil habeo praelerea dicendum).

Le registre aux conclusions capitulaires porte, à la date du 8 avril 1703, la mention : « capitulo in horam nonam de mane specialiter indicto » (1).

Cette convocation du chapitre le dimanche de Pâques à neuf heures du matin ne peut se justifier que par un motif grave. Les papiers de Clercx nous en fournissent l'explication.

Frère, aide major du régiment du comte Dona, avait apporté à Clercx rentrant de l'office du matin, la lettre de Zinzendorff qui le consignait en résidence forcée à Maeseyck. Cette lettre, cotée A, ne se trouve plus au dossier mais elle est transcrite au registre des conclusions capitulaires (2). Visiblement, la plupart des motifs allégués pour justifier la mesure étaient empruntés au rapport de Sluse : « pour n'avoir pas comparu pardevant le chancelier du Conseil Impérial et privé de cette Principauté suivant la citation qui vous en avoit esté faite de la part de Sa Majesté Imperiale et pour avoir du depuis plutost voulu remettre votre charge de conseiller de la cour féodale que de prester un serment de fidélité à Sa Majesté Imperiale et à l'Empire *et pour autre cause relevante et connue à sa dite Excellence* ».

L'official, en possession de ce document, convoqua le chapitre immédiatement ; celui-ci se réunit à neuf heures du matin et prit connaissance de l'ordre du gouverneur. L'inquiétude égala la surprise ; les tréfonciers estimaient que « par les mots de et pour autre cause relevant et connue à sa dite Excellence insérés dans l'ordre c'estoit le moien d'exiler un chacun à son bon plaisir ».

Quelques bonnes justifications qu'il pût donner de son attitude, l'official préféra se retrancher derrière

(1) Cathédrale, Conclusions capitulaires, reg. 63, f° 249 v°.

(2) Cathédrale, Conclusions capitulaires, reg. 63, f° 250 r°.

la discipline de corps en se déclarant disposé à prêter le serment exigé par l'occupant « dez que le chapitre auroit résoud de le faire ».

En élevant ainsi un cas d'espèce au niveau des préoccupations primordiales du Chapitre féru d'autonomie et d'indépendance, l'official renforçait sa position personnelle et galvanisait l'énergie de ses collègues dans la résistance.

A ce propos, il convient de souligner une divergence — apparente mais peut-être pas réelle — entre le texte des conclusions capitulaires et la notice qu'a rédigée Clercx.

Le Chapitre décide d'envoyer trois députés auprès du gouverneur : « considérant l'atteinte qui se donne par un ordre pareil à l'immunité de cette église et la conséquence facheuse qui en arriverait pour tous les membres d'icelle, requièrent Messeigneurs l'archidiacre du Condros, le coadministrateur et Denys leurs confreres de vouloir approcher le dit seigneur comte pour l'informer du fait dont il s'agit, et luy remonstrer les raisons du Chapitre en luy tesmoignant la surprise qu'on at eu de voir condamner un membre d'icelluy sans qu'il eust esté entendu » (1).

D'après Clercx, les députés devaient se borner à « faire voir combien estoit peu fidel le rapport que luy avoit fait l'avocat Sluse et le notaire Jossart ». Les privilèges du Chapitre n'étaient pas mis en cause ; seule la bonne foi du gouverneur avait été surprise. Mais comme, au cours de l'entrevue, les députés « apportèrent aussy beaucoup de raisons très fortes », on peut songer à une évocation du problème dans le sens indiqué par les conclusions capitulaires. La suite du débat fit cependant, comme on le verra, prévaloir le point de vue de l'official.

(1) *Ibidem*, f^o 249 v^o-250 r^o.

Devant les députés, le gouverneur admit que le litige était d'importance et il demanda à réfléchir. Il fixa une nouvelle rencontre au lendemain à huit heures et remit aux députés une réponse écrite. Elle est reproduite aux conclusions capitulaires et se trouve en copie dans le dossier Clercx (1).

Le gouverneur, selon ce document, estime qu'un chanoine qui assume une fonction temporelle doit se soumettre aux décisions de l'exécutif. Mais il a soin d'exprimer son opinion sous forme de questions qui appellent une réponse de la part du Chapitre.

D'après Clercx : « ce corps fut aussy fort surpris des questions en quoy consistait cette responce auxquelles il étoit aisé de respondre mais ayant eu avis et ayant lieu de croire que Monsieur le comte de Sinzendorff ne seroit pas faché qu'on luy ouvrit une porte pour sortir agréablement de cette affaire de part et d'autre de ce pas fait avec trop de precipitance, on proposa d'éviter la responce aux questions parce qu'elles allaient engager l'affaire bien loin et on chargea les députés de faire de bouche la responce cy jointe (littera D) qui ne regarde que le fait de Monsieur l'Official et le peu de fidélité du rapport ».

Le 10 avril, le Chapitre, qui a décidé d'envoyer à nouveau ses députés — l'archidiacre du Condroz et le chanoine Denis — auprès du gouverneur et de « luy faire de bouche la responce cy embas insérée » enregistre les résultats des négociations. Mais malgré son intention clairement énoncée de reproduire la réponse orale dont étaient chargés les députés, le scribe du chapitre a omis de la transcrire. En voici le texte d'après le dossier Clercx :

« Les seigneurs députez tesmoigneront à Monsieur le comte de Sinzendorff avec quel plaisir Messieurs du

(1) *Ibidem*, t^o 250 v^o.

Chapitre ont veu que Monsieur le comte de Sinzendorff avait remis à leur sentiment l'affaire de Monsieur l'Official. Ils le prieront de revenir des mauvais rapports qu'on luy a fait de Monsieur l'official qui n'a esté ny cité ny sommé pour faire le serment en question et qui n'auroit pas manqué s'il l'avoit esté d'approcher Son Excellence pour luy dire ses raisons ; ils l'assureront que l'avocat Sluse a obmis une partie des choses que Monsieur l'official luy a dit quoi qu'essentielles et qui détruisent le mauvais tour qu'on a donné dans le rapport dans lequel il a aussi mis des expressions dont Monsieur l'Official ne s'est point servis, qu'on espère que Monsieur le comte de Sinzendorff voudra bien se contenter de ces raisons. »

D'ailleurs les conclusions capitulaires ne reproduisent, désormais, qu'un résumé, fidèle sans doute, des négociations. Aux termes de celles-ci, l'official, auquel le Chapitre avait accordé la protection des cloîtres, fut autorisé à ne pas quitter Liège aussi longtemps que durerait l'examen de l'affaire. Cette faveur fut arrachée au gouverneur par l'archidiacre de Rosen, député spécialement après l'échec des négociateurs envoyés au palais, le 10 au matin. Elle apparaît comme la manifestation d'une sollicitude toute particulière du chef de l'exécutif à l'égard de Rosen, félicité par le Chapitre pour son habile et fructueuse intervention.

Du point de vue juridique, l'affaire restait en suspens. L'arrestation retentissante du chanoine de Selys ⁽¹⁾ la fit oublier.

L'Official continua vraisemblablement à préparer sa défense. Les arguments qu'il développa ou qu'il comptait exposer à ses collègues en réponse à la lettre de Sinzendorff, se résumaient comme suit :

1. Le rapport Sluse est mensonger.

⁽¹⁾ M. YANS, *La rivalité Trognée-Selys*, dans le *Bulletin Le Vieux-Liège*, n^{os} 104-105, pp. 338, Liège, 1954.

2. L'official, qui n'a pas siégé depuis longtemps à la cour féodale, ne désire pas garder son siège mais « pourquoy seroit-il de pire condition que plusieurs autres particuliers et de moindre considération qui ont abandonné leurs charges sans qu'on y ait rien trouvé à redire ».

3. L'Empereur ne peut avoir plus de droits que le prince-évêque qui, dans le cas de refus de serment, aurait pu priver un magistrat de sa charge mais non pas le condamner à l'exil. A plus forte raison, lorsqu'il s'agit d'un chanoine tréfoncier « sur la personne duquel les princes n'ont pas de juridiction ».

4. L'attitude de Zinzendorff, tout en risquant d'amener la discorde, constitue une violation des articles 11 et 18 de la convention passée avec l'occupant le 14 octobre 1702 ; ce texte, l'official le connaissait bien : il avait participé aux négociations. Ces deux articles visaient à maintenir la compétence des juges traditionnels : l'autorité occupante s'était cependant réservé le droit de juger les ennemis des alliés, les Provinces-Unies et l'Empire.

Désireux de faire triompher son point de vue, Clercx avait même préparé à l'intention des députés un « projet de réponse à faire de bouche ». Ce texte ne fut pas invoqué, tout au moins officiellement. Le Chapitre, nous l'avons vu, préféra se limiter au fait et imputer l'incident à la maladresse ou à la mauvaise foi de Sluse. Dans l'intention de l'auteur, les députés devaient défendre la position juridique du Chapitre en apportant, également sous la forme interrogative, une réponse aux questions posées par Zinzendorff : le Chapitre reste fidèle à la théorie de la co-souveraineté qu'il défend depuis des siècles ; les conclusions capitulaires se prennent à la pluralité des suffrages et engagent tout le corps ; le Chapitre est d'un loyalisme éprouvé : les absents, ne le sont pas par hostilité mais uniquement parce que timorés devant les événements. Façon adroite d'excuser

l'opposition politique de certains membres tendant à sauvegarder auprès de l'autorité occupante le prestige et l'influence d'un corps constitué.

Le petit incident Clercx, étudié d'après les documents nouveaux que nous signalons, nous offre ainsi une explication plausible de l'attitude du Chapitre, gardien de l'indépendance nationale et soucieux du maintien de ses privilèges.

Maurice YANS.

Table des noms de personnes et de lieux

- A**
ALBERT III de MOHA, 3.
- B**
BORCHGRAVE d'ALTENA (comte Joseph de), conférencier, 2.
BRASSINNE (collection Joseph) 2.
- C**
CLERCX, archidiacre de Hesbaye, official de Liège, 30-38.
CONDROZ (archidiacre du), 34.
COLLON-GEVAERT (Suzanne), conférencière, 3.
- D**
DENIS ou DENYS, chanoine de Saint-Lambert, 34, 35.
DONA, comte, 33.
DONNET, Révérende Mère, conférencière, 3.
- F**
FERDINAND de BAVIÈRE, prince-évêque de Liège, 1.
FRÈRE, aide-major du régiment du comte Dona, 33.
- H**
HARSIN (Paul), 30.
HAYNE (Gilles), chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste, 1.
- HODÉMONT** (Léonard de), maître de chant à la cathédrale Saint-Lambert, 1.
- J**
JEAN LOUIS d'ELDEREN, prince-évêque de Liège, 30.
JOSEPH CLÉMENT de BAVIÈRE, prince-évêque de Liège, 30.
JOSSART (Arnold), notaire à Liège, 31, 32, 34.
- L**
LALOUX (Pierre), conférencier, 3.
LIÈGE, Prince-évêques, voir FERDINAND de BAVIÈRE, JEAN-LOUIS d'ELDEREN, JOSEPH-CLÉMENT de BAVIÈRE. — Gouverneur, voir ZINZENDORFF. — Official, voir CLERCX. — Églises, voir SAINT-JEAN l'ÉVANGÉLISTE, SAINT-LAMBERT. — Notaire, voir JOSSART.
LINON (Fernand), conférencier, 2.
- M**
MOHA (comtes de), voir ALBERT III.
MONSEUR (Emile B.), conférencier, 1.
- P**
PHILIPPE (Joseph), conférencier, 2.
PUTERS (Albert), conférencier, 3.

- Q
QUITIN (José), conférencier,
1.
- R
RADOUX (Théodore), 2.
RAEREN (grès de), 2.
ROSEN (archidiaacre de), 36.
- S
SAINT-JEAN l'ÉVANGÉLISTE, à
Liège. — Chanoines, *voir*
HAYNE.
SAINT-LAMBERT, cathédrale
de Liège. — Chanoines, *voir*
DENIS, SELYS. — Maître de
chant, *voir* HODÉMONT.
SAINTONGE, France, 3.
SÉLYS (de), chanoine de Saint-
Lambert. 36.
- SLUSE (Guillaume de), 31,
32, 34, 36.
- T
TERRY (Léonard), 1.
- V
VRANCKEN-PIRSON (Irène),
conférencière, 3.
VAL-NOTRE-DAME, abbaye, 3.
- Z
ZINZENDORFF (Philippe Louis,
comte de), gouverneur de la
principauté, 30, 33, 35, 36,
37.
-

Table des illustrations

	Pages
Buste du chanoine Henri Hamal, par Jean Lambert Salaie	19
Portrait de Grétry, par D. Du Caju	22

Table des auteurs et des articles

	Pages
<i>Partie administrative</i>	1
Glanes historiques sur les musiciens de l'Anciens Pays de Liège, par Joseph PHILIPPE	4
Index des musiciens liégeois et étrangers cités, par Joseph PHILIPPE	28
L'Exil de l'Official Clercx en 1703, par Maurice YANS	30
Table générale des matières, par Albert VECQUERAY	39

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

Publié avec l'appui
du Ministère de l'Instruction Publique

=====
48^e ANNÉE
=====




PUBLICATION DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

1957

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 
75 FR. PAR AN
pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut.



Pour tout ce qui concerne
la *Chronique*,
s'adresser au Secrétariat
de
l'Institut archéologique
liégeois
Musée Curtius.

Séance du 25 janvier 1957

Communication de M. Jacques Stiennon, chargé de cours à l'Université. — La personnalité de Wibald, abbé de Stavelot.

Largement étudiée par les historiens allemands, trop négligée par les Belges, le père E. de Moreau excepté, l'activité de Wibald est évoquée dans ses rapports avec la Basse-Lotharingie et le diocèse de Liège.

Séance du 22 février 1957

Communication de M. E. de Marneffe. — Propos sur la Place Saint-Lambert et ses abords.

Après avoir évoqué les rares reproductions existantes de l'ancienne cathédrale, et rappelé les résultats des fouilles de 1907, le conférencier décrit la topographie du quartier où se dressait le monument.

Séance du 29 mars 1957

Communication de M. José Quitin, professeur au Conservatoire Royal de Liège. — La musique dans les salons liégeois du XVIII^e siècle.

A l'aube du XVIII^e siècle, la musique instrumentale est pratiquée à Liège par de nombreux professionnels et quelques

amateurs ; la musique vocale religieuse est en grande faveur ; le chant profane recrute des adeptes. Mais l'élan décisif date du règne d'un évêque mélomane, Jean-Théodore de Bavière (1744-1763) ; Jean Noël Hamal organise des concerts spirituels et des représentations théâtrales ; au programme : Vincenzo Ciampi (1719-1762) et Placidus von Camerloher, maître de chapelle du prince. Vers 1760, la musique de chambre est intensément pratiquée ; on joue des œuvres italianisantes du Liégeois Herman-François Delange (1715-1781), plus tard, les sonates dans le goût français de François-Clément Decortis (1760-1816), ou des pièces de Dieudonné-Pascal Pieltain, inspiré par Jarnowic, Karl Stannitz ou Mozart.

Les Liégeois, en musique, se détournent ainsi de l'Italie pour jeter leur regard vers Paris, Mannheim ou Vienne. L'opéra comique français fait son apparition à Liège peu après 1750, et Grétry, dans sa ville natale même, ne tardera pas à se signaler dans ce genre musical.

Séance du 3 mai 1957

Communication de M. J. Hardy, préfet d'Athénée honoraire. — Histoire de Charleroi par l'image.

M. J. Hardy illustre de nombreuses diapositives les principaux faits de l'histoire carolorégienne, du XVII^e au XX^e siècle.

Séance du 31 mai 1957

Communication de M. Ch. A. Porrel, membre de la Société archéologique de Neufchâtel. — Quelques châteaux historiques en Suisse romande.

Au sujet d'une imposante série de châteaux de Suisse romande, l'Institut entend rappeler quelques épisodes saillants de l'histoire helvétique : campagnes du Téméraire, incidents révolutionnaires.

Séance du 20 juin 1957

Communication de M. G. Hansolle, conservateur-adjoint aux Archives de l'Etat. — La sidérurgie du bassin de la Hoëgne aux Temps Modernes.

Rapidement reconstruites après les destructions du Téméraire, les usines franchimontoises se « reconvertissent » dans

la seconde moitié du XVI^e siècle. De 1566 à 1630, la « platinerie » est en plein essor ; elle entre ensuite en décadence pour disparaître au début du XIX^e siècle.

Séance du 27 septembre 1957

Communication de M. Nicolas François, ingénieur. — Atuatuca, oppidum gallo-romain.

Cette place forte est située par le conférencier à Embourg.

Séance du 25 octobre 1957

Communication de M. F. Baillon, conservateur à la Bibliothèque Royale. — Médailleurs liégeois des XVII^e et XVIII^e siècles.

Le conférencier illustre de nombreuses diapositives l'œuvre de ces artistes mosans.

Séance du 29 novembre 1957

Communication de M. Joseph de Borchgrave d'Allena, conservateur en chef des Musées Royaux d'Art et d'Histoire. — Comment regarder les œuvres de nos primitifs.

Les peintres qualifiés de « primitifs » reproduisaient avec une scrupuleuse exactitude les moindres détails des objets qu'ils avaient sous les yeux dans leur atelier, mais prenaient de larges libertés dans la reproduction des monuments et des paysages, qu'ils peignaient de mémoire ou imaginaient à leur fantaisie.

Séance du 20 décembre 1957

Communication de M. Fernand Discry, archiviste de la ville de Huy. — L'ancien statut diocésain de l'Eglise de Huy ; ses conflits d'autorité et de préséance.

Huy paraît avoir formé un archidiaconé dont le chef était le doyen de la collégiale. Cette situation semble être issue de la charte de 1066. Elle demeura telle jusqu'à la fin de l'Ancien Régime malgré diverses contestations dont le conférencier fait l'historique.

**Quelques pièces franques
provenant de Tongres ou des environs
et conservées au Musée Curtius à Liège
(Boucles, fibules et bracelet) de type romain tardif**

Le Musée Curtius possède, dans sa section belgo-romaine et franque, quelques pièces inventoriées comme provenant de Tongres, Coninxheim ou environs et remontant à la fin de la domination romaine ou au début de l'occupation franque dans nos régions.

Elles proviennent d'achats et de dons. Comme leur origine paraît exacte, ainsi qu'il ressort de l'examen des registres et de la documentation sur fiches que nous avons consultés au Musée Curtius, elles pourront contribuer à l'enrichissement de nos connaissances sur l'occupation de la Tongrie pendant les 4^e et 5^e siècles. Le Musée Curtius les a acquises, pour la plupart, en un temps où le commerce des antiquités tongroises était actif : en 1864 (vendeur : Maréchal-Ferry), en 1865 (vendeur : Mardaga) et entre 1901 et 1906 (vendeur : Huygen) ⁽¹⁾. L'une d'entre elles a été léguée en 1919 par Lucien Renard-Grenson, qui fut un excellent spécialiste de l'archéologie belgo-romaine. Deux autres ont été remises par Maurice Gérimont, le bon numismate liégeois. En 1955, elles ont été traitées dans un bain de résine, sauf la pièce reproduite

⁽¹⁾ Le fonds Huygen ne figure pas dans les registres ; son entrée s'est faite à un moment où le Conservateur, le D^r ALEXANDRE, était retenu chez lui par son état de santé (voir registre II). C'est Mlle Hélène VAN HEULE, Conservateur honoraire des Musées Curtius et d'Ansembourg, qui, avant 1950, identifia sur fiches les pièces de ce fonds reprises dans notre article.

à la planche 3 (fig. 3) qui, très abîmée, a subi un traitement par électrolyse.

Notre but actuel n'est pas d'entrer dans les détails d'une étude scientifique ni dans l'interprétation historique de cet ensemble. Notons seulement que les pièces que nous publions constituent avec la céramique et la verrerie conservées aux Musées de Liège et de Tongres, un lot remarquable qui témoigne d'une occupation importante de ce territoire à l'époque qui nous intéresse. Nous en dressons un catalogue qui fera connaître des pièces isolées méritant de retenir l'attention des chercheurs sollicités par une étude de portée plus générale.

Qu'il me soit permis de remercier vivement M. Joseph Philippe, conservateur des Musées Curtius et d'Ansembourg, pour l'autorisation et l'indispensable collaboration qu'il m'a fournies lui-même et en la personne de son Préparateur-technicien, M. G. Baily. M. Philippe a bien voulu préciser les origines, autant que faire se pouvait. Mes remerciements vont encore à MM. R. Borremans, Préparateurs aux Musées royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles, et R. Thonnon, Dessinateur, pour l'aide qu'ils m'ont apportée à la réalisation des dessins qui sont reproduits à la grandeur naturelle des objets.

INVENTAIRE

— Pl. 1, 1 (n° inv. : I. 0.976). — Grande boucle en bronze de forme ovale ornée de deux têtes d'animal stylisé. Le corps est décoré de 39 petits cercles et de 39 quarts de lune. L'ardillon est décoré d'une croix entre deux traits en creux. Patine : brun-vert, celle de l'ardillon est usée.

Long. : 8,6 cm. ; larg. : 4,15 cm.

Acheté en 1864 avec le lot Maréchal-Ferry.

Origine : Tongres ou environs.

- Pl. 1,2 (n° inv. : 1.1360). — Grande boucle de ceinturon de forme oblongue avec ardillon. Elle est ornée de deux animaux stylisés à deux têtes. Le corps est ciselé (kerbschnitt), la coupe est de forme trapézoïdale. La tête de l'ardillon est ornée d'une tête d'animal stylisé et le corps de 6 petits cercles et de deux traits parallèles. Magnifique patine vert-foncé.

Long. : 9 cm. ; larg. : 4 cm.

Fait partie d'un lot acheté à M. Mardaga en 1865.

Origine : Coninxheim.

- Pl. 1,3 (n° inv. : 1.0.539). — Grande boucle de ceinturon avec ardillon et plaque formant charnière. Elle est ornée de deux têtes d'animaux stylisés. Le corps est ciselé, la bordure du corps est à un niveau plus bas que la partie ciselée et est décorée sur les bords de petits triangles et de demi-cercles ainsi que d'une ligne guillochée. La plaque est ornée de différents motifs (demi-cercles, épis, guillochis et ciselures) et est percée de deux trous pour rivets. Le corps de l'ardillon est décoré d'une espèce de croix de Saint-André formée de petits ovales présentant au centre un petit cercle. Le tout est placé dans un carré formé de demi-cercles. Les deux côtés de l'ardillon sont formés de têtes d'animaux stylisés par un crochet. Belle patine verte.

Plaque : larg. : 5,9 cm. ; long. : 4,25 cm. Boucle : larg. : 7,6 cm. ; long. 4,3 cm.

Fait partie d'un lot acheté à M. Huyghen.

Origine : Tongres.

- Pl. 2, 1 (n° inv. : 1.0.541). — Grande boucle de ceinturon en bronze avec ardillon et plaque formant charnière. Décorée de deux têtes d'animaux fort stylisés, le corps de la boucle et la plaque sont unis. La plaque a deux rivets de fixation. L'ardillon est décoré de deux stries en creux. Magnifique patine bleu-vert et brun-vert foncé.

Plaque : larg. 6,4 cm. ; long. : 2,6 cm. Boucle : larg. : 8 cm. ; long. 3,4 cm.

Fait partie d'un lot acheté à M. Huyghen.

Origine : Tongres.

- Pl. 2,2 (n° inv. : I.0.543). — Boucle de ceinturon en bronze avec ardillon, décorée de deux têtes d'animaux stylisés. Le bord de la boucle, à un niveau plus bas est décoré de petits triangles, le corps est orné de petits points et de quarts de lune. L'ardillon porte quatre stries en creux. Belle patine bleu-vert.

Long. : 6 cm. ; larg. 2,8 cm.

Fait partie d'un lot acheté à M. Huyghen.

Origine : Tongres.

- Pl. 2,3 (n° inv. : I.0.542). — Boucle de ceinturon en bronze de forme ronde sans ardillon et brisée. Elle est décorée de deux animaux à double tête. Le bord de la boucle, à un niveau plus bas, est strié. Le corps est orné de demi-cercles et quarts de lune. Patine verte.

Long. : 7 cm. ; larg. : 3,8 cm.

Fait partie d'un lot acheté à M. Huyghen.

Origine : Tongres.

- Pl. 2,4 (n° inv. I.1361). — Grande boucle de ceinturon en bronze sans ardillon de forme oblongue et plate. Décorée de deux têtes d'animaux stylisés, le corps est uni. Belle patine verte.

Long. : 3,7 cm. ; larg. : 3,75 cm.

Fait partie d'un lot acheté à M. Mardaga en 1865.

Origine : Coninxheim.

- Pl. 3,1 (n° inv. : Registre IV, p. 333). — Boucle de ceinturon en bronze avec ardillon et plaque fixe. La boucle est décorée de deux têtes d'animaux stylisés qui attachent la plaque. Le corps de coupe trapé-

zoïdale, est décoré de petits cercles. La plaque, de forme trapézoïdale, décorée de lignes guillochées et de petits cercles, porte deux rivets de fixation. L'ardillon est décoré de lignes en creux. L'ardillon a une belle patine noire ; la boucle et la plaque présentent une patine verte.

Plaque : larg. env. : 4,5 cm. ; long. : 1,65 cm. Boucle : larg. : 5,3 cm. ; hauteur totale : 3,65 cm.

Legs Maurice GÉRIMONT en 1929.

Origine : Tongres.

- Pl. 3,2 (n° inv. 1.0.525). — Boucle de ceinturon en bronze, privée de son ardillon, avec plaque fixe. La boucle est décorée de deux têtes d'animaux stylisés. Les têtes sont ornées de trois petits cercles placés dans un petit triangle. Le corps, dont la coupe est de forme trapézoïdale, est orné de petits cercles. La plaque est fixée à la boucle et est décorée de petits cercles et d'une ligne guillochée formant bordure. Belle patine verte.

Plaque : long approx. : 4,15 cm. ; larg. : 1,5 cm.

Boucle : long. : 5,1 cm. ; haut. totale : 3,1 cm.

Fait partie d'un lot acheté à M. Huyghen.

Origine : Tongres.

- Pl. 3,3 (n° inv. 1.0.544). — Boucle de ceinturon en bronze avec ardillon et plaque fixe. La boucle est décorée de deux têtes d'animaux stylisés qui attachent la plaque. Le corps, dont la coupe est de forme trapézoïdale, est orné de petits cercles. La plaque, décorée de deux lignes incisées et de petits cercles, porte deux rivets de fixation. La boucle, recouverte d'une patine boursouflée, a été traitée par électrolyse afin de faire ressortir les détails du décor.

Plaque : long. : 4,9 cm. ; larg. : 1,1 cm. Boucle : long. : 5,8 cm. ; hauteur totale : 3,5 cm.

Fait partie d'un lot acheté à M. Huyghen.

Origine : Tongres.

- Pl. 3,4 (n° inv. 1.0.300). — Boucle de ceinturon avec ardillon, unie et de forme oblongue et plate. L'ardillon porte deux stries en creux. Belle patine verte.

Long. : 5,95 cm. ; larg. : 3,3 cm.

Fait partie d'un lot acheté à M. Mardaga en 1865.

Origine : Coninxheim.

- Pl. 3,5 (n° inv. 1.0.540). — Boucle de ceinturon en bronze décorée de deux têtes d'animaux stylisés, munie de son ardillon et d'une plaque formant charnière. Le corps de la boucle est uni et sa coupe est de forme trapézoïdale. La plaque a trois trous pour rivets et est décorée de trois rangées de stries. le bord inférieur porte des incisions. Patine verte et brun-vert.

Plaque : larg. : 4,2 cm. ; long. : 3,6 cm. Boucle : larg. : 5,8 cm. ; long. : 3,15 cm.

Fait partie d'un lot acheté à M. Huyghen.

Origine : Tongres.

- Pl. 3,6 (n° inv. 1.0.547). — Petite boucle de ceinturon en bronze décorée de deux têtes d'animaux stylisés, le corps est uni. Elle est munie de son ardillon et d'une plaque formant charnière, celle-ci porte deux trous de rivets. L'ardillon offre deux traits en creux. Magnifique patine bleu-vert foncé.

Plaque : larg. : 3,15 cm. ; long. : 1,2 cm. Boucle : larg. : 4,15 cm. ; long. : 2,6 cm.

Fait partie d'un lot acheté à M. Huyghen.

Origine : Tongres.

- Pl. 4,1 (n° inv. 1.0.526). — Pièce d'applique en bronze se composant d'un tube cylindrique (diam. 12 cm., long. actuelle 10,4 cm.) et d'une patte d'attache rectangulaire (long. 11 cm., larg. 1,3 cm.). Elle est munie de deux rivets. Le tube est nervé sur toute sa lon-

gueur, cinq nervures étroites alternant avec une nervure plus large. Les trois bords extérieurs de la patte sont ornés de trois lignes incisées. Belle patine verte.

Fait partie d'un lot acheté à M. Huyghen.

Origine : Tongres.

- Pl. 4,2 (n° inv. 1.0.527). — Pièce d'applique en bronze se composant d'un tube cylindrique (diam. 12 cm., long. actuelle 10,3 cm.) et d'une patte d'attache rectangulaire (long. 11 cm., larg. 1,2 cm.). Le tube est nervé sur toute sa longueur, cinq nervures étroites alternant avec une plus large. La patte possède trois rivets. Les trois bords extérieurs sont ornés de trois lignes incisées. Belle patine verte.

Cette pièce et la précédente sont identiques, sauf pour le nombre de rivets de la patte ; elles pourraient provenir d'une même tombe.

Fait partie d'un lot acheté à M. Huyghen.

Origine : Tongres.

- Pl. 4,3 (n° inv. 1.0.529). — Pièce d'applique en bronze, se composant d'un tube cylindrique (diam. 9,5 cm., long. actuelle 9,4 cm.) et d'une plaque d'attache rectangulaire (long. 9,5 cm., larg. 2,2 cm.) munie de trois rivets. Le tube est nervé sur toute sa longueur, trois nervures étroites alternant avec une nervure plus large. Les trois bords extérieurs de la patte sont ornés d'une série d'entailles pris entre deux sillons parallèles. En outre la plaque est ornée d'une série de petits cercles à demi ouverts auxquels viennent s'adapter deux traits divergents, de deux traits parallèles estampés de tout petits cercles et d'une série de petits cercles ouverts. Belle patine verte.

Fait partie d'un lot acheté à M. Huyghen.

Origine : Tongres.

- Pl. 4,4 (n° inv. I.0.528). — Patte d'attache d'une pièce d'applique en bronze, munie de deux rivets et de deux trous pour rivets (larg. 2,2 cm., long. 8,6 cm.) Elle est bordée par une série d'entailles dans un sillon, à l'intérieur une série de petits cercles à demi venus, contre le sillon on distingue également quelques demi-cercles. Patine bleu-vert.

Fait partie d'un lot acheté à M. Huyghen.

Origine : Tongres.

- Pl. 4,5 (n° inv. I.0.530). — Pièce d'applique en bronze se composant d'un tube cylindrique et d'une double patte d'attache le tout d'une pièce (larg. 19 cm., long. 8,1 cm.). Une troisième patte d'attache y est fixée par trois rivets. Le tube cylindrique est uni, les bords extérieurs de la patte sont ornés alternativement par une rangée de petits cercles doubles, une série d'entailles entre deux sillons parallèles et d'une seconde rangée de petits cercles. Une partie de la pièce d'applique est recouverte d'oxyde de fer. Belle patine bleu-vert.

Fait partie d'un lot acheté à M. Huyghen.

Origine : Tongres.

- Pl. 5,1 (n° inv. I.0.524). — Pièce d'applique en bronze se composant d'un tube cylindrique (diam. 1,35 cm., long. 11,3 cm.) et d'une patte d'attache munie de trois rivets (long. 11,4 cm., larg. 1,7 cm.). Le tube est nervé sur toute sa longueur, cinq nervures étroites alternant avec une nervure plus large. Les trois bords extérieurs de la patte sont ornés de trois lignes incisées parallèles. Du côté du tube elle est ornée de petits cercles et de triangles. Belle patine verte.

Fait partie d'un lot acheté à M. Huyghen.

Origine : Tongres.

- Pl. 5,2 (n° inv. I.0.525). — Pièce d'applique en bronze se composant d'un tube cylindrique (diam. 1,4 cm.,

long. 11,2 cm.) et d'une petite patte d'attache munie de trois rivets (long. 1,4 cm., larg. 1,2 cm.). Le tube est nervé sur toute sa longueur, cinq nervures étroites alternant avec une nervure plus large. Les trois bords extérieurs de la patte sont ornés de trois lignes incisées parallèles. Du côté du tube, elle est ornée de petits cercles et de triangles incisés. Belle patine verte. Fait partie d'un lot acheté à M. Huyghen.

Origine : Tongres.

Cette pièce et la précédente étant identiques, elles pourraient provenir d'une même tombe.

- Pl. 5,3 (n° inv. I. 1968). — Deux fragments d'une pièce d'applique en bronze (long. 5,8 cm., larg. 3,9 cm.), le tube manque. Les deux angles de la plaque sont décorés d'une tête d'animal stylisé et présentent chacun un trou pour rivet. Les trois bords sont biseautés. Sur la plaque supérieure on distingue successivement, en allant de l'extérieur vers l'intérieur : 1) une ligne de traits en demi cercle ; 2) une rangée de petits triangles en creux. Le rectangle ainsi formé est divisé en losanges, et chaque losange est strié.

Belle patine verte.

Don de Maurice Gérumont en 1919.

Origine : Tongres.

- Pl. 5,4,4a (n° inv. I. 0.727). — Fibule forme arbalète en bronze (long. 7,4 cm., larg. 3,1 cm.) se composant d'une tête en forme de bouton, d'une pièce transversale dont un des bras est brisé, l'autre est terminé par un bouton. Le dos n'est pas décoré et est séparé du pied par une bande en relief. Le pied est décoré de quatre entailles parallèles. L'ardillon manque. Patine vert-noir.

Origine : Tongres.

- Pl. 6,1,1a (n° inv. I.0.252). — Fibule forme arbalète en deux pièces. Bronze doré. La tête est formée de

trois boutons, qui manquent en partie. L'arc est décoré de rosettes à six branches et est séparé du pied par une bande en relief. Le pied est décoré de guillochis entre deux rosettes à huit branches dans chacune de celles-ci un point.

Hauteur approx. : 3,8 cm. ; long. approx. : 8,1 cm. ; larg. du pied : 1,3 cm.

Origine : Tongres.

- Pl. 6,2,2a (n° inv. : Registre III, p. 250). — Fibule forme arbalète (long. 7,3 cm., larg. 4,1 cm.) en bronze. La tête est formée d'un bouton. Les deux branches de la pièce transversale sont creuses et de forme conique, les têtes sont brisées. La partie supérieure du dos est incisée et séparée de la tête et du pied par une branche qui tombe perpendiculairement à ces parties. Les bords du pied sont biscautés. L'ardillon était à charnière et se logeait dans une gaine sur le côté du pied : il manque.

Legs Lucien Renard-Grenson en 1919.

Origine : Tongres.

- Pl. 6,3,3a (n° inv. I.0.510). — Bracelet ouvert en bronze (diam. 65 mm.). Il est constitué d'un seul bandeau (larg. max. 8 mm., min. 6 mm.) orné, sur toute sa longueur, de différents motifs. Les deux extrémités sont décorées d'une tête d'animal stylisé, dont le dos porte des arêtes incisées, des décors de points et de cercles. Belle patine verte.

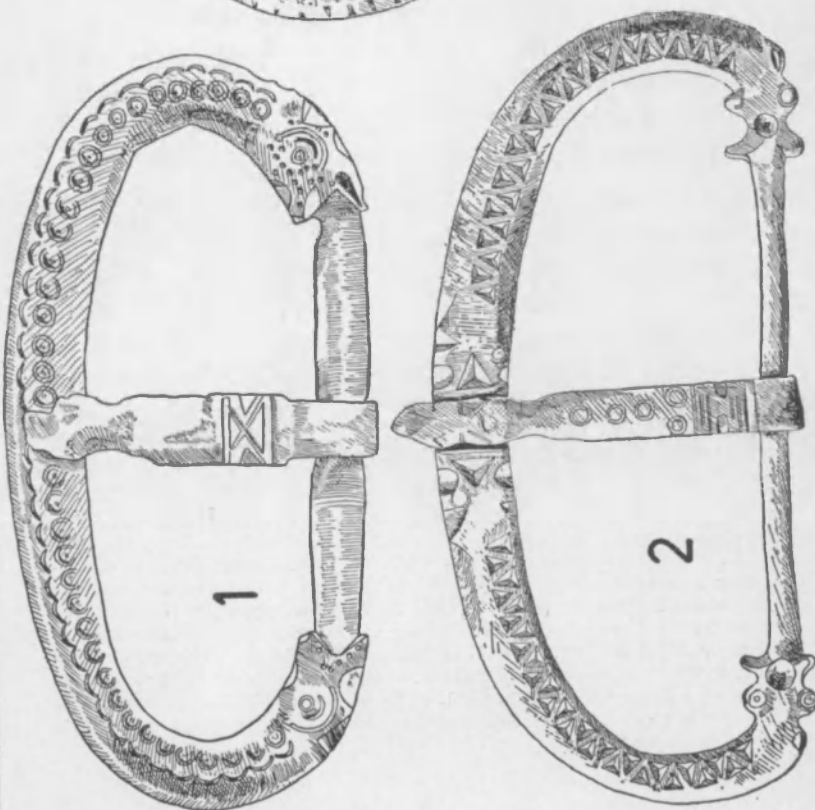
Fait partie d'un lot acheté à M. Huyghen.

Origine : Tongres.

M. VANDERHOEVEN.

N. B. — Cet inventaire a été rédigé en 1956. Depuis lors, des contributions importantes à l'étude de la période susmentionnée ont été publiées : J. BREUER-H. ROOSENS, *Le Cimetière franc de Haillot* (avec annexes de J. WERNER et A. DASNOY), « Annales de la Société archéologique de Namur », t. XLVIII (1956), pp. 171-376 ; J. WERNER, *Kriegergräber aus der ersten Hälfte des 8. Jahrhunderts zwischen Schelde und Wesser*, « Bonner Jahrbücher », 158 (1958), pp. 372-413. Plusieurs pièces ici reprises ont été signalées dans ces travaux qui donnent une bibliographie importante.

Pl.1

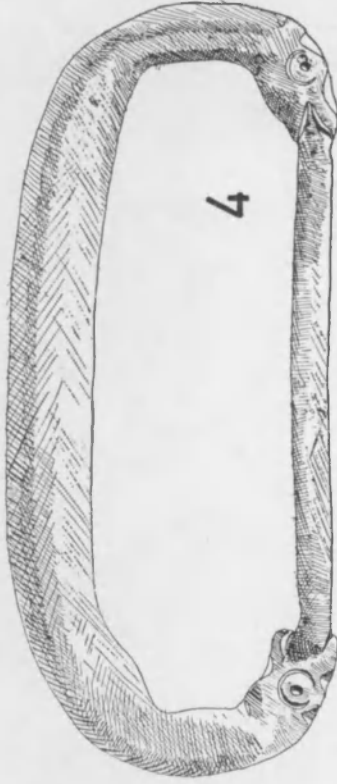
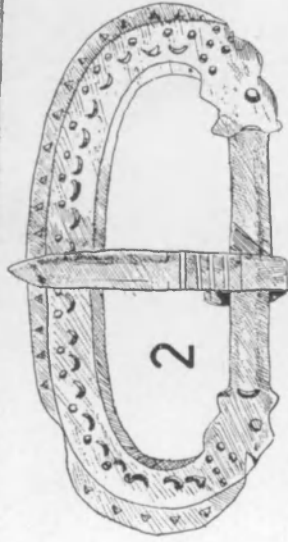
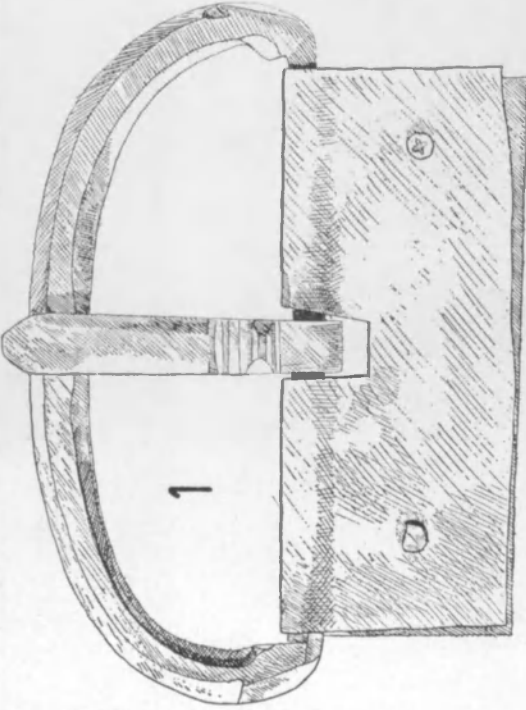


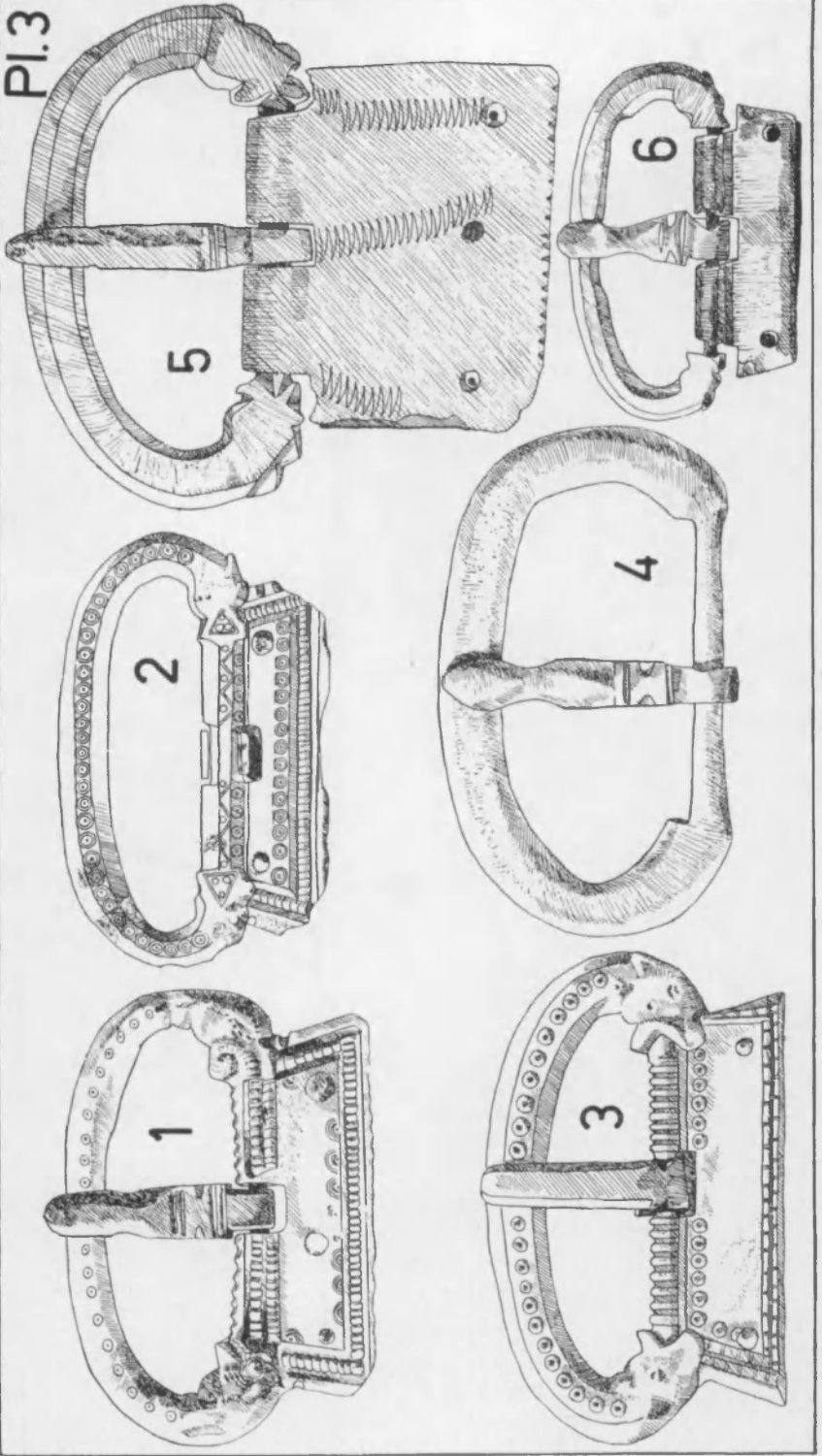
3

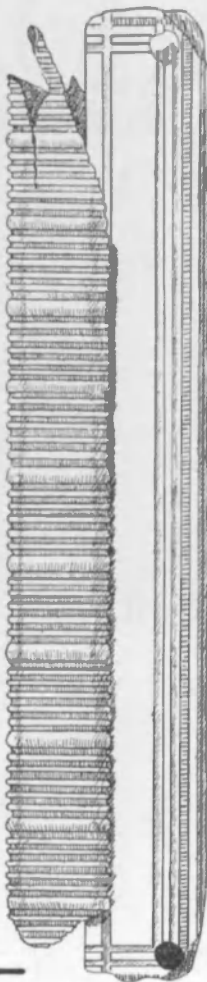
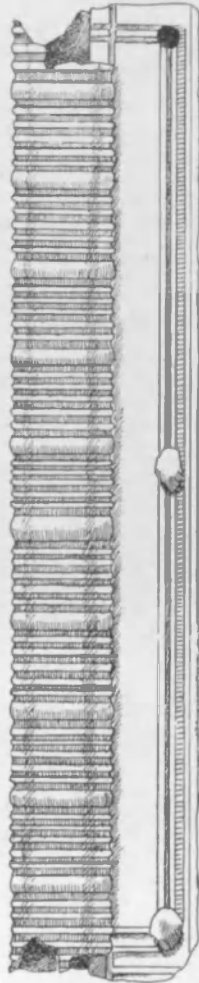
1

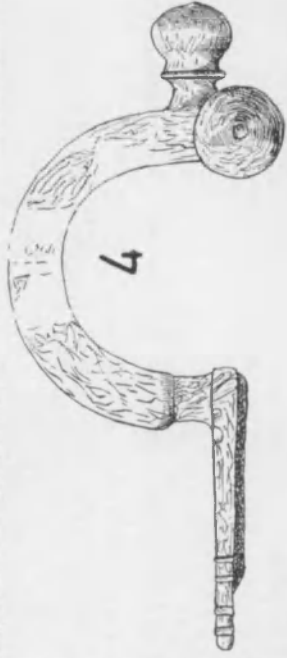
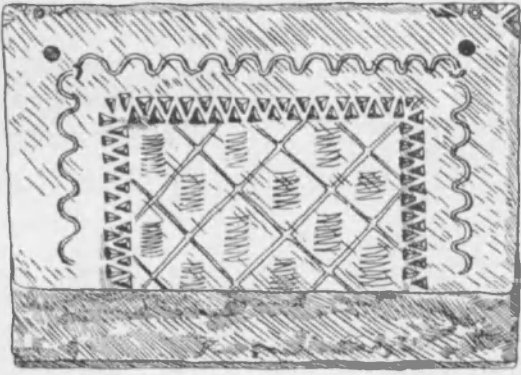
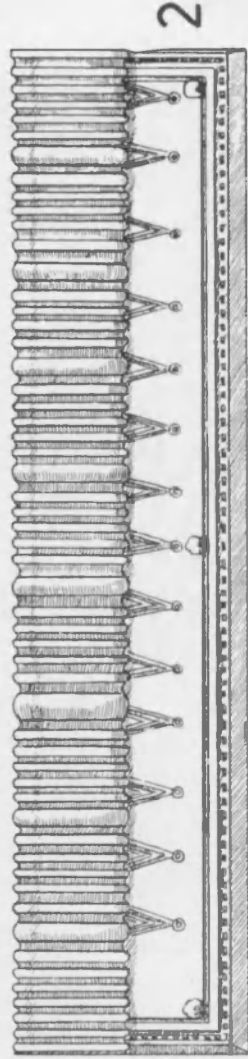
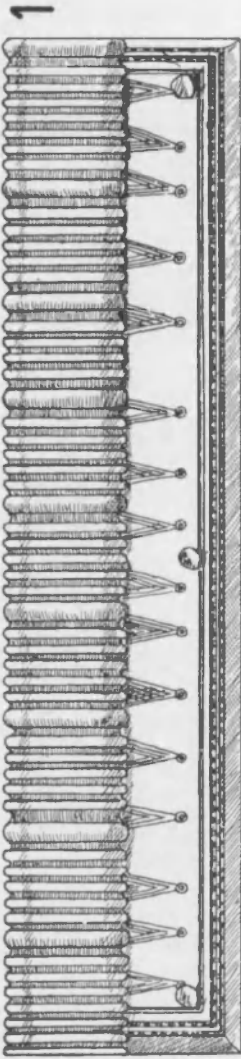
2

Pl. 2









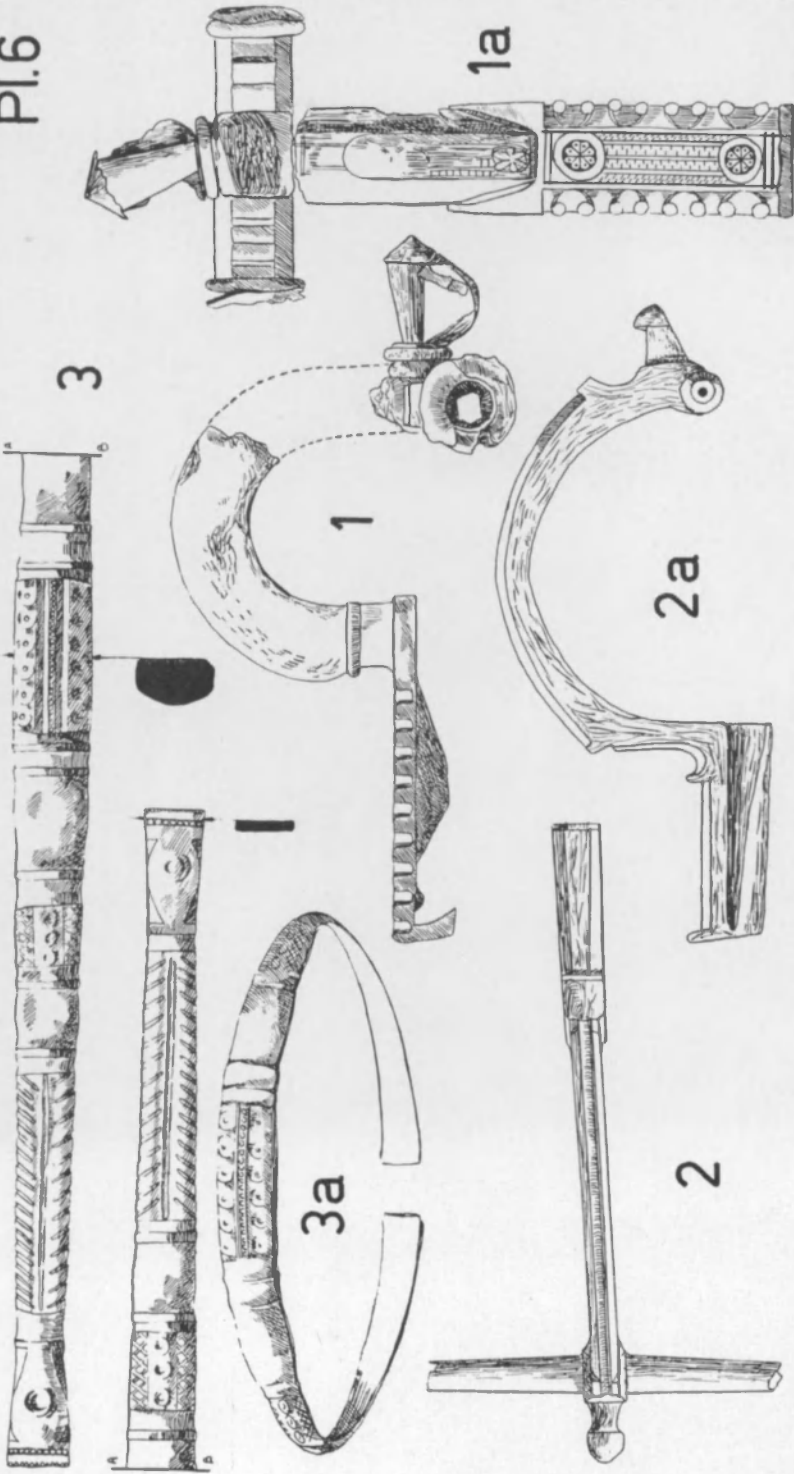


Table des noms de personnes et de lieux

A	F
ALEXANDRE, le docteur, 4.	FRANÇOIS (Nicolas), conférencier, 3.
B	G
BAILLON (F.), conférencier, 3.	GÉRIMONT (Maurice), 4, 8, 12.
BAILY (G.), 5.	GRÉTRY (André-Modeste), musicien, 2.
BASSE-LOTHARINGIE, région, 1.	
BORCHGRAVE d'ALTENA (Joseph de), conférencier, 3.	
BORREMANS (R.), 5.	
BOURGOGNE, le duc de, <i>voir</i> CHARLES le TÉMÉRAIRE.	
C	H
CAMERLOHER (Placidus von), musicien, 2.	HAMAL (Jean-Noël), musicien, 2.
CHARLEROI, 2.	HANSOTTE (G.), conférencier, 2.
CHARLES le TÉMÉRAIRE, duc de Bourgogne, 2.	HARDY (J.), conférencier, 2.
CIAMPI (Vincenzo), musicien, 2.	HEULE (Hélène van), archéologue, 4.
CONINXHEIM, 4, 6, 7, 9.	HOEGNE, cours d'eau, 2.
	HUYGEN (N.), 4, 6-13.
D	HUY, 3.
DECORTIS (François-Clément), musicien, 2.	
DELANGE (Herman François), musicien, 2.	
DISCRY (Fernand), conférencier, 3.	
E	J
EMBOURG, 3.	JARNOWIC (N.), musicien, 2.
	JEAN-THÉODORE de BAVIÈRE, prince-évêque de Liège, 2.
	L
	LIÈGE, le diocèse de, 1. — Le prince-évêque de, <i>voir</i> JEAN-THÉODORE de BAVIÈRE.
	LIÈGE, 1, 2. — Place à, <i>voir</i> SAINT-LAMBERT.

M

MANNHEIM, 2.
MARDAGA (N.), 4, 6, 7, 9.
MARÉCHAL-FERRY (N.), 4, 5.
MARNEFFE (E. de), conférencier, 1.
MOREAU (E. de), historien, 1.
MOZART (W. A.), musicien, 2.

N

NEUFCHATEL, 2.

P

PARIS, 2.
PHILIPPE (Joseph), archéologue, 5.
PIELTAIN (Dieudonné Pascal), 2.
PORRET (Ch. A.), conférencier, 2.

Q

QUITIN (José), conférencier, 1.

R

RENARD-GRENSON (Lucien), 4, 13.

S

SAINT-LAMBERT, la place, à Liège, 1.
STANNITZ (Karl), musicien, 2.
STAVELOT, l'abbé de, voir WIBALD.
STIENNON (Jacques), conférencier, 1.
SUISSE, 2.

T

THONNON (R.), 5.
TONGRES, 4-13.

V

VIENNE, 2.

W

WIBALD, abbé de Stavelot, 1.

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIEGE

Publié avec l'appui
du Ministère de l'Instruction Publique

49^e ANNÉE



PUBLICATION DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

1958

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT:
75 FR. PAR AN
pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut.



Pour tout ce qui concerne
la *Chronique*,
s'adresser au Secrétariat
de
l'Institut archéologique
liégeois
Musée Curtius.

Séance du 31 janvier 1958

Communication de M. Jean Baerten, assistant au F. N. R. S. S. — L'inféodation du comté de Looz.

Cet acte juridique doit être daté de la période qui va de 1155 à 1190, et plus précisément de 1188-1189; son objet est le comté de Looz au sens large, et non le comté primitif.

Séance du 28 février 1958

Communication de M. J. Férir, conservateur au Musée des Chercheurs de la Wallonie. — La géologie historique.

Cette discipline a pour objet l'histoire du globe terrestre, le conférencier en décrit les activités.

Séance du 28 mars 1958

Communication de M. J. Deslerhe, conservateur du Musée des Chercheurs de la Wallonie. — La grotte d'Engis n° 2.

Cette grotte, fouillée par le conférencier, a fourni plus de dix mille silex taillés paléolithiques, des tessons omaliens, de la Tène III, et romains, une monnaie de Dioclétien.

Séance du 25 avril 1958

Communication de M. Robert Toussaint, architecte. — Voyage en Provence.

De Vézelay à Perpignan, ce voyage permet de passer en revue des vestiges romains, des églises romanes, des paysages colorés et d'évoquer Alphonse Daudet, Mistral, Cézanne, Van Gogh, Nostradamus.

Séance du 30 mai 1958

Communication de M. Maurice Ponthir, professeur à l'Athénée. — La seigneurie laïque de Grâce.

La matière de cet exposé est tirée d'une étude publiée depuis dans notre *Bulletin*.

Séance du 27 juin 1958

Communication de M. Joseph Philippe, conservateur des Musées Curtius et d'Ansembourg. — Trois Millénaires d'art verrier.

Commentaire de l'exposition organisée par le conférencier dans les locaux du Musée Curtius.

Séance du 26 septembre 1958

Communication de Mme R. Thisse-Derouelle, professeur au Conservatoire Royal de Liège. — La vielle depuis mille ans.

Présentation de l'instrument, description de ses caractéristiques, historique, exécution de quelques morceaux anciens.

Séance du 31 octobre 1958

Communication de M. Joseph Philippe, conservateur des Musées Curtius et d'Ansembourg. — Bilan scientifique des Journées internationales du Verre.

Ce Congrès, et l'exposition qui en fut le corrolaire, a fixé et parfois permis de résoudre les problèmes suivants : transfert des verres, classement. Le catalogue de l'exposition constitue un important ouvrage de référence.

Séance du 28 novembre 1958

Communication de Mme Juliette Rouhart-Chabol. — La tenderie au Pays de Liège.

Fondée sur les ordonnances épiscopales, depuis 1695, l'histoire de la tenderie liégeoise permet d'énumérer le nombre et la qualité des personnes qui s'y livrèrent, et de situer les localités où ce sport était pratiqué.

Séance du 19 décembre 1958

Communications de MM. Maurice Hélin et Arsène Soreil. — Voyage en Espagne.

M. Hélin présente et commente diverses diapositives. M. Soreil nous parle du musée du Prado, et surtout de la chapelle de la Florida, aux portes de Madrid, décorée par Goya en 1798, avec une technique extraordinaire. Goya y est inhumé.

Notes sur la porte du chœur de la cathédrale de Tongres et la démolition des jubés au XVIII^e siècle

En 1908, Emile Schoolmeesters publia ⁽¹⁾ un contrat, passé devant le notaire Lhoist le 10 juin 1751, aux termes duquel Maximilien Langue, maître-fondeur ⁽²⁾, s'engageait à fournir à Martin Benoit Termonia une porte de laiton semblable à celle qui ferme le chœur de la collégiale Saint-Paul. L'éditeur de cet acte n'était pas parvenu à savoir à quelle église cette porte était destinée.

En 1936, Edouard Poncelet résuma ce contrat en émettant la supposition que cette porte de chœur devait orner une collégiale de Liège ⁽³⁾. Il précise que Martin Benoit Termonia était marchand, sculpteur, bourgeois de Liège et qu'il mourut en 1759 ⁽⁴⁾.

Un examen attentif de l'ancienne porte à deux battants du chœur de la collégiale de Tongres nous amène à penser que c'est elle qui fut confectionnée par Maximilien Langue, tant elle est semblable à celle de Saint-

⁽¹⁾ LEODIUM, t. 7 (1908), pp. 27 et 28.

⁽²⁾ Ce fondeur n'est pas cité par S. COLLON-GEVAERT, *Histoire des arts du métal en Belgique*, Bruxelles, 1951.

⁽³⁾ E. PONCELET, *Les cuivriers du chapitre de St-Lambert à Liège* dans *Bulletin de la société d'art et d'histoire*, t. 27 (1936), p. 7.

⁽⁴⁾ Il avait édifié dans la collégiale de Tongres le maître-autel en 1732 et le buffet d'orgues en 1750. Cf. Ch. THYS, *L'église Notre-Dame à Tongres* dans *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. 22, p. 209, Anvers, 1866.



Ancienne porte du chœur de la Collégiale St-Paul de Liège. Vers 1712.

Paul, actuellement reléguée au musée diocésain ⁽¹⁾. En effet, elles présentent toutes deux un cadre rectangulaire dont le centre se compose de courbes et contre-courbes, autour desquels s'enroulent à l'infini des feuilles d'acanthés. Elles sont toutes deux en lation coulé et ciselé. Le centre de la porte de Saint-Paul ne comporte aucun blason, ni aucune initiale. Elle fut vraisemblablement fondue aux frais de la Fabrique de la collégiale et doit dater des environs de 1712, car, c'est à ce moment qu'on remplaça le jubé qui fermait le chœur par une décoration de marbre portant les statues de la Foi et de l'Eglise, sculptées par Panhay de Rendeux. Cette clôture est bien visible sur la gravure publiée par O. Thimister ⁽²⁾. La porte de laiton est d'un style Louis XIV, ornée de lourdes feuilles d'acanthés, selon la mode de la fin du 17^e siècle au pays de Liège.

Une enquête du côté tongrois nous révèle que le chapitre collégial eut la chance de posséder un prévôt mécène en la personne de Jean-Louis d'Oyembrugge, comte de Duras, baron de Genoels-Elderen, chanoine de la cathédrale de Liège, puis doyen de ce chapitre, prévôt de Tongres de 1730 à 1753. Celui-ci estima qu'il devait employer en partie les gros revenus de la prévôté à embellir l'église puisque cette fonction honorifique ne lui imposait aucune charge. Il contribua grandement à l'embellissement de la collégiale de Tongres. Thys ⁽³⁾

⁽¹⁾ Catalogue du musée diocésain, par Jean PURAYE, n° 339 (inédit). Elle fut exposée sous le numéro 288 à l'exposition d'art ancien à Liège en 1905 et publiée dans l'album de planches du catalogue par TERME, t. 2, pl. 46. On trouvera une photo de la porte de Tongres dans J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *Décors anciens d'intérieurs mosans*, t. 4, p. 85. Liège, s.-d. La porte de Tongres mesure 130 sur 210 centimètres ; celle de Liège, 131 sur 236.

⁽²⁾ *Essai historique sur l'église St-Paul...*, p. 191, Liège, 1867.

⁽³⁾ Ch. M. THYS, *Le chapitre de Notre-Dame de Tongres*, t. 2, p. 69. Anvers, 1888. Jean Paquay, décrivant la porte qui nous occupe, donne les mêmes renseignements dans son inventaire du mobilier de la collégiale de Tongres publié dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. 29, p. 239, n° 154. Tongres, 1911. L'auteur publie, page 120, une gravure où l'on voit distinctement la clôture et la porte de 1751.



Ancienne porte du chœur de la Collégiale de Tongres, datant de 1751.

nous apprend « qu'en 1750, il fit démolir l'ancien jubé du chœur et le fit remplacer par une massive clôture en marbre rouge et blanc, surmontée de deux groupes en bois sculptés par Termonia, représentant la Foi et la Charité (1). » Au milieu de celle-ci nous voyons deux lettres J et L entrelacées, surmontées d'une couronne à cinq fleurons qui doivent être les initiales des prénoms du prévôt Jean-Louis d'Oyembrugge, comte de Duras.

Le style et la similitude des portes de Tongres et de Liège, les initiales du prévôt, la coïncidence de la date et du nom du sculpteur Termonia doivent enlever nos doutes et nous faire admettre que le contrat de 1751 concerne bel et bien la porte du chœur de Tongres.

Est-il étonnant que les chanoines de Tongres aient attendu 1751 pour détruire le jubé qui séparait le chœur de la nef ? Assurément, non. La cathédrale de Saint-Lambert, elle, avait fait réédifier son jubé par Guillaume Coquelet (2) en 1668 ; elle le conserva dans cet état jusqu'à la fin de son existence. Cet esprit de conservation, désuet pour l'époque, était dû au désir de maintenir la chaise de Saint-Lambert sur le jubé, à un emplacement bien visible du chœur et de la nef. Le chapitre d'Amay, poussé par les mêmes raisons, conserva son jubé jusqu'en 1774. Les autres collégiales n'avaient pas les

(1) Cette clôture et ces statues furent enlevées en 1863.

(2) Y. YERNAUX, *Guillaume Coquelet, sculpteur à Liège au 17^e siècle*, dans le *Bulletin de la société d'art et d'histoire*, t. 37, pp. 8 à 14, Liège, 1951. Lambert de Liverloo fut prévôt de Fosses et non de Flône, ou de Looz. Sur le jubé de la cathédrale Saint-Lambert, voir *Bulletin de la Société Le Vieux-Liège*, n° 125, pp. 351 à 354. Le jubé de Ste-Croix ne fut pas détruit à la révolution mais au milieu du siècle dernier quand le mobilier baroque fut sacrifié pour faire place aux meubles néogothiques. On l'avait transféré sous la tour, au milieu du 18^e siècle, pour lui substituer une clôture de marbre dont la porte de style rocaille subsiste. Quant à la porte de laiton qui donne accès au cloître, elle provient de l'ancien jubé baroque. Les 7 têtes en pierre de sable de style gothique proviennent non du jubé baroque mais d'un portail gothique du 15^e siècle. Elles reposent au musée diocésain de Liège (n° 85 à 87 du catalogue) mais appartiennent au Musée Curtius. Elles portent le n° 17 du *Catalogue descriptif du musée provincial de Liège*, paru en 1864. Voir aussi J. PHILIPPE, *Sculpteurs et ornementistes de l'ancien pays de Liège*, Liège, 1958, p. 54, n° 4.

mêmes motifs de refuser les idées nouvelles et, petit à petit, nos jubés médiévaux et Renaissance furent sacrifiés, à tel point qu'un auteur dénomma « *ambonoclastie* » ce mouvement irrésistible. La première église qui se modernisa fut précisément celle de Saint-Paul de Liège (1712). Elle fut suivie par Notre-Dame de Huy (1728), Saint-Servais de Maestricht (1732), Saint-Martin de Liège (1746, lors du 5^e centenaire de l'institution de la Fête-Dieu), Saint-Denis (1747), Tongres et Saint-Jacques (1751), Saint-Trond (1755), Fosses (1756) et enfin Sainte-Croix (1757 environ). Certaines clôtures qui remplacèrent les jubés sont décrites par Pierre-Lambert de Saumery dans *Les Délices du Pays de Liège*. Elles furent elles-mêmes sacrifiées lors de la furie néo-gothique du siècle dernier et, seule, celle de Fosses, ornée de sa belle porte de laiton repoussé, subsiste de nos jours encore, à sa place primitive (1).

Nous avons lieu de nous étonner de ce que le chapitre de Tongres choisit en 1751, âge d'or du Louis XV rocaille, un modèle, vieux de quarante ans, celui de Saint-Paul, alors que Saint-Martin et Saint-Denis lui offraient des modèles « *up to date* », mais ne faut-il pas que l'illogisme du caractère humain vienne battre en brèche la rigueur du raisonnement de ceux qui ont pour mission de reconstituer le passé ?

Richard FORGEUR.

(1) Des autres clôtures, il subsiste peu. Celle de Saint-Servais de Maestricht est en grande partie conservée dans les bras du transept. Les églises de Saint-Jacques et de Sainte-Croix possèdent encore les portes de ces clôtures : celle-ci, en bois peint vert et or, de style Louis XIV, celle-là, en laiton repoussé très semblable à celle de Fosses, orne actuellement l'abside occidentale de l'église.

Ch. M. THYS, *L'église Notre-Dame à Tongres* publiée dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. 22, Anvers, 1866, p. 171 une vue de la collégiale où l'on voit très bien la clôture de marbre et, page 336, une description sommaire de celle-ci.

P. S. — Cette étude était terminée quand M. J. YERNAUX publia une notice sur Martin Benoit Termonia dans le *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. 19 (1956), pp. 166-172. M. YERNAUX, citant les portes qui font l'objet de notre étude, arrive à la conclusion qu'il s'agit probablement de celles de Tongres.

Braives romain et mérovingien

Le 13 octobre 1954, M. J. Vannérus nous écrivait à Antheit, et, entre autres considérations, nous demandait une précision à propos de Braives, auquel nous nous intéressions :

« Par Braives devait passer une voie antique venant de la Meuse et allant rejoindre un peu au-delà, au N.N.E., la chaussée Brunehaut. Elle devait, à Braives, ou dans les environs immédiats, traverser la Mehaigne, si bien que je suppose qu'il y avait là un pont dont le nom celtique *briva* est à l'origine du nom actuel, de même qu'à Brèves, dans le Nivernais, autrefois *Briva*, au passage de l'Armance, affluent de l'Yonne.

A l'occasion, renseignez-vous, si on ne peut, à Braives, par l'un ou l'autre lieu-dit, ou par des traditions locales, retrouver où pourrait se situer le pont d'autrefois. Ce serait amusant de constater sur le terrain la valeur de l'étymologie proposée par Carnoy pour Braives. »

Trois semaines plus tard, nous pouvions écrire à M. Vannérus que nos prospections à Braives n'avaient pas été vaines car, outre une moisson de renseignements recueillis sur place, nous avons localisé un site mérovingien.

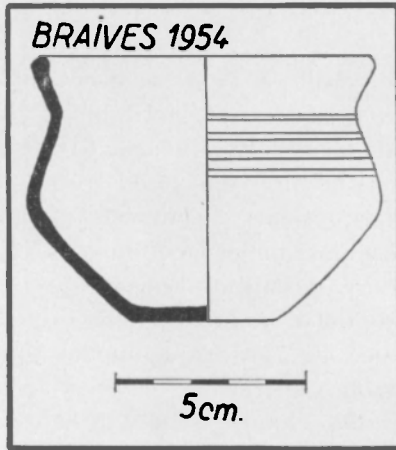
Comme à Ambresin ⁽¹⁾, la découverte avait été faite près de l'église.

Les conditions de trouvaille sont obscures mais il s'agit certainement de sépultures orientées Est-Ouest.

(1) G. DE LOOZ, *Fouilles exécutées dans le cimetière franc d'Embresinaux*, dans *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, 1876, t. XV, pp. 237-252, pl. I et II. Cimetière franc situé au centre du hameau d'Embresinaux (commune d'Ambresin), près de l'église, découvert en 1871 et fouillé méthodiquement en 1873 par G. DE LOOZ-CORSWAREM.

Trois vases ont été recueillis à deux mètres de profondeur, au Sud de la tour de l'église (seule conservée et classée), cadastre n° 1056a.

Un vase — en possession de M. Désiré Leruth, instituteur à Braives — est de forme caréné, couleur noir mat, commun dans les tombes du VI^e-VII^e siècles.



Cette découverte mérovingienne n'est pas unique à Braives, au lieu-dit *Tombée*, on découvrait naguère une francisque (1).

Braives est-il le viens *perniciaicum* de l'itinéraire d'Antonin ?

Dans son monumental ouvrage (2) qui est devenu le vade-mecum des archéologues, M. J. Vannérus terminait

(1) H. SCHUERMANS, *Exploration de quelques tumulus de la Hesbaje*, dans *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, t. IV, 1865, p. 422. Voir aussi : *Idem*, *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, LI, 5^e série, t. I, 1898, p. 345.

(2) J. VANNÉRUS, *Le Limes et les fortifications gallo-romaines de Belgique*, *Enquête toponymique*, dans *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XI, fasc. 2, 1943, 318 pp., 1 carte.

son chapitre consacré à l'intéressant et énigmatique *Châtillon de Braives* (pp. 255-262) par un souhait, celui de voir explorer systématiquement ce vaste périmètre rutilant de tuiles romaines.

Et ce souhait soulignait aussi une hypothèse, bien fragile encore mais tentante. Faut-il placer à Braives le *Vicus Perniciacum* ou *Pernaco* que les itinéraires antiques situent en Hesbaye sur le tracé de la voie Bavay-Cologne ?

En 1761, ce n'était pas l'avis de Wastelain qui écrivait :

« *Perniciacum* est Perwez, petit bourg du Brabant, à VI mille pas de Gembloux, quoique l'itinéraire en mette davantage mais ce qu'il y a ici de trop doit être ajouté à la mesure marquée entre Perwez et Tongres. On compte entre cette dernière ville et Gembloux XXXVI mille pas selon l'itinéraire d'Antonin, mesure qui fait environ douze lieues de notre manière de compter (1). »

Mais cent ans plus tard, ramenant au jour la question du *Perniciacum*, les découvertes s'accumulaient à Braives, dans des champs situés au nord de la commune et alignés le long de la chaussée romaine.

Albert d'Otreppe de Bouvette signalait (2) qu'en ouvrant des terres pour récolter des pierres, la commune avait remué et découvert d'innombrables vestiges romains. De précieux objets de collections furent brisés ou dispersés aux quatre vents car l'ignorance des choses de l'archéologie était totale à cette époque. Camille de Looz, l'explorateur des grands tumuli de la Hesbaye, vint scruter le site et conclut qu'une superficie de plus de dix hectares de ruines couvrent les abords de la chaussée romaine. Cette superficie, dit-il, est trop considérable pour appartenir à une simple villa. Ces constructions semblent plutôt se rapporter à un relais de

(1) P. Ch. WASTELAIN, *Description de la Gaule-Belgique*, Lille, 1761, p. 197.

(2) *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. 1, 1852, p. 121.

poste (*mansio* ou *mutatio*) peut-être même à un *vicus* ou un *castellum* ⁽¹⁾. D'ailleurs, souligne C. de Looz, on a mis au jour, à différentes reprises des objets romains et francs ⁽²⁾.

Ces diverses substructions et notamment celles dites *aux Sarrasins* (toponymie populaire : *thier des Sarrasins*) se repèrent à gauche et à droite de la chaussée qui avait à cet endroit dix mètres de large ⁽³⁾.

Les monnaies trouvées marquent une occupation sans hiatus du I^{er} au milieu du IV^e siècle.

M. J. Vannérus note dans son étude ⁽⁴⁾ que « sur le ban de Braives la chaussée romaine a subi de grandes modifications dans son tracé : elle était beaucoup plus rapprochée de la tombe d'Avennes que de nos jours et une profonde dépression du sol marque encore aujourd'hui son ancien trajet. Vers 1841, le gouvernement belge, désireux d'améliorer la route à cet endroit la reporta à une centaine de mètres plus au Nord ; les travaux de déblais effectués à cette occasion firent découvrir à l'emplacement actuel de la route, un vase

(1) Rien d'étonnant à ce que Braives ne livre, bientôt, à l'occasion de fouilles organisées, un *castellum* du IV^e s. comparable à celui de Tavier, découvert en 1955 par Ch. LEVA, agissant pour le compte de la Société Archéologique de Namur. Des tessons de *sigillata* du IV^e s. récoltés par nous à quelques mètres de la chaussée, à Braives, sont déposés aux réserves du Service des Fouilles des Musées royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles.

J. BREUER, *La Belgique romaine*, Bruxelles, 1945, p. 64, propose également Braives (*Perniciacum*) comme localité routière au même titre que Waudrez, Liberchies, Gembloux et Dilsen, bourgades échelonnées le long de la voie Bavay-Cologne.

(2) C. DE LOOZ, *Fouilles dans la tombe d'Avennes*, dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. XII, 1874, pp. 136-228, pl. IV-VII, p. 197.

Des substructions romaines existent également au *Tombu*, près de la tombe d'Avennes, et près de la station (Braives) du chemin de fer de Landen à Slatte, exhumées lors de la construction de la sucrerie (C. DE LOOZ, *Bull. Inst. Arch. Liégeois*, t. XII, 1874, p. 198).

(3) C. DE LOOZ, *Emplacement de quelques villas romaines et tumulus de la Hesbaye*, dans *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, 1889, p. 16.

(4) *Le Limes...*, *loc. cit.*, pp. 259-260.

rempli de monnaies romaines en or, des fibules, des styles et une tête de cheval en bronze, grandeur naturelle. »

M. Vannérus, dans ses constatations, s'en réfère principalement à Camille de Looz mais nous ne sommes pas d'accord avec ce dernier en ce qui concerne la rectification contemporaine de la voie sur le ban de Braives. En Hesbaye liégeoise et en Hesbaye hutoise, la chaussée aménagée, certes, aux besoins de la circulation moderne ne paraît guère avoir été déplacée.

Elle épouse toutes les sinuosités du terrain et domine presque toujours les terrains qui l'avoisinent.

« ... Elle a toujours à peu près suivi la ligne de partage des bassins de la Meuse et de l'Escaut. *Partout, les limites des terrains y aboutissent à angle droit, sans se prolonger au-delà, signe certain prouvant la préexistence de la voie au lotissement des propriétés.*

Et cependant la rectitude habituelle du tracé n'exclut pas une certaine souplesse, lorsqu'il s'agit d'éviter des constructions trop onéreuses. Ainsi, dans la partie qui va de Gembloux aux environs de Braives, la route serpente quelque peu pour s'écarter de la vallée de la Meuse et du cours supérieur des affluents de celle-ci (1). »

Hormis quelques remaniements auxquels l'astreignèrent nos ingénieurs, il est douteux qu'ils aient songé à la défoncer pour les besoins d'une quelconque rectification alors que son tracé, même à l'heure actuelle, s'avère toujours adapté aux circonstances locales.

En ce qui concerne plus particulièrement le ban de Braives, nous avons pu nous assurer, sur le terrain, qu'aucune dépression ne marque son trajet, non plus qu'il n'était nécessaire de la reporter une centaine de mètres plus haut alors qu'elle y était déjà depuis le règne de Claude. Son arpentage antique, aligné sur la

(1) J. BREUER, *La Belgique romaine*, Bruxelles, 1945, p. 49.

chaussée, confirme en tous points nos observations tandis que la chapelle Saint-Donat, ombragée par un vieil arbre, continue sa veillée solitaire au pied de la chaussée Brunehaut...

La voirie secondaire a également tenté le romanisme des auteurs du XIX^e siècle. Ils n'ont pas manqué de la faire fleurir en Hesbaye, et, notamment, à Braives. Voyons quelles sont les routes anciennes dont on peut retenir les mentions, sans cependant affirmer qu'elles appartiennent à la *strata publica* de l'Empire.

La basse-chaussée :

Elle prend naissance à Noville-sur-Mehaigne, court parallèlement à la grande voie, traverse Taviers, Boneffe, Branchon, Wasseiges, Ambresin, Moxhe, Avennes et Braives où elle va rejoindre la voie de Bavay à Cologne (1).

Notre impression actuelle est que cette route est notablement postérieure à la chaussée. Le fait qu'elle traverse les localités précitées et suive les rives de la Mehaigne est un indice indubitable. La seconde preuve est fournie par le cadastre qui indique que le lotissement d'un certain nombre de terrains est antérieur à l'établissement de la route. Celle-ci est un moyen local de liaison entre les bourgades qui se sont développées au moyen âge tandis que la grande chaussée demeurerait la route internationale des marchands et des soldats (2). Une seconde route ancienne est la *grosse voie qui tend de Lens à Huy*, ainsi citée au XVII^e siècle (3). Nous référant au cadastre et à l'étude du milieu nous lui assignons

(1) F. VAN DER RIT, *Les grandes chaussées de l'empire romain créées en Belgique*, Bruxelles, 1852, pp. 27 et 33.

C. VAN DESSEL, *Topographie des voies romaines de Belgique*, Bruxelles, 1877, p. 12.

(2) Voir sur cette chaussée l'excellente étude de Félix ROUSSEAU, *La chaussée romaine de Bavay au Rhin*, Namur, 1928.

(3) A. E. L., Villers-le-Peuplier, 1-38 (texte aimablement communiqué par M. Vannérus).



une antiquité que nous dénonçons aux Routes Gauchez : XXXVII, XLVIII et XLIX (1).

Braives doit-il son nom à un passage routier de la Mehaïque ?

À l'époque caroloringienne, Braives relevait vraisemblablement du domaine voisin de *Lens*, cité *Lennis Fisco* sur des deniers frappés sous le règne de Charles-le-Chauve (875-877) ou de Charles-le-Gros (884-887). Félix Rousseau croit identifier ce *Lens* avec *Lens-St-Remy* et *Lens-St-Servais* qui auraient formé un seul et même domaine à l'époque caroloringienne à l'exemple des deux Estinnes et des trois Fouron (2). Lothaire II date le 17 mai 866, un diplôme du palatium de *Lens* (3).

En 1070, Braives s'intègre dans le territoire du Comté de Huy : *in pago Hasbaniensi in comitatu Hoiensi in villa Brovie* (4).

En 1324, dans un record d'Adolphe de la Marck, Prince-Evêque de Liège, *Broyves* est cité dans la liste des villages et hameaux exemptés du tonlieu à Huy, et soumis à l'impôt de la gerbe, du grain et du pain (5).

Mais le vœu de M. Vannérus exprimait le désir d'être documenté sur le gué ou le pont que devait emprunter une voie antique descendant du N. au S., donc perpendiculaire à la chaussée romaine, et qui traversait le village de Braives et, partant, la Mehaïque.

Cette voie est la route de la Meuse à *Lens-St-Remy*,

(1) V. GAUCHEZ, *Topographie des voies romaines de Belgique*, dans *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, t. XXXVIII, 1882, pp. 344, 412 et 416.

(2) Félix ROUSSEAU, *La Meuse et le Pays Mosan en Belgique*, dans *Annales de la Société Archéologique de Namur*, t. 39, 1930-1931, p. 238.

(3) BOHMER-MUHLRACHEZ, n° 1311, p. 546, cit. par F. ROUSSEAU, *ibidem*.

(4) A. HENQUINEZ, *Les origines de Huy*, dans *Annales du Cercle Hutois des Sciences et des Beaux-Arts*, t. XV, 1906, p. 34.

(5) *Annales Cercle Hutois, Cour de Wanze*, reg. 76, t. XII, p. 34.

dite de Huy (1). Elle franchissait certainement la Mehaigne sur un pont car les hautes berges de la rivière ne laissent apparaître aucun passage guéable. Le lieu de traversée se nomme *à via* dans la toponymie populaire (cad. Popp : *en via*). Nous livrons cet énigmatique toponymie *à via* à la sagacité des spécialistes et sans rien augurer du sort qui lui sera fait, nous pensons qu'il n'est pas étranger au passage de la route.

Un texte de 1740, relatif à Braives, cite le *real chemin de Havelange* (2). Idem dans le procès-verbal d'une visite des chemins faite à Braives et à Cipllet le 30 mai 1765 et jours suivants, à la requête du Baron Delnaut de Tinlot, seigneur de ces lieux, on cite (p. 53) « le chemin nommé Tige de Pairu que nous avons trouvé contenir, depuis le *chemin de Havelange* jusqu'à celui allant à Lens, constamment 5 pieds de largeur » (3).

S'agit-il de la route qui nous occupe, c'est vraisemblable. Un chemin vers Havelange ne peut s'expliquer que par le passage de la Meuse.

Se faisait-il à Huy ? C'est possible, mais cet itinéraire constitue un réel handicap topographique et un détour incontestable.

La carte militaire mène, au départ de Braives, une série de voies — hors desquelles il est bien difficile de dégager celle qui nous occupe — descendant vers la Meuse par Marneffe, Otteppe et Moha.

(1) Nous laissons toutefois planer un certain doute sur son point de départ ou d'arrivée, Huy.

A l'époque romaine, la cité mosane n'a, en effet, pas connu l'épanouissement d'autres bourgades situées sur le fleuve : Maastricht, Liège, Amay, Andenne, Namur pour ne citer que celles-là. Huy est surtout une ville médiévale dont l'essor se situe aux temps carolingiens déjà mais dont la prospérité est attestée dans les années qui suivirent les invasions normandes du IX^e s.

(2) Communiqué par M. Vannérus ; sans indication exacte de provenance mais sans doute glanée dans le Stock de Hesbaye aux A. E. L.

(3) A. E. L., Fonds de Braives, Liasse 27, Braives et Cipllet, visites des chemins, 1723-1785.

Cet article a pu être étoffé grâce à l'obligeance de M. J. VANNÉRUS qui nous a permis de puiser largement dans sa documentation. Nous le prions d'agréer, ici, nos sentiments respectueusement reconnaissants.

L'une d'entre elles paraît aboutir à Bas-Oha — où il est probable, comme à l'heure actuelle, qu'un passage d'eau existait, dans l'antiquité, entre les deux rives — franchissant le fleuve pour gravir le vallon de Lovegnée et aboutir au plateau condruzien, en direction de Havelange.

Sans conclure à l'opportunité actuelle d'établir cet itinéraire, soulignons cependant qu'il cotoie toute une série de substructions et de tombes romaines dont les plus importantes sont à Bas-Oha et à Lovegnée (Ben-Ahin) révélées au siècle dernier par C. de Looz et Wood dans le Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois et dans les Annales du Cercle Hutois des Sciences et des Beaux-Arts.

En septembre 1955, en menant au hameau de La Sarte (Ben-Ahin), une enquête au profit du Service des Fouilles, nous avons découvert un tronçon, dégradé et enfoui sous la végétation, de ce chemin qui a toutes les apparences d'une voie abandonnée depuis des siècles.

W. LASSANCE.

Cet article a été rédigé en 1956. Depuis lors, quelques observations topographiques et archéologiques encore inédites ont été faites sur le tracé de la route passant à Braives, notamment par le Service des Fouilles et par M. Vanderhoeven, attaché au Musée provincial gallo-romain de Tongres.

Le Musée Curtius, à Liège, conserve de nombreuses antiquités romaines et mérovingiennes provenant de la plupart des localités citées par M. Lassance. Nombre d'entre elles proviennent des fouilles du comte de Looz. Nous souhaitons qu'une prochaine étude consacrée à Braives envisage tout particulièrement le matériel archéologique.

(Note de Joseph PHILIPPE, Conservateur du Musée Curtius).

Table des noms de personnes et de lieux

- A
- AMAY, prov. Liège, cant. Huy (chapitre d'), 8.
- ADOLPHE de la MARCK, prince-évêque de Liège, 17.
- AMBRESIN, prov. Liège, cant. Hannut, 10, 15.
- ANTHEIT, prov. Liège, cant. Huy, 10.
- ANTONIN (itinéraire d'), 12.
- ARMANCE, rivière, 10.
- AVENNES, prov. Liège, cant. Hannut, 13, 15.
- CIPLET, prov. Liège, cant. Hannut, 18.
- COQUELET (Guillaume), 8.
- D
- DELNAUT de TINLOT, baron, 18.
- DESTEXHE (J.), conférencier, 1.
- DURAS (comte de), voir OYEMBRUGGE.
- E
- ÉNGIS, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres (grotte d'), 1.
- F
- FERIR (J.), conférencier, 1.
- FOSSES (église de), 9.
- FOURON, n. de l., 17.
- G
- GEMBLoux, prov. de Namur, ch-l. de cant., 12.
- GRACE (seigneurie de), 2.
- H
- HAVELANGE, prov. Namur, cant. Ciney, 18.
- HÉLIN (Maurice), conférencier, 3.
- HUY, prov. Liège, ch-l. de cant. Eglise, voir NOTRE-DAME.
- B
- BAERTEN (Jean), conférencier, 1.
- BAS OHA, prov. Liège, cant. Héron, 19.
- BONEFFE, prov. Namur, cant. Eghezée, 15.
- BRAIVES, prov. Liège, cant. Hannut, 10-19. — Instituteur, voir LERUTH. — Chapelle, voir SAINT-DONAT.
- BRANCHON, prov. Namur, cant. Eghezée, 15.
- BRÈVES en NIVERNAIS, 10.
- BRUNEHAUT (chaussée), 10.
- C
- CHARLES le CHAUVE, roi de France, 17.
- CHARLES le GROS, roi de France, 17.
- CHATILLON de BRAIVES, 12.

LANGUE (Maximilien), 4.
LENS (Saint-Remy ou Saint-Servais), 15, 17.
LERUTH (Désiré), instituteur à Braives, 10.
LHOIST, notaire, 4.
LIÈGE, ch.-l. de cant. — Princes-évêques, voir ADOLPHE de la MARCK. — Eglises, voir SAINT-DENIS, SAINT-JACQUES, SAINT-LAMBERT, SAINT-MARTIN, SAINT-PAUL, SAINTE-CROIX.
LOOZ (comté de), 1. — (Camille de), 12, 13, 14.
LOTHAIRE II, 17.
LOVEGNÉE, n. de l., 19.

M

MAASTRICHT, Pays-Bas. Eglises, voir SAINT-SERVAIS.
MEHAIGNE, rivière, 10, 17.
MOXHE, prov. Liège, cant. Hannut, 15.

N

NOTRE-DAME, collégiale de Huy, 9.
NOVILLE sur MÉHAIGNE, prov. Brabant, cant. Perwez, 15.

O

OTREPPE de BOUVETTE (Albert d'), 12.
OYEMBRUGGE (Jean Louis de), 6, 8.

P

PANHAY de RENDEUX, sculpteur, 6.
PERWEZ, prov. Brabant, ch. de cant., 12.

PHILIPPE (Joseph), conférencier, 2.
PONCELET (Edouard), 4.
PONTHIR (Maurice), conférencier, 2.
PROVENCE, région naturelle, 2.

R

ROUHART-CHABOT (Juliette), conférencier, 3.

S

SAINT-DENIS, église à Liège, 9.
SAINT-DONAT, chapelle à Braives, 15.
SAINT-JACQUES, église à Liège, 9.
SAINT-LAMBERT, cathédrale de Liège, 8.
SAINT-MARTIN, collégiale à Liège, 9.
SAINT-PAUL, cathédrale de Liège, 4, 6, 9.
SAINT-SERVAIS, église à Maastricht, 9.
SAINTE-CROIX, église à Liège, 9.
SCHOOLMEESTERS (Emile), 4.
SOREIL (Arsène), conférencier, 3.

T

TAVIER, prov. Liège, cant. Nandrin, 15.
TERMONIA (Martin Benoit), 4, 8.
THIMISTER (O.), 6.
THISSE DEROUETTE (Madame R.), conférencier, 2.
THYS (Ch. M.), 6.
TIGE de PAIRIE, l. d., 18.

TONGRES, prov. Limbourg,
ch.-l. de cant. 12. — (cathé-
drale de), 4-9.

TOUSSAINT (Robert), confé-
rencier, 2.

W

WASSEIGES, prov. Liège, cant,
Hannut, 15.

WASTELAIN, 12.

V

VANNERUS (J.), 10, 11, 13, 14.

VICUS PERNICIACUM ou Per-
naco, 11 et ss.

Y

YONNE, rivière, 10.

Table des illustrations

	Pages
Ancienne porte du chœur de la collégiale de Tongres	7
Ancienne porte du chœur de la collégiale Saint-Paul de Liège	5
Vase mérovingien	11

Table des auteurs

	Pages
FORGEUR (Richard), Notes sur la porte du chœur de la cathédrale de Tongres et la démolition des jubés au XVIII ^e siècle	4
LASSANCE (Willy), Braives romain et mérovingien ..	10
VECQUERAY (Albert), Table des noms de personnes et de lieux	21

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

Publié avec l'appui
du Ministère de l'Instruction Publique

50^e ANNÉE



PUBLICATION DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

1959

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
75 FR. PAR AN
pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut.



Pour tout ce qui concerne
la *Chronique*,
s'adresser au Secrétariat
de
l'Institut archéologique
liégeois
Musée Curtius.

Séance du 30 janvier 1959

Communication de M. Henry Baillien, archiviste de la ville de Tongres. — La colonne itinéraire de Tongres.

Datant du II^e ou du III^e siècle, ce fragment de colonne itinéraire fut découvert en 1817; son emplacement primitif était le centre du forum, où aboutissaient plusieurs routes. Transféré à Maastricht en 1819, restitué à Tongres en 1842 le monument fut confié aux Musées de l'Etat à Bruxelles, auxquels la ville ne cesse de le réclamer.

Séance du 27 février 1959

Communication de M. Paul Harsin, professeur à l'Université de Liège. — Jacques de Croy, évêque de Cambrai, candidat perpétuel à l'évêché de Liège, 1482-1516.

Cadet de famille — d'une famille toute dévouée à l'Empereur Maximilien — et chanoine de Saint-Lambert, Jacques de Croy, dès 1482, s'est vu préférer son compétiteur Jean de Hornes comme lui candidat à la succession de Louis de Bourbon; il obtint en compensation une pension que la guerre empêche Jean de Hornes de payer. En 1505, il échoue de nouveau car Erard de la Marck lui est alors préféré; sa pension compensatoire lui sera payée désormais.

77A 2 —

Séance du 20 mars 1960

Communication de M. Ferdinand Discry, archiviste de la ville de Huy. — Huy et la révolution du XVI^e siècle.

Contrairement à l'avis de divers historiens, Huy ne fut pas un centre de réforme et de rebellion. Mais en raison de son importance stratégique, la ville connut alors une période agitée : garnisons, espionnage, intrigues politiques s'y succèdent sans relâche.

Séance du 24 avril 1959

Communication de M. Albert Pulers, professeur à l'Université de Liège. — Les stucs de Thomas Vasali.

Appartenant à une dynastie tessinoise de stucateurs connus, Tomaso Vasali a travaillé à l'hôtel de ville de Maastricht (de 1735 à 1737), à l'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle (de 1728 à 1731), à Eupen (1721-1726), à Andrimont (1719 ; 1723), à Marchin (1734), et à Liège.

Séance du 29 mai 1959

Communication de M. Pierre Hanquet. — Lambert de Liverlo et son milieu familial.

Venue de Campine à la fin du XV^e siècle, la famille de Liverlo prolifère et prospère à Liège aux XVI^e et XVII^e siècles. La veuve de son dernier représentant épouse en 1761 le marquis de Beauchamp qui dilapide le patrimoine de cette famille.

Séance du 26 juin 1959

Communication du Frère Mémoire-Marie. — Saint-Barthélemy.

Après avoir rappelé la bibliographie du sujet, le conférencier fait sur le monument diverses constatations qui aboutissent à modifier la chronologie de la construction de l'édifice.

Séance du 25 septembre 1959

Communication de M. Georges Hansotte, conservateur adjoint aux Archives de l'Etat. — La vie quotidienne au pays de Stavelot à travers les records de coutume.

Le conférencier retrace les mœurs agricoles de l'ancienne

principauté à travers une source trop négligée : le record de coutume seigneuriale.

Séance du 30 octobre 1959

Communication de MM. Maurice Hélin, Pierre Laloux et Arsène Soreil. — Le Voyage de l'Institut en Italie.

Commentaire animé d'une collection de diapositives.

Séance du 27 novembre 1959

Communication de M. l'Abbé Jean Thill, curé de Lantremange. — Un relais à Bergilers sur la chaussée romaine Bavai-Cologne.

Description et commentaire des fouilles du conférencier au lieu-dit *Chestelon* au nord de Lantremange.

Séance du 18 décembre 1959

Communication de M. José Quilin, professeur au Conservatoire de Liège. — La musique wallonne au XIX^e siècle.

Répartis entre les écoles musicales de Bruxelles et de Liège, les musiciens wallons du XIX^e siècle ont subi très fortement l'influence étrangère, française surtout. Il n'y a donc pas d'école ni même de style musical purement wallon. Mais la lucidité et la mesure des compositeurs de chez nous leur donnent un commun dénominateur.

Un Nassau coadjuteur de Liège ?

Pendant tout le XVI^e siècle, le gouvernement de Bruxelles s'appliqua à maintenir un droit de regard sur l'élection des princes-évêques de Liège. Les tractations diplomatiques qui accompagnèrent l'abdication de Robert de Berghes, malade et inférieur à la tâche, ont été mises en lumière dans deux études savantes (1). La désignation d'un coadjuteur, en l'occurrence Gérard de Groesbeeck, détermina les tenants de l'indépendance nationale à se cabrer devant les menées de Bruxelles. Mais à cette occasion, on croit percevoir les tentatives d'un troisième parti qui cherche à s'emparer de la gestion de la principauté ou tout au moins d'y participer activement. D'après l'opinion commune, le prince d'Orange, le futur fondateur de la République des Provinces-Unies, présenta un candidat à la coadjutorerie, c'est-à-dire aux fonctions de successeur certain, à brève échéance, de l'évêque malade (2). Que faut-il penser de cette assertion ?

Les premières démarches de Guillaume le Taciturne se situent en 1561 (3), à un moment où il est encore dynaste catholique et méridional, participant activement

(1) C. TISON, *La principauté et le diocèse de Liège sous Robert de Berghes* (1557-1564), Liège, Paris, 1923, in-8°.

H. LONCHAY, *De l'attitude des Souverains des Pays-Bas à l'égard du Pays de Liège au XVI^e siècle*, Bruxelles, 1888, in-8° (Mémoires de l'Académie).

(2) C. TISON, *o. c.*, p. 70. — H. LONCHAY, *o. c.*, pp. 133-135.

(3) La documentation de cette petite étude est fournie par un dossier des Archives Royales à La Haye, Huisarchief, Inv. 11, XIV G2 (anc. n° 2272). Ces lettres ne sont pas éditées par N. JAPIKSE, *Correspondentie van Willem den Eersle*, I^e deel (1551-1561), La Haye, 1934. Le tome I de JAPIKSE s'arrête en septembre 1561. La suite n'a pas paru.

aux affaires administratives et politiques, à Bruxelles. Le compromis des Nobles date de 1566.

Quand on observe les hésitations du prince avant d'opter pour la révolte, on peut affirmer que dix ans auparavant, il ne prévoyait rien de son destin ni des décisions qu'il serait amené à prendre comme chef d'état indépendant.

En 1561, il suivait simplement la politique des Nassau, d'une famille où la pratique du fideicommiss amenait l'aîné à s'occuper du sort de ses cadets. Tout naturellement, Guillaume, qui, par sa présence dans les hautes sphères bruxelloises, connaît les affaires de Liège, entrevoit de ce côté une possibilité de placer un de ses frères comme chanoine noble, à bref délai, puisque la mort de l'évêque laissera une place vacante au Chapitre.

Mais il ne paraît pas décidé à attendre l'issue fatale du prélat : li veut brûler les étapes.

Peut-être pourrait-on alléguer que Nassau a voulu introduire le plus vite possible son candidat pour qu'il fût en bonne place pour solliciter des fonctions plus élevées. Mais ses démarches coïncident avec les tractations relatives à la coadjutorerie, qui permettent aux candidats aux fonctions épiscopales de se mettre en vue. Or, précisément parmi les personnalités que Nassau sollicite, s'en trouvent au moins deux qui appartiennent à la catégorie des évêques possibles, à savoir G. de Groesbeeck et le comte de Witgenstein.

A moins d'ignorer totalement les aspirations du Chapitre et de ses leaders, le Taciturne ne pouvait commettre cette erreur grossière ; d'autant plus qu'il comptait dans la place au moins un ami, bien au courant des affaires d'actualité, le doyen Wynand de Wyngaert, fils du gouverneur de Bois-le-Duc puis de Bréda (4).

(4) DE THEUX, *Chapitre de Saint-Lambert*, t. III, p. 88.

Wyngaert travaille manifestement à introduire un Nassau au chapitre de Liège. Pour y parvenir, il suggère la résignation du fils du grand mayeur (1). De qui s'agit-il ?

En 1561, les fonctions de grand mayeur, président du tribunal des échevins et chef du parquet, sont remplies par Henri de Berlaimont, dont le fils deviendra chanoine le 10 avril 1572 (2). Il ne faut donc pas chercher de ce côté.

Parmi les prédécesseurs de Henry de Berlaimont, on trouve Richard de Mérode qui fut grand mayeur de même que son fils Guillaume de Mérode. Ce Guillaume de Mérode compta, entre autres, un fils Jean qui fut reçu chanoine en 1580. La chronologie s'oppose une fois de plus à ce qu'il soit le personnage que nous recherchons.

Mais si nous suivons Le Fort (3), le problème se simplifie. Le grand mayeur, Richard de Mérode, seigneur de Waroux, a eu trois fils, chanoines à Liège : Raes, Richard et Arnold, De Theux les connaît : Raes qui abandonna son canonicat le 2 novembre 1557 (il ne peut nous concerner), Arnold qui, reçu en 1549, siégea jusqu'à sa mort, survenue en 1593 (4) ; Arnold pourrait être le personnage disposé à céder sa place à un cadet de Nassau ; les rapports excellents que les deux familles entretiennent nous incitent à formuler cette hypothèse. D'après le *Biographisch Woordenboek der Nederlanden*, Guillaume de Mérode, seigneur de Waroux, devenu gueux, fut un des premiers à prendre du service dans l'armée du prince d'Orange, en 1566 (5).

(1) HUISARCHIEF, l. c., lettre du 28 novembre 1561.

(2) DE THEUX, o. c., t. III, p. 148.

(3) LE FORT, t. XIV, verbo Mérode-Waroux.

(4) DE THEUX, o. c., p. 141.

(5) *Biographisch woordenboek der Nederlanden*, Lettre M., pp. 203-204. C. DE BORMAN, *Les Echevins... de Liège*, p. 425. Cet auteur n'admet pas la participation à la sédition des Huguenots sous prétexte que G. de Mérode fut bourgmestre de Liège en 1576. Mais cette participation au mouvement de 1566 ne souffre aucun doute lorsque l'on consulte

Le fils du grand mayeur ne désigne donc pas le descendant de celui qui remplit les fonctions en 1561, mais bien le fils du dignitaire qui fut revêtu jadis de la charge, personnage que Guillaume le Taciturne connaît sans doute bien, ce qui expliquerait que son correspondant local, Wynant de Wyngaert, ne dût pas donner d'autres précisions.

Du reste, l'affaire est devenue rapidement de notoriété publique : en décembre 1561, Guillaume de Trappé se plaint auprès de son ami, le secrétaire du prince d'Orange, de ce qu'on l'ait laissé dans l'ignorance de démarches dont la rumeur populaire l'a informé (1). Qui est ce Guillaume de Trappé ?

Mathieu de Trappé qui fut chanoine avait, d'après son testament, un frère qui s'appelait Guillaume ; son père portait également le même prénom (2). Ce Guillaume, qui revenu à Liège à la Noël, a pu se rendre compte que Nassau n'avait pas de chance de réussir, suggère en janvier 1562 que le prince d'Orange abandonne sa campagne pour faciliter l'élection de son maître (3). Si l'on pouvait être fixé sur l'identité de ce Guillaume Trappé et sur celle du personnage de marque qui l'a pris à son service, le problème s'en trouverait grandement simplifié, sinon résolu.

Il est possible que ce maître soit un personnage en vue, candidat à la coadjutorerie. Dans ce cas, on aurait un commencement de preuve que Nassau fut aussi

G. GROEN VAN PRINSTERER, *Archives ou Correspondance inédite de la Maison d'Orange Nassau*, t. II, pp. 34, 35, 38, Leide, 1835. Voir pour le destin ultérieur du personnage, N. JAPIKSE, *Résolutiën der Staten-Generaal*, t. II, 1578-1579, p. 469, n° 1039 dans *Rijks Geschiedkundige publicatiën*, La Haye, 1917.

(1) HUISARCHIEF, *l. c.*, lettre du 19 décembre 1661, datée de Liège (en latin).

(2) A. E. L., Testaments des chanoines, reg. 7, f° 85.

(3) HUISARCHIEF, *l. c.*, lettre écrite à Cologne le 8 janvier 1562, en latin. Il y est question d'Adolphe et non plus de Henri « ut sullragia comiti Adolpho addicta ad dominum meum convertantur et etiam revertantur ».

candidat à ce poste, mais en attendant, nous continuerons à admettre que Nassau fut simplement candidat chanoine et non postulant coadjuteur, pour les raisons que nous avons exposées plus haut. A ces raisons s'ajoute l'observation relevée dans une lettre datée d'octobre 1561, qui conseille à Guillaume le Taciturne de s'informer de la date de la mort de l'évêque car le « mois suivant est le mois du Pape » (1). Or, on sait que les prébendes vacantes durant les mois impairs étaient à la collation du Pape (2). Novembre est un mois impair, donc les correspondants envisageaient bien d'obtenir une place de chanoine pour le comte de Nassau.

Cette déduction est corroborée par le fait qu'en 1565, lorsqu'il s'agit de pourvoir à la succession du chanoine Groesbeeck, devenu évêque, le prince d'Orange présente à nouveau son frère pour occuper la stalle canoniale devenue libre (3). Ce fut encore en vain. La charge fut confiée à un Mérode, qui ne se rattache pas directement au grand mayeur (4).

Le Chapitre se méfiait-il de Guillaume le Taciturne, personnage trop influent ?

Il semble plutôt que son attitude était déterminée par ses rapports avec le seigneur de Herstal, dont il cherchait à acquérir les terres (5).

Le prince d'Orange seigneur de Herstal, pressenti en 1562 par son ami Wynand de Wyngaert, délégué par le Chapitre, refusa de vendre son bien. Pourquoi aurait-il avantage un corps qui, quelques mois plus tôt, avait écarté la candidature de son frère ? En 1565, par représailles, le Chapitre n'a pas voulu admettre dans son sein

(1) *Ibidem*, lettre du 28 octobre 1561.

(2) A. DUBOIS, Chapitre. Désignation des chanoines.

(3) A. E. L., Cathédrale. Conclusions capitulaires, reg. 115, f^o 593, 599, 600, 601. Le 22 juin 1565, le doyen a reçu deux lettres du prince d'Orange postulant une prébende et un canonicat pour son frère.

(4) DE THEUX, *o. c.*, III, p. 141.

(5) Nous exposons cette question dans une étude sur Herstal à paraître dans l'*Annuaire d'Histoire Liégeoise*, de 1960.

le frère d'un seigneur voisin de Liège qui s'obstinait à empêcher la formation de la banlieue liégeoise.

Sans vouloir se lancer dans le futurisme rétrospectif, on peut imaginer ce qui aurait pu se produire si l'un des frères du Taciturne — Adolphe ou Henri — était entré au Chapitre en 1561. Herstal serait devenu terre liégeoise beaucoup plus tôt et, si ce chanoine avait été élu évêque de Liège, le cours de l'histoire générale en aurait pu être modifié.

Maurice YANS.

Un conflit aux États de Dalhem, au XVIII^e siècle

Pendant la plus grande partie du 18^e siècle, la charge de haut-drossart du Comté de Dalhem, territoire autrichien, fut exercée par de Franquinet ; celui-ci fut presque constamment en conflit avec les États, soit au sujet de ses attributions particulières, soit au sujet de ses émoluments. Ce sont les différentes phases de ce conflit que nous nous proposons de rappeler dans cette étude.

Arnold-Joseph de Franquinet, haut-drossard de Dalhem, était le fils de Lambert de Franquinet, Seigneur de Grand-Rechain ; il naquit en 1703 à Hodimont où la famille résidait. Avec le capitaine Jean-Lambert, son frère, ils étaient connus à Hodimont sous cette appellation « Les Messieurs » terme qui a survécu dans la désignation d'une rue, la « Rue des Messieurs » à Hodimont même ⁽¹⁾.

Le drossard de Franquinet mourut célibataire à Hodimont le 24 février 1791. Est-ce par erreur que nous voyons dans les comptes de la drossarderie de Dalhem cette mention : feu le drossard de Franquinet, décédé le 24 janvier 1791 ⁽²⁾. Nous y lisons aussi que son successeur fut maître Jean Guillaume de Gillissen, qui fait relief le 24 mai 1791 de la Cour foncière de Mars et Berg à Fournon-le-Comte.

En 1786, à la suite du traité de Fontainebleau, eut lieu la rétrocession des territoires occupés par les Hol-

⁽¹⁾ Cf. Jos. MEUNIER, *Généalogie Le Meunier*, pp. 56-57.

⁽²⁾ A. G. R. Bruxelles, *Chambre des Comptes*, reg. 13.162, f^o 30. Après vérification à l'état civil, cette mention s'est avérée exacte, contrairement à ce que nous avons écrit précédemment.

landais dans le Pays de Dalhem ; le Colonel-ingénieur De Brou avec le drossard de Franquinet, lieutenant des fiefs du Comté de Dalhem autrichien furent nommés Commissaires pour S. M. l'Empereur Joseph II, et la Commission mixte régla le statut de la transmission des pouvoirs à la réunion tenue à Aix-la-Chapelle ; cette cérémonie eut lieu à Dalhem le 10 juin 1786.

Nous verrons dans la suite les prétentions du Drossard à ce sujet.

La nomination de Franquinet comme haut-drossard remonte à l'an 1727 ; dans une jointe tenue par les Etats à Fouron-le-Comte le 15 octobre, Franquinet exhiba sa commission de haut-drossard datée du 20 septembre précédent ; il fut admis au dit office et au serment et possession de sa charge ; le tout enregistré dans le registre aux patentes de l'Etat de Dalhem autrichien par le greffier Emonts (1).

En plus de leurs fonctions judiciaires, les drossards avaient en outre des attributions administratives très importantes ; le règlement de 1680 les chargeait de la convocation des Etats et du contrôle de certaines prescriptions, comme celles relatives au nombre des Députés de leur terme de gestion, de la fréquence des assemblées et du maintien de l'ordre et de la paix dans ces réunions. Le rôle administratif de ces fonctionnaires s'accrut encore au cours du XVIII^e siècle, malgré toutes les représentations des Etats ; devenus les agents les plus importants du gouvernement central, ils supplantèrent enfin le gouverneur lui-même (2).

En 1741, les Etats de Limbourg, délibérant sur une requête du drossard de Franquinet, en séance du 28 mars, invoquèrent en leur faveur un récess des Etats de Dalhem pris le 11 avril 1649 et stipulant : « que quand le dit Sr. Drossard aurat proposé aux assemblées

(1) Registre aux Patentes, n° 210, Admissions à l'Etat, f° 1 v°.

(2) Cf. GOOSSENS, Etude sur les Etats de Limbourg, etc..., p. 31.

le sujet et occasion pour laquelle ils les aurat convoqué avec ordre de Sa Majesté ou autrement, il en sortirat et laisserat les assemblées délibérer et résoudre la dessus en liberté ... conformément à ses prédécesseurs » (1).

En 1755, le sieur Franz Willem Emonts, avocat, était établi greffier des Etats de Dalhem, poste qu'il devait quitter dix ans plus tard pour entrer dans l'état ecclésiastique après avoir rempli les fonctions de maire d'Aubel ; dans son registre commencé en 1760, nous ne voyons guère de contestations ; il n'en est plus de même sous son successeur au greffe, le sieur Jean Joseph François Ernst, avocat et Echevin de la haute Cour de Limbourg, nommé greffier en 1766 (2).

Ce dernier eut-il un rôle influent dans les démêlés survenus avec le drossard, c'est ce que nous ne pourrions établir sûrement ; nous constatons simplement sous son office une recrudescence d'animosité.

Ces démêlés portèrent sur trois chefs, sur les attributions du drossard, sur ses honoraires et vacations, et sur les capitaux qu'il avait prêtés aux Etats (3).

Le haut-drossard, lieutenant des fiefs, avait dans ses attributions la convocation des assemblées ; c'est ainsi qu'il convoque une assemblée générale à Fouron-le-Comte, le 20 mai 1760 pour l'admission à l'Etat du Sgr. Baron de Haultepenne de Housse, et du Sr. Gérard Janssen, mayeur de Moulant. Le 5 novembre suivant, il convoque à Aubel une assemblée du Tiers-Etat pour le renouvellement des députés, lesquels en vertu des règlements de Sa Majesté doivent changer de deux ans en deux ans, leur terme étant achevé depuis le 1^{er} novembre, le tout conformément aux dits règlements et à la transaction du 14 septembre 1724. Les membres du

(1) Cf. D. BROUWERS, Contribution à l'histoire des Etats, p. 13.

(2) Cf. A. E. L., Duché de Limbourg, reg. 46, f^o 74 v^o et 210.

(3) Tous les renseignements qui vont suivre sont tirés des archives des Etats de Dalhem et du Duché de Limbourg, et principalement des registres déjà cités.

tiers, en l'occurrence les mayeurs des douze bans ou communautés, doivent choisir un député pour le quartier wallon, et un député pour les bans flamands; furent désignés le Sr. Delfosse, mayeur de Cheratte, à l'unanimité, et le Sr. Ernst, mayeur de St-Martin fouron.

Le 7 mai 1761, le drossard convoque une assemblée des deux membres primaires, à Aubel — Etat Ecclésiastique et Etat Noble — pour changer le député, étant donné que le Sgr. Abbé du Val-Dieu, député moderne, a achevé son terme de deux ans depuis le 2 d'avril passé; le Comte de Hoen de Neuchâteau est nommé par trois suffrages — celui du dit Abbé, du Baron de Haultepenne et le sien — ce sont les trois membres composant alors les dits Etats. C'est ce député primaire qui a la charge de convoquer les députés et assumés des trois membres de l'Etat pour les réunions internes ou jointes qui se font pour l'expédition des affaires courantes. Ces dites réunions se font à Val-Dieu, à Neufchâteau, à la Sauvenière, etc...

Le 20 octobre 1762, le drossard fait encore convoquer une assemblée du Tiers à Aubel pour le choix de deux nouveaux députés; sont choisis unanimement le Sr. Ernst, mayeur de Noorbeek, pour la partie flamande, et le Sr. Neujean, mayeur de Warsage, pour la partie wallonne, et ce pour le terme de deux ans à commencer au 1^{er} novembre suivant.

Le 4 mai 1763, le haut-drossard convoque une assemblée générale des trois Ordres à Aubel; étant donné que le Sgr. Comte de Hoen-Neuchâteau a achevé son terme de deux ans en avril, il est proposé de procéder à l'élection d'un autre, hors le Corps Ecclésiastique, en conformité de l'article 3 du règlement additionnel pour ce Pays du 12 avril 1689. Le Rév^{me} Abbé du Val-Dieu, se trouvant seul... remplira la fonction de Député.

On voit par ces différents extraits de réunions comment l'organisation des Etats du Pays de Dalhem autrichien était conçue. Dans la suite, le renouvellement

des Députés, tant du député primaire que des deux députés du Tiers, fut fixé à la même année; ainsi en fut-il à l'assemblée générale tenue à Aubel le 30 avril 1767; le Sgr. Abbé du Val-Dieu fut désigné pour remplacer le Baron de Haultepenne comme Député des Ecclésiastiques et des Nobles; deux mayeurs furent choisis à la pluralité des suffrages, comme députés du Tiers; le Sr. Wadeux, mayeur de Mortier, pour les villages wallons, et le Sr. Janssen, mayeur de Moulant, pour les villages flamands, l'un et l'autre pour deux années à cette date. Le terme des dits députés ordinaires avait été prorogé jusqu'au mois de mai, afin qu'à l'avenir, il ne soit tenu qu'une seule assemblée tous les deux ans à commencer au dit mois de mai.

Les attributions administratives du drossard furent également augmentées au fur et à mesure de la centralisation des pouvoirs; ainsi le Conseil des Domaines et finances, par lettres du 22 novembre 1766, enjoignit aux Etats de Dalhem... « de faire remettre les doubles des comptes d'abord après leur audition entre les mains du dit haut-drossard, afin que celui-ci en les envoyant au Gouvernement, puisse y faire les réflexions dont il les croira susceptibles... »

Déjà en 1765, à la jointe des Députés de Dalhem, tenue à Henri-Chapelle le 14 novembre, il fut produit une lettre du drossard demandant qu'il soit ordonné au greffier de lui remettre dans la huitaine les causations (pièces justificatives) et ordonnances ou recès afférants aux paiements repris aux chapitres des gages et autres frais de l'Etat des trois derniers comptes, et au receveur d'exprimer dorénavant dans ses comptes à rendre les dues et pertinentes causations... au défaut desquelles rien ne pourrait être alloué... et qu'il dispose les comptes selon ce pour être coulé (liquidés) régulièrement chaque année entre les mois d'avril et de mai. Les députés prirent la résolution de satisfaire comme dessus.

(S.) F. W. Emonts, greffier.

En 1766, les difficultés s'aggravent ; le greffier Ernst est entré en fonctions et en octobre, il rédige une longue représentation concernant les prétentions du drossard de Franquinet.

Le premier objet du litige est que de Franquinet, habitant à Hodimont, n'est jamais présent aux assemblées ; mais il réclame 20 florins pour convocation et honoraires de chaque assemblée générale des Etats à Henri-Chapelle. Il prétend que cet émolument n'est pas attaché à sa présence ou vacation effective, mais consiste en un paiement honorifique plus attaché à la convocation qu'à une vacation personnelle. A quoi les Etats répliquent que l'article 10 du règlement général de 1680 et l'article suivant règlent les prestations des Ecclésiastiques et Nobles qui vont aux assemblées et celles des Hauts-drossards, le tout réglé sur le même pied ; l'honoraire ou rétribution des uns comme des autres est donc attachée réellement à leur présence et vacation effective.

L'article 14 du règlement du 12 avril 1689 dit combien un Ecclésiastique et un Noble auront « lorsqu'ils vacqueroient à l'assemblée générale, parmy exhibant une déclaration signée du greffier à la dite assemblée générale de leur présence et des jours qu'ils y auront effectivement vacqué ». Le drossard reconnaît ne pas avoir vacqué effectivement ; il n'est pas vraisemblable, dit le document, qu'une rétribution de 20 florins « pourroit être attachée à la seule convocation de semblable assemblée générale, surtout au pays de Dalhem où le nombre de composans est si petit ». D'après instructions tirées des greffes des prédits autres pays, — Limbourg, Faulquemont et Rolduc —, on n'y paie rien aux hauts-drossards pour cette convocation ni pour honoraire d'icelle. Les rétroactes de ce pays font foi qu'on n'y a non plus rien payé à ce sujet.

Il constate que le haut-drossard, s'il intervient à quelques assemblées, il en est assez récompensé par le gage

que Sa Majesté lui donne et que cela est regardé sur le pied d'un devoir d'office. Les dits Etats de la Province de Limbourg, ne pouvant être gênés dans leurs délibérations aux assemblées générales qui se tiennent par ordre du Gouvernement, ont toujours prétendu que les hauts-drossards n'y pouvaient intervenir comme tels. Le gouverneur même, à présent, Commissaire permanent, s'est toujours retiré et se retire encore, dès qu'il a fait et appuyé sa demande « pour ne pas gêner la dite liberté constamment confirmée par les Joyeuses Entrées de nos très Augustes Souverains ».

Si certains hauts-drossards sont intervenus de temps en temps à ces assemblées, c'était en qualité de Nobles, possédant fiefs, haute, moyenne et basse juridiction et comme étant admis membre de l'Etat noble, après les preuves en ce cas requises par les réglemens.

Si M. le haut-drossard de Franquinet n'est pas noble et n'a pas non plus les dites autres qualités requises par le dit Règlement de 1680 pour pouvoir être reçu à l'Etat-Noble, ce n'est pas à l'Etat du Pays de Dalhem, qui n'est pas cause de ces obstacles, qu'il doit s'en prendre.

« D'ailleurs le dit Conseil Souverain a porté sentence le 15 may 1743, ordonnant au haut-drossard d'intenter endéans un mois telle action qu'il estimerait avoir à charge des dits Etats Ecclésiastique, Noble et Tiers de la Province au sujet du prétendu droit d'intervention à leur assemblée, à peine d'imposition de silence perpétuel et le condamnoit aux dépens pour ce engendrés.

» On ne trouve nulle part qu'il aurait osé intenter cette action, et partant il semble qu'il s'est lui-même imposé le silence comminé par la dite sentence. Il en résulte un aveu implicite qu'il n'a pas le dit prétendu droit d'intervention et que les Etats Provinciaux le lui ont contesté avec fondement et succès. Il est étrange de prétendre, à charge du Pais de Dalhem, paiement d'une vacation qu'il ne fait pas et qu'il n'a pas le droit de faire. »

« Au reste, personne ne lui a jamais empêché de faire une apparition aux tems et lieu des dites assemblées générales soit pour rendre compte au dit Gouverneur au Commissaire permanent, des convocations qu'il aurait faites par ordre du Gouvernement, soit pour veiller si les respectifs convoqués de son département se conforment ou non à ses convocations ; s'il s'y étoit trouvé, il auroit fait ce qui dépendoit de lui, sa vacation auroit été effective et il auroit du moins eu un titre coloré d'en prétendre le paiement, supposé que ce ne fut pas un devoir de sa charge assez lucrative (lucrative). »

Le dit drossard a aussi des prétentions sous l'énonciation d'un droit prétendu d'émologation des placards ou ordonnances souveraines. Le texte rappelle que l'émologation ou homologation d'un édit, placard ou loi, est son approbation, agréation ou confirmation. Cette prétention est d'invention nouvelle, et il ne l'a jamais formée auparavant ; on estime qu'il est suffisamment payé par les revenus considérables attachés à sa charge. Mais le Sr. de Franquinet allègue l'exemple du haut-drossard du Pays de Fauquemont. On lui réplique « qu'il a d'autant plus de tort de vouloir mouler cette exotique et nouvelle prétention sur ce dit exemple, que l'état du dit drossard de Fauquemont, joint à son mémoire (du dit de Franquinet) prouve qu'il se fonde sur un usage et sur une résolution conventionnelle du 7 novembre 1755 ; tandis qu'au Pays de Dalhem, l'usage est directement contraire de son aveu propre, et qu'il n'y a non plus aucune convention qui admette cette prétention inouïe. »

Le drossard de Franquinet donnait aussi un pourboire à son porteur de messages et il en réclamait le remboursement aux Etats. Voici comment la chose est relatée : « L'Etat paie (au dit drossard) ou restitue ce qu'il rapporte d'avoir payé au hallebardier et à son messager pour port des convocations ; mais on n'a pas cru devoir admettre une nouveauté pour lui passer le demi-

écu qu'il donneroit prétendument au porteur de placards au-dessus des rafraîchissements et fraix de l'auberge. S'il est en coutume de faire ce don au porteur des placards, c'est certainement lui qui l'at commencé, et il est bien le maître de faire ce présent et cette politesse du sien (de sa poche). »

On estime aussi que le drossard de Franquinet a tort de se plaindre de la taxe de ses états, faite par les Etats de Dalhem ; précédemment on lui a passé par leur dite taxe dix florins, — alors qu'il en exige maintenant vingt — pour chaque vacation interne ou faite au dit pays.

On rappelle ensuite des démêlés précédents au sujet de ces honoraires ; ainsi ayant fait produire en jointe du 29 mars 1729 son état de vacations, on lui a rayé trois vacations internes y rapportées ; et en jointe du 9 avril 1731, on lui raya encore trois vacations internes et on recessa formellement : « que ces vacations n'avoient oncques été passées à aucun de ses prédécesseurs ».

On termine la représentation comme suit : « Se soumettant au reste le dit Etat, à ce qu'il plaira à S. A. R. de disposer au sujet de l'un et de l'autre et la suppliant néanmoins de réfléchir que le souvent dit drossard ne fait aucun autre devoir de sa charge que ceux repris dans ses dits états et mémoires.

» Dépêché en jointe du 27 oct. 1766 et signé par ordonnance.

(S.) J. J. F. Ernst, greffier (reg. 46, f^o 93). »

Il faut remarquer ici que les Etats mettaient quelque mauvaise grâce à liquider les comptes du drossard ; ainsi dans une jointe de 1760, nous voyons en fin de séance à l'article 17 : — se produit un mémoire du Sgr. de Franquinet de débourses, vacations, etc. par lui faites pour cet Etat, dont il demande taxation et ordonnance. — La résolution suivante est prise : sera examiné et reproduit à la première jointe.

Cette mention se retrouve différentes fois ; ailleurs on dit que le greffier est chargé d'examiner en détail les dits mémoires ; et on traîne ainsi de séance en séance, ce qui rend la situation des plus tendue de part et d'autre.

Par dépêche datée de Bruxelles, le 23 janvier 1767, Charles de Lorraine prit les dispositions suivantes :

1^o honoraires dus du chef des assemblées provinciales : il ne serait pas juste que le drossard fut frustré entièrement par le fait des dits Etats, de la jouissance de l'émolument que l'article 21 lui attribue en terme si exprès. Notre intention est qu'il lui soit alloué pour chaque assemblée provinciale la moitié dudit honoraire comme vacation aux affaires de l'assemblée, et qu'il lui soit seulement rayé la moitié concernant le voyage (déplacement) qu'il n'a pas fait ; ce qui sera observé pour l'avenir, jusqu'à ce qu'il soit définitivement disposé sur ce qui concerne l'intervention des Hauts-Drossards aux assemblées et délibérations des Etats de la Province.

2^o envoi des placards : — conformément à l'ordonnance du Conseil de Brabant du 23 novembre 1736, on doit considérer la publication des placards et ce qui en dépend comme un devoir d'office qui incombe aux officiers tant en chef que subalternes, sans qu'ils soient chargés à ce sujet en leur particulier d'aucuns frais ; on doit donc rembourser sans difficultés au dit drossard tous les frais légitimes qu'il peut avoir déboursés soit pour des ports de lettres, ou de messagers, soit pour des copies ou autrement, mais rien ne doit lui être passé à titre de vacation à ce sujet sous quelque nom que ce soit.

3^o vacations aux assemblées internes : en conformité au règlement de 1680, le dit drossard doit jouir sans contredit à raison de ces assemblées, des mêmes honoraires et vacations que les membres ecclésiastiques et nobles. On doit rectifier en conséquence les deux états de vacations du dit drossard et s'y conformer par la suite.

L'ordonnance ci-dessus rappelle enfin qu'une taxe a été faite dans l'assemblée du 4 mai 1763 en faveur du messenger du haut-drossard pour le port des lettres de convocations aux Etats ; une attestation de 7 membres du Tiers-Etat a été produite par le dit drossard ; les Etats auront à se déclarer ultérieurement sur ce sujet.

Par ordonnance : T. E. de Beelen (reg. 46, f^o 103).

La dite ordonnance, datée du 23 janvier, n'avait pas encore eu de suite à la fin d'avril 1767 ; en effet, en assemblée du 30 avril, tenue à Aubel, on charge les nouveaux députés de prendre un arrangement final sur cet objet, et le Sgr. Abbé du Val-Dieu établi ce jour Député primaire, est prié de fixer jour pour finir cette besogne.

Dans un rapport fait en la jointe des dits Députés, tenue au Val-Dieu le 9 mai 1767, on alloue les sommes suivantes au drossard : — pour son état commençant le 28 février 1750 et finissant le 20 octobre 1759, 217 florins 15 sols légers ; et en plus en raison de 22 assemblées générales pour lesquelles il n'avait rien reçu, à 10 fl. par assemblée, la somme de 220 florins, ce qui porte maintenant au total, 437 — 15 — 0. en argent léger.

Pour un second état commençant le 2 mai 1760 et finissant le 1^{er} avril 1765, on n'avait pas cru devoir lui passer la vacation aux assemblées internes suivant le recès du 9 avril 1731 et vu que les Ecclésiastiques et Nobles, membres de cet Etat n'ont jusques ores rien tiré ni exigé pour les dites vacations, s'étant contentés d'y être défrayés, défraiement qui s'est aussi pratiqué à l'égard du dit drossard et qui n'a cessé d'avoir lieu que depuis la dépêche de S. A. R. du 24 mars 1766 ; on avait cru que le drossard voudrait bien s'en contenter à l'exemple des dits Ecclésiastiques et Nobles.

A la suite de la dépêche du 23 janvier, on lui a alloué 10 florins légers pour chacune de ces assemblées internes. Le dit second état est porté à la somme de 264 florins 14 sols. ce qui avec le précédent, donne un import de

702 fl. et 9 sols, que le Sr. receveur est chargé de payer par recès du 4 mai 1767.

Actum en la jointe des dits députés au Val-Dieu, le 9 mai 1767 (reg. 46, f^o 111).

Nous connaissons les prétentions antérieures du drossard de Franquinet concernant le contrôle des comptes du Pays de Dalhem ; ces prétentions ayant été renouvelées dans une lettre du dit drossard adressée aux Etats de Dalhem le 3 février 1769, les députés prennent la délibération suivante dans leur jointe tenue au Val-Dieu le 22 février. Ils n'estiment pas que le dit drossard soit en droit de demander copie de leurs recès et résolutions, et moins encore de leur donner des ordres à ce sujet. La dépêche de S. A. R. n'ordonne pas de lui envoyer copie des états ou pièces justificatives des comptes du receveur, déclarent-ils, mais copie seulement de ses comptes ; ils font remarquer qu'ils ont eu soin de taxer les dites pièces au pied des ordonnances comme de coutume, « que ce seroit là vouloir les mettre en curatelle, les vilipender, douter mal à propos de leur droiture et leur causer des frais inutiles, y joint que cela ne se pratique pas chez les autres corps d'Etats... ». Le greffier est chargé d'en écrire au Sr. Dotrengue, leur agent à Bruxelles, pour qu'il veille à ce que rien ne soit disposé au Gouvernement à cet effet sans les avoir préalablement entendus.

Le drossard de Franquinet avait précédemment rédigé un document intitulé : « *Observations* sur le mémoire des Etats du Païs de Dalhem servant d'explication au décret de S. A. R. du 23 janvier 1767 ». Ce document avait été reproduit deux fois déjà dans les réunions tenues en janvier et en avril 1768, puis finalement soumis au greffier pour en faire examen et rapport, ce qui eut lieu dans l'entrevue au Val-Dieu les 20 et 21 décembre 1768 ; le rapport du greffier ayant été fait verbalement, le compte rendu nous fait grâce des observations formulées, mais le greffier a consigné dans son registre

que, de son côté, il ne juge pas « que les dites observations remplies de fiel contiennent des motifs de corriger le pied de taxe exprimé au Mémoire », les Députés se rallient à cet avis.

A la jointe des Députés tenue au Neufchâteau le 29 avril 1771, se produit de nouveau une lettre du drossard de Franquinet adressée aux Etats assemblés à Aubel le 2 mai 1769, avec ses états et mémoires ; les députés déclarent d'y accéder, mais la députation future entière à cet égard. Le lendemain 30 avril, assemblée générale à Aubel par convocation dudit drossard, celui-ci étant absent. Le Sr. Paulissen, mayeur de Fouron-le-Comte, présente ses lettres patentes pour être reçu dans le Tiers-Etat ; il est admis après lecture de ses lettres et après serment accoutumé prêté entre les mains de ce même Etat, en l'absence de Mr. le haut-drossard ; le greffier est chargé d'enregistrer cette.

Il semble que le conflit traînant en longueur, les caractères se sont aigris de part et d'autre et chacun est resté sur ses positions. Par lettre du 5 février 1773, de Franquinet réclame la justification de certains postes du 29^e compte du Sr. Receveur Dodémont, principalement au chapitre des gages et frais du greffier et du messenger du greffe ; ceci prend une tournure de querelle personnelle. La résolution dit que les députés ont taxé les dits états d'après l'équité et la justice, comme de tout temps s'est pratiqué, et que le gouvernement n'a jamais montré à cet égard aucune méfiance qu'ils estiment d'ailleurs de n'avoir pas méritée. Le greffier dressera un projet de lettre au Sr. agent d'Otrengé pour lui notifier le sujet des prétentions du dit drossard et « les qualifications assez singulières qu'il s'avise de donner depuis certain tems aux membres de cet Etat, pour qu'il sonde là-dessus quelque membre du Gouvernement ». La question revient à l'ordre du jour de l'assemblée générale à Fouron-le-Comte, le 3 mai 1773, et la gestion de la Députation est approuvée en tous points.

A cette même assemblée, se produit une lettre ouverte et sans enveloppe du Sr. haut-drossard datée de Hodimont le 1^{er} mai 1773, par laquelle il demande que cette assemblée soit commencée par la lecture des lettres patentes du Sr. Avocat Gillissen, comme son adjoint en survivance à la dite place de haut-drossard et de lieutenant des fiefs de ce Pays, et par l'admission au serment requis, afin qu'il puisse suppléer au dit requérant qui ne peut s'y rendre en personne.

L'Etat assemblé « ne voulant pas s'exposer à fronder aucunement les dispositions souveraines, déclare d'admettre provisionnellement le Sr. Gillissen à la prestation du serment afférant, sous réserve néanmoins d'examiner les serments qu'il peut avoir prêtés, soit à un Prince-évêque de Liège ou à tout autre Prince étranger, et d'apprendre au besoin sur ce, les intentions du gouvernement ou du Souverain Conseil de Brabant » (reg. 210, f^o 61).

Cette substitution de personnes n'a eu d'autre effet que de faire représenter le drossard aux assemblées par un membre qualifié ; nous voyons dans la suite que le Sr. de Franquinet continue encore son office de drossard et convoque les assemblées comme par le passé. Il est toujours en fonctions en 1786, lors de la rétrocession des communes occupées par les Hollandais, et il formule de nouvelles prétentions à ce sujet. Il a été dénommé commissaire avec le Colonel De Brou pour la prise de possession et tradition relative au Traité de Fontainebleau du 8 novembre 1785. Il remonte « par sa requête ci-jointe du 11 décembre 1787 — datée de Hodimont — qu'ayant présenté le 30 juillet dernier une supplique au Gouvernement tendante au remboursement de ses fraix et au paiement de ses vacations, demande qu'on veuille y disposer. » Les conférences ont été tenues à Aix-la-Chapelle du 1^{er} juin 1786 au 18 du même, avec les commissaires de leurs Hautes Puissances (A. G. R., Conseil du Gouvernement Général, *liasse* 2048).

Le même drossard de Franquinet, en mal d'augmentation, demande dans la suite de jouir des émoluments que percevait le ci-devant haut-drossard hollandais sur le territoire du Pays de Dalhem réuni au Pays autrichien en suite du traité de Fontainebleau. La présente est renvoyée à une date ultérieure (Séance du 1^{er} octobre 1789, *id. liasse* 2048).

Dans le « Rapport des charges de l'Etat du Pays de Dalhem autrichien pour l'an 1761 », nous voyons au chapitre des rentes et intérêts, que les Etats de Dalhem avaient emprunté des capitaux au drossard de Franquinet, soit 10.435 fl. à 3 p. c. Des difficultés surgirent également sur cet objet, et par recès du 9 janvier 1769, le greffier Ernst fut chargé d'examiner depuis quand ce pays induit en erreur avait trop payé au dit drossard à titre d'intérêts de ses capitaux. La réduction des dits capitaux faite en 1737 à 3 p. c. il en résulte que le dit drossard a depuis 29 années perçu 3 florins 19 sols de trop, soit une somme de 114 florins 11 sols. Le Receveur Dodémont est chargé de demander le redressement de cette erreur et de payer désormais le juste intérêt des dits capitaux.

Nous arrivons enfin au dénouement de cette affaire. Une ordonnance de Charles de Lorraine en date du 29 janvier 1778 prescrivit l'union des Etats pour mettre un terme à toutes les difficultés existantes et pour parer aux inconvénients des nombreuses réunions internes parfois très agitées et peu parlementaires. Ce ne fut qu'après la réalisation de cette « *Union* » qu'une solution définitive intervint en 1781. Dans une entrevue à Henri-Chapelle le 17 avril, le Conseiller pensionnaire produisit un rapport de toutes les difficultés que les Etats avaient eues avec les hauts-drossards, à la suite de quoi les députés ordonnèrent au Conseiller receveur général Ernst de payer de la caisse et à la décharge particulière du Pays de Dalhem au Drossard de Franquinet 290 florins pour ses honoraires aux assemblées générales, ainsi

que 66 fl. six sous pour copies des ordonnances et missives, le tout conformément au décret de feu S. A. R. du 23 janvier 1761 et ce, sous la clause de non-préjudice ; le Conseiller pensionnaire le prévendra qu'à l'avenir, il se fasse payer ces sortes de copies d'ordonnances, missives et ports par les officiers respectifs de son district à l'exemple de ce qui se pratique dans le Duché de Limbourg.

Conclusions

I. Composition des Etats de Dalhem de 1760 à 1780

Les Etats, comme dans toutes les institutions similaires, se composaient de trois corps :

1) l'Etat Ecclésiastique, représenté par l'Abbé du Val-Dieu.

2) l'Etat Noble, nous n'y trouvons mention que du Comte de Hoen de Neufchâteau et du Baron de Haultepenne, seigneur de Housse.

3) le Tiers-Etat, composé des douze mayeurs des bans ou communautés ; il y a, dans le territoire autrichien, 6 bans flamands : Aubel, St-Martin fouron, Noorbeek, Mheer, Fouron-le-Comte et Moulant ; de même 6 juridictions wallonnes : Warsage, Neufchâteau, Mortier, Cheratte, Housse et Richelle. Les autres communautés du Comté de Dalhem sont restées sous le régime hollandais de 1661 à 1786, ce sont Dalhem, Berneau, Bombaye, Trembleur, Feneur et Olne. Remarquons que Barchon faisait partie du ban de Cheratte, et Saint-André, du ban de Trembleur.

La réunion des trois Etats devait donc comprendre au total 15 membres.

Choix des députés. — Il y avait deux sortes de députés :

1) le député primaire, choisi par les deux premiers Etats ; c'était à tour de rôle l'Abbé du Val-Dieu, et un

Noble ; ce député primaire convoquait les réunions de députés dites entrevues ou jointes ; c'était probablement lui aussi qui présidait cette réunion ; le greffier des Etats y assistait également.

2) deux députés du Tiers-Etat : 1 pour les bans wallons et 1 pour les bans flamands.

Rôle du haut-drossard. — Ce haut fonctionnaire était le représentant du gouvernement ; il convoquait les assemblées générales, soit des deux premiers corps, soit du Tiers-Etat, soit des trois corps réunis, conformément aux règlements en vigueur ; il faisait renouveler le mandat des députés qui avait une durée de deux ans.

Le drossard pouvait être présent aux assemblées générales pour contrôler le fonctionnement de ces assemblées et veiller à l'observation des règlements ; mais il n'avait pas le droit d'intervention dans les délibérations ; il n'avait pas voix délibérative, sauf s'il appartenait à l'Etat-Noble et avait été admis en cette qualité. Les assemblées générales se tenaient souvent à Fouron-le-Comte, à Aubel ou à Henri-Chapelle. Le drossard avait droit à certains honoraires pour ces réunions générales ; même quand il n'y assistait pas ; il avait aussi droit à certains frais de voyage, et même à une certaine époque, il avait joui également de certains frais de séjour, au même titre que les Ecclésiastiques et les Nobles jusqu'en 1766. Dans la suite, on ne doit plus lui payer que ses frais légitimes.

Les contestations au sujet des dits honoraires furent souvent réglées à l'avantage du drossard, et cela par ordre du gouvernement. La Fontaine ne disait-il pas : « La raison du plus fort est souvent la meilleure. »

Finalement, par l'union décrétée en 1778, les Etats de Dalhem comme les autres états particuliers de Fauquemont et Rolduc, perdirent leur autonomie, et ne siégèrent plus que réunis aux Etats du Duché de Limbourg ; les délégués du Limbourg eurent donc à intervenir dans les affaires du Pays de Dalhem, et dès lors

tout fut réglé sur le même pied pour toute la province de Limbourg. Il n'y eut plus qu'un greffier et un receveur pour toute la province d'après le décret de Charles de Lorraine, c'était un pas de plus vers la centralisation du pouvoir.

Dans ce conflit, nous avons vu aux prises, d'une part, un drossard enclin à abuser de son autorité et avide de toucher des émoluments ; d'autre part, les Etats de Dalhem jaloux de leurs privilèges et usant avec abondance de leur droit de représentation ou de rouspétance. C'est l'éternelle histoire du grand qui veut dominer le petit, et la solution apportée dans ces démêlés ne paraît pas toujours pencher vers la vraie justice ; elle apparaît plutôt comme la réalisation d'un plan politique tendant à consolider l'autorité supérieure, et c'est là la caractéristique du XVIII^e siècle.

J. SCHNACKERS.

Table des noms de personnes et de lieux

A

AACHEN, Allemagne, 11.
AUBEL, prov. Liège, ch.-l. de
cant., 12, 13, 20, 22. —
Maire, *voir* EMONTS.

B

BAILLIEN (Henry), conféren-
cier, 1.
BEELEN (T. E. de), 20.
BERLAIMONT (Henri de), grand
mayeur de Liège, 6.
BROU (de), colonel-ingénieur,
11, 23.

C

CAMBRAI, France. — Evêque,
voir CROY.
CHARLES de LORRAINE, 19, 24.
CHERATTE, prov. Liège, cant
Dalhem. — Mayeur, *voir*
DELFOSSÉ.
CROY (Jacques de), évêque de
Cambrai, 1.

D

DALHEM (comté de), 10-27. —
Greffiers, *voir* EMONTS,
ERNST. — Haut drossart,
voir FRANQUINET, GILIS-
SEN.
DELFOSSÉ, mayeur de Che-
ratte, 13.
DISCRY (Ferdinand), confé-
rencier, 2.
DODÉMONT, 22, 24.

E

EMONTS (Franz Willem), greffier des Etats de Dalhem, maire d'Aubel, 11, 12, 14, 15.
ERNST, mayeur de Saint-Martin Fouron, 13.
ERNST, mayeur de Noorbeek, 13. — (Jean Joseph François), greffier de Dalhem, 12, 18, 24.

F

FONTAINEBLEAU (traité de), 10, 23, 24.
FOURON-le-COMTE, 10, 11, 12, 22. — Mayeur, *voir* PAULISSEN.
FRANQUINET (Arnold Joseph), haut drossart du comté de Dalhem, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 21, 22, 23, 24. — (Jean Lambert), 10. — (Lambert de), seigneur de Grand Rechain, 10.

G

GILLISSEN, avocat, 23. — (Jean Guillaume de), haut drossart de Dalhem, 10.
GRAND RECHAIN, prov. Liège, cant. Dison. — Seigneur, *voir* FRANQUINET.
GUILLAUME le TACITURNE, prince d'Orange, 4, 5, 7, 8.

H

- HANQUET (Pierre), conférencier, 2.
HANSOTTE (Georges), conférencier, 2.
HARSIN (Paul), conférencier, 1.
HAULTEPENNE de HOUSSE (baron de), 12, 13, 14.
HÉLIN (Maurice), conférencier, 3.
HENRI-CHAPELLE, prov. Liège, cant. Limbourg, 14, 15, 24.
HERSTAL, prov. Liège, ch.-l. de cant., 8, 9.
HODIMONT, n. de l., 10, 15, 23.
HOEN de NEUCHATEAU (comte de), 13.

J

- JANSSEN (Gérard), mayeur de Moulant, 12, 14.
JOSEPH II, empereur d'Autriche, 11.

L

- LALOUX (Pierre), conférencier, 3.
LIÈGE, ch.-l. de cant., Princes-évêques, voir GÉRARD de GROESBEECK, ROBERT de BERGHES. — Grand mayeur, voir MÉRODE. — Chanoine, voir MÉRODE. — Eglises, voir SAINT-BARTHÉLEMY.
LIVERLO (Lambert de), 2.

M

- MÉMOIRE MARIE (Frère), conférencier, 2.

- MÉRODE (famille de), 8. — (Arnold de), 6. — (Guillaume de), grand mayeur de Liège, 6. — (Jean de), chanoine de Liège, 6. — (Raes de), 6. — (Richard de), grand mayeur de Liège, 6.
MESSIEURS (rue des), à Hodimont, 10.
MORTIER, prov. Liège, cant. Dalhem. — Mayeur, voir WADELEUX.
MOULAND, prov. Liège. — Mayeur, voir JANSSEN.

N

- NASSAU (famille de), 4-9.
NEUFCHATEAU, prov. Liège, cant. Aubel, 22.
NEUJEAN, mayeur de Warsage, 13.
NOORBEEK, n. d. l. — Mayeur, voir ERNST.

O

- OTRENGE (d'), 21.

P

- PAULISSEN, mayeur de Fournon le Comte, 22.
PUTERS (Albert), conférencier, 2.

Q

- QUITIN (José), conférencier, 3.

R

- ROBERT de BERGHES, prince-évêque de Liège, 4.

S

SAINT-BARTHÉLEMY, église de Liège, 2.

SAINT-MARTIN FOURON, prov. Liège, cant. Aubel. —
Mayer, *voir* ERNST.

SAUVENIÈRE, n. de l., 13.

SOREIL (Arsène), conférencier, 3.

T

THILL (Jean), curé, conférencier, 3.

TRAPPE (Guillaume de), 7. —
(Mathieu de), 7.

V

VAL DIEU (abbé du), 13, 14, 20.

VASALI (Thomas), 2.

W

WADELEUX, Mayer de Mortier, 14.

WAROUX (seigneur de), *voir* MÉRODE.

WARSAGE, prov. Liège, cant. Dalhem. — Mayer, *voir* NEUJEAN.

WITGENSTEIN (comte de), 5.

WYNGAERT (Wynand de), 5, 7, 8.

Table des auteurs

	Pages
SCHNACKERS (J.), Un conflit aux Etats de Dalhem, au XVIII ^e siècle	10
VECQUERAY (Albert), Table des noms de personnes et de lieux	4
YANS (Maurice), Un Nassau coadjuteur de Liège ? ..	4

Imprimé en Belgique

19747 — VAILLANT-CARMANNE, Imp.-Éd., S. A.
Un adm.-dir. J. Houdret, 4, place St-Michel, Liège